



Document de référence **2007**

1	Personnes responsables	2	15	Rémunération et avantages	34
1.1.	Personne responsable du Document de référence	2	15.1.	Rémunération des mandataires sociaux	34
1.2.	Déclaration de la personne responsable du Document de référence	2			
2	Commissaires aux Comptes	3	16	Fonctionnement des organes d'administration et de direction	35
2.1.	Commissaires aux Comptes	3	16.1.	Date d'expiration des mandats des administrateurs	35
2.2.	Information concernant la démission ou le non-renouvellement des Commissaires aux Comptes	3	16.2.	Contrats de service avec la Société	35
			16.3.	Comités spécialisés	35
			16.4.	Gouvernement d'entreprise	36
3	Informations financières sélectionnées	4	17	Salariés	37
3.1.	Information financière sélectionnée	4	17.1.	Nombre de salariés	37
			17.2.	Participations et stock-options (option d'achat d'actions)	37
			17.3.	Participation du personnel dans le capital de l'émetteur	37
4	Facteurs de risques	5	18	Principaux actionnaires	38
4.1.	Risques financiers	5	18.1.	Identité des principaux actionnaires	38
4.2.	Risques économiques et politiques	5	18.2.	Droits de vote	38
4.3.	Risques juridiques	5	18.3.	Contrôle de la Société	38
4.4.	Risques liés à l'activité du groupe Provimi	6	18.4.	Pacte d'actionnaires pouvant entraîner un changement de contrôle	38
4.5.	Assurance	7			
5	Informations concernant l'émetteur	7	19	Opérations avec des apparentés	39
5.1.	Historique et développement de l'émetteur	7			
5.2.	Investissements	9	20	Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	40
			20.1.	Comptes consolidés 2007	41
			20.2.	Information financière pro forma	86
			20.3.	Information financière - Comptes sociaux	86
6	Aperçu des activités	11	21	Informations complémentaires	94
6.1.	Principales activités	11	21.1.	Capital social	94
6.2.	Principaux marchés	12	21.2.	Acte constitutif et statuts	97
6.3.	Facteurs exceptionnels	17			
6.4.	Dépendance éventuelle du groupe Provimi à l'égard des tiers	17	22	Contrats importants	99
6.5.	Position concurrentielle du groupe	17			
7	Organigramme	18	23	Information provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	99
7.1.	Organigramme juridique du groupe	18			
7.2.	Principales filiales du groupe Provimi	20	24	Documents accessibles au public	100
			24.1.	Relations investisseurs et information financière	100
			24.2.	Consultations des documents juridiques relatifs à la Société	100
8	Propriétés immobilières, usines et équipements	21	25	Information sur les participations	100
8.1.	Principales immobilisations corporelles	21			
8.2.	Environnement	21	26	Annexes	101
9	Examen de la situation financière et du résultat E	22	26.1.	Annexe A – Rapport de gestion groupe et de la Société et autres rapports du Conseil d'administration	101
9.1.	Situation financière	22	26.2.	Annexe B – Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions conclues entre la Société et l'un de ses administrateurs ou actionnaires disposant de plus de 10 % des droits de vote	112
9.2.	Résultats opérationnels	22	26.3.	Annexe C – Résolutions présentées à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 29 mai 2008	114
			26.4.	Annexe D – Honoraires des Commissaires aux Comptes	117
			26.5.	Annexe E – Rapport du Président sur le contrôle interne et rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président	118
			26.6.	Annexe F – Document annuel d'information	124
10	Ressources en capital	26			
10.1.	Ressources en capital de l'émetteur	26			
10.2.	Capacité d'autofinancement de l'émetteur	26			
10.3.	Besoins de financement et structure des fonds de l'émetteur	26			
10.4.	Restrictions à l'utilisation des ressources capitalistiques	26			
10.5.	Sources de financement anticipé	26			
11	Recherche et développement, brevets et licences	27			
12	Information sur les tendances	29			
12.1.	Événements récents	29			
12.2.	Perspectives	29			
13	Prévisions ou estimations du bénéfice	30			
14	Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale	30			
14.1.	Membres du Conseil d'administration	30			
14.2.	Conflits d'intérêts des organes d'administration, de direction et de surveillance, et de la direction générale	34			



Document de référence **2007**

Société anonyme au capital de 26 094 369 euros
Siège social : 9-11, avenue Arago, 78190 Trappes - France
652 045 907 RCS Versailles



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 25 avril 2008, conformément à l'article 212-13 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers.

* *Au sommet de la chaîne de la nutrition animale.*

1 Personnes responsables

1.1. Personne responsable du Document de référence

Monsieur Ton van der Laan, Président-Directeur général de Provimi SA.

1.2. Déclaration de la personne responsable du Document de référence

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion figurant en page 101 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes, Deloitte & Associés et ACE Audit, une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière

et les comptes donnés dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les informations financières historiques présentées ou incorporées par référence, dans ce document, ont fait l'objet de rapports par les contrôleurs légaux figurant en section 20.1.6 du présent document au titre de l'exercice 2007 et incorporés par référence au présent document pour les exercices 2006 et 2005.

Les informations financières historiques présentées dans ce document ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, émis sans réserve.

Le 25 avril 2008

Ton van der Laan

Président-Directeur général de Provimi SA.

2

Commissaires aux Comptes

2.1. Commissaires aux Comptes

Commissaires aux Comptes titulaires

Deloitte & Associés

185, avenue Charles-de-Gaulle, 92200 Neuilly-sur-Seine
représenté par M. Alan Glen et M. Mansour Belhiba

Date de début du premier mandat : 30 mars 2001

Date d'expiration du mandat en cours : Assemblée générale des actionnaires appelée à se réunir en 2011 pour approuver les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

ACE Audit

5, avenue Franklin Roosevelt, 75008 Paris
représenté par M. Alain Auvray

Date de début du premier mandat : 28 juin 2007

Date d'expiration du mandat en cours : Assemblée générale des actionnaires appelée à se réunir en 2013 pour approuver les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Commissaires aux Comptes suppléants

BEAS

7-9, villa Houssay, 92200 Neuilly-sur-Seine
Date de début du premier mandat : 30 mars 2001

Date d'expiration du mandat en cours : Assemblée générale des actionnaires appelée à se réunir en 2011 pour approuver les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

M. Emmanuel Charrier

5, avenue Franklin Roosevelt, 75008 Paris
Date de début du premier mandat : 28 juin 2007

Date d'expiration du mandat en cours : Assemblée générale des actionnaires appelée à se réunir en 2013 pour approuver les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

2.2. Information concernant la démission ou le non-renouvellement des Commissaires aux Comptes

Non applicable.

3

Informations financières sélectionnées

3.1. Information financière sélectionnée

Données financières résumées

► Compte de résultat

(en millions d'euros)	2007	2006 ⁽¹⁾
Chiffre d'affaires	1 918,5	1 645,6
Résultat opérationnel avant autres produits et charges	91,1	107,5
Autres produits et charges	(21,7)	(8,3)
Résultat opérationnel	69,4	99,2
Charges financières	(37,8)	(21,6)
Autres produits et charges, net	(5,6)	1,9
Quote-part du groupe dans les résultats des entreprises associées	-	0,3
Impôts	(14,9)	(22,5)
Résultat net des activités poursuivies	11,1	57,3
Résultat net des activités abandonnées	3,2	2,7
Résultat net total	14,3	60,0
Résultat net, part du groupe	10,5	54,8
Intérêts minoritaires	3,8	5,2
Résultat par action (en euros)	0,40	2,11

(1) Retraité des activités abandonnées.

► Bilan

(en millions d'euros)	2007	2006 ⁽²⁾
Immobilisations incorporelles	537,9	538,7
Immobilisations corporelles	272,1	276,2
Besoin en fonds de roulement opérationnel, net	173,2	157,9
Actifs détenus en vue de la vente et passifs directement associés	33,1	-
TOTAL	1016,3	972,8
Capitaux propres	202,0	537,2
Dette nette et autres passifs, net	814,3	435,6
TOTAL	1016,3	972,8

(2) Retraité du fait d'un changement de principe comptable, voir § 20.1.5, note 3.1

Des commentaires sur les informations sélectionnées concernant l'exercice 2007 sont communiqués dans le rapport de gestion groupe et de la Société à l'Annexe A – page 101, § 26.1.

4 Facteurs de risques

La société a réexaminé les risques précédemment identifiés et n'en a pas caractérisé de nouveaux par rapport à ceux analysés ci-dessous.

4.1. Risques financiers

Les sociétés du groupe Provimi utilisent différentes techniques pour gérer leurs risques de change et de taux d'intérêt. Les instruments financiers ne servent qu'à couvrir les fluctuations de taux d'intérêt et de change à l'exclusion de toute spéculation. Ces risques font l'objet d'une gestion centralisée qui définit des stratégies cohérentes de couverture. Les positions sont négociées soit sur des marchés réglementés soit sur des marchés de gré à gré avec des institutions financières de premier rang.

Les contrats définis comme des dérivés selon les normes IFRS sont comptabilisés au bilan à la date de clôture. Toutes les autres positions en cours à la date de clôture sont enregistrées dans les engagements hors bilan sans compensation. Les risques de change et de taux d'intérêt sont suivis par le centre de trésorerie du groupe Provimi et gérés en concertation avec l'ensemble des filiales concernées.

4.1.1. Risques de change

Le risque de change, né des emprunts souscrits par les sociétés du groupe Provimi en devises autres que la monnaie dans laquelle elles opèrent, est systématiquement couvert par des recettes dans ces devises ou par des swaps de taux de change.

À titre d'exception, certains montants, clairement identifiés et approuvés au préalable par le Comité exécutif, ne font l'objet d'aucune couverture contre les risques de change pour s'assurer un taux d'intérêt inférieur (arbitrage). Il en est ainsi, par exemple, des devises pour lesquelles les opérations de couverture ne sont pas possibles ou peu pratiques.

Sur les risques de change voir aussi page 67 § 20.1.5 – Notes sur les comptes consolidés, notes 26 et 27.

4.1.2. Risques de taux

Les risques de taux d'intérêt sont gérés pour chaque devise centralement mais séparément grâce à des stratégies qui prennent en compte les caractéristiques spécifiques du marché financier local.

Sur les risques de taux voir aussi page 72 § 20.1.5 – Notes sur les comptes consolidés, note 27.2.

4.2. Risques économiques et politiques

Le groupe Provimi est présent dans le monde entier. Certains pays ou régions peuvent connaître des difficultés économiques ou faire face à des changements politiques qui peuvent avoir des conséquences pendant plusieurs années sur les résultats ou la valorisation des sociétés du groupe. Cependant, la présence limitée du groupe Provimi dans les régions ou les pays les plus risqués, alliée au grand nombre de pays où il est présent, permet de diminuer son exposition à ces risques.

Plus spécifiquement, de manière à poursuivre la réduction de son besoin en fonds de roulement, le groupe Provimi a adopté une politique plus restrictive vis-à-vis de ses clients. Ceci a également eu comme conséquence positive de diminuer son risque de créances douteuses.

Voir aussi le rapport du Président page 118, § 26.5 – Annexe E.

4.3. Risques juridiques

Se reporter à la page 79 § 20.1.5 – Notes sur les comptes consolidés, note 34.

4.4. Risques liés à l'activité du groupe Provimi

4.4.1. Risques propres au secteur d'activité du groupe Provimi

Provimi est un producteur de produits de nutrition animale destinés à plusieurs espèces d'animaux. En tant que tel, il est exposé aux risques suivants :

- évolution du prix des matières premières : Provimi fabrique ses produits de nutrition animale à partir de matières premières qui peuvent connaître des variations de prix significatives susceptibles de dégrader ses marges et ses résultats. Même si Provimi devrait être en mesure de répercuter une partie de ces coûts supplémentaires sur ses clients, cette opération peut prendre quelque temps et il ne peut être exclu que Provimi en conserve une partie ;
- impact des crises en matière de santé et de sécurité sanitaire : les maladies animales, telles que l'encéphalite spongiforme bovine, la fièvre aphteuse ou la grippe aviaire, tendent à court terme à rompre l'équilibre de l'offre et de la demande ce qui peut se répercuter sur les prix de marché et sur les marges des producteurs. Toutefois, on observe généralement que ces événements provoquent également le report de la demande sur un autre type de produit et que, à moyen ou long terme, la demande globale n'est pas significativement affectée ;
- exportations : les sociétés du groupe Provimi exportent une partie significative de leur production. Les exportations peuvent être interrompues du fait de restrictions à l'importation ou à l'exportation pour cause d'épizootie, guerre, instabilité politique, protectionnisme ou variations importantes du taux de change. De tels risques sont par définition imprévisibles et difficilement quantifiables. Toutefois la diversification géographique du groupe Provimi tend à limiter l'impact de tels événements ;
- saisonnalité : certains groupes de produits sont soumis à des éléments saisonniers, notamment l'alimentation pour poissons ou pour vaches laitières. Toutefois, ces cycles se produisent chaque année et n'ont donc pas d'influence sur les résultats annuels ;
- croissance externe : au cours des dernières années, le groupe Provimi a réalisé de nombreuses acquisitions. Sa stratégie actuelle est de poursuivre cette politique de croissance externe en identifiant les entreprises cibles susceptibles d'être rentables et efficaces. Le processus d'intégration présente certains risques résultant notamment de la nécessité d'assimiler les activités et les produits des entreprises acquises et de pénétrer les marchés sur lesquels le groupe Provimi dispose d'une expérience limitée. De plus, dans le processus d'intégration, Provimi peut risquer de perdre des employés essentiels au sein des entités acquises. Dès lors, Provimi pourrait avoir à supporter des coûts de restructuration importants résultant de l'intégration des nouvelles activités (coûts qui, dans certains cas, pourraient ne pas être compensés par les bénéfices dégagés par les entreprises acquises) ;
- risques liés à l'élevage : la politique du groupe est de ne détenir aucun intérêt commercial dans le secteur très volatil de l'élevage, sauf pour des investissements limités dans des laboratoires de recherche. Les activités d'élevage ne représentent donc qu'une partie non significative du chiffre d'affaires et du résultat du groupe, qui n'est, par conséquent, pas directement sensible à l'évolution des prix de vente ou de revient des animaux ;
- risques liés à une modification de la législation : dans un souci de protection des consommateurs, la législation concernant les produits entrant dans la chaîne de la nutrition peut faire l'objet d'un renforcement susceptible d'affecter les coûts de production. Ceci peut avoir un impact sur le groupe Provimi à court terme. Toutefois, sa capacité de recherche et la faculté à innover et à proposer de nouvelles solutions conformes aux exigences du marché devrait lui permettre de respecter les nouvelles exigences réglementaires ;
- une situation de concurrence intense peut apparaître sur un marché particulier, ce qui peut avoir des conséquences négatives à court terme. Cependant, Provimi estime que ses compétences lui permettront de répondre au mieux aux attentes de ses clients et de gagner de nouveaux clients à long terme.

4.4.2. Risques environnementaux

La politique du groupe Provimi est de se conformer aux réglementations nationales en vigueur concernant la qualité des produits et le respect de l'environnement dans les différents pays où sont situées les implantations du groupe. Le groupe Provimi conduit plusieurs programmes qualité sous les normes ISO, GMP et HACCP pour garantir la qualité de ses produits. Certaines des usines du groupe Provimi sont certifiées ISO 14000 et la plupart des usines du groupe Provimi sont certifiées conformes à une, voire plusieurs, de ces normes ou le seront dans les années à venir. Des audits qualité sont réalisés régulièrement sur tous les sites. Chaque année, une formation intensive de deux à trois jours est organisée pour le personnel responsable de la qualité. Des manuels qualité exhaustifs sont mis à jour et disponibles sur chaque site. Ces sujets sont développés dans le rapport de gestion du groupe et de la Société au § 26.1, page 101. Les procédés de fabrication de l'industrie de la nutrition animale n'incluent ni produits chimiques considérés comme dangereux, ni métaux lourds.

4.4.3. Risques liés aux hommes clés du groupe

Le groupe estime disposer d'une organisation et d'une structure de management qui lui permettraient de poursuivre son activité et son développement dans des conditions normales, dans l'hypothèse où l'un des membres de son équipe dirigeante serait dans l'incapacité d'assurer ses fonctions.

4.5. Assurance

Provimi est particulièrement attentif à la gestion des risques et a inclus des programmes spécifiques de gestion du risque dans ses opérations courantes. Le groupe Provimi a des programmes d'assurance au niveau mondial pour l'ensemble des principaux risques identifiés et couvrant la quasi-totalité de ses localisations géographiques. Les exceptions à ce principe sont justifiées par une législation locale particulière ou par la taille de la société concernée. Dans ces différents cas, les risques sont couverts par des polices locales.

Provimi a mis en place des programmes d'assurance pour les risques suivants :

- risques généraux et risques produit ;
- dommages aux biens et pertes d'exploitation ;
- risques de transport ;
- responsabilité des administrateurs et des dirigeants ;
- autres.

En 2007, le coût total des assurances pour l'ensemble du groupe s'est élevé à environ 0,3 % de son chiffre d'affaires.

Les principaux risques accidentels assurables générés par les activités et susceptibles d'avoir une incidence significative sur la situation financière du groupe Provimi (dommages matériels, pertes d'exploitation, responsabilité civile, exploitation, produits, environnement) font l'objet des programmes suivants :

Police	Descriptif	Couverture maximale
Dommages aux biens et pertes d'exploitation	Programme groupe couvrant tous les sites à l'exception de l'Afrique du Sud et du Brésil	90 millions d'euros par événement et par an
Responsabilité civile générale et produits	Programme groupe couvrant tous les sites à l'exception de l'Afrique du Sud et du Brésil	80 millions d'euros par événement et par an

(Les montants assurés ont été relevés à la suite des renouvellements des polices d'assurance au 1er juillet 2007).

Les centres de profit du Brésil et d'Afrique du Sud sont couverts par des polices d'assurance locales.

Les primes d'assurance ont baissé en 2007 grâce à un historique des sinistres favorable et à sa politique de gestion du risque. Le groupe a constitué une société de réassurance captive qui contribue au programme de couverture des risques dommages et responsabilité civile. Cette société intervient pour la couverture des risques généraux et produits pour un maximum de perte de 5,5 millions d'euros par événement et de 5,5 millions d'euros par an. Elle intervient également pour la couverture des risques dommages aux biens et pertes d'exploitation avec un maximum de 1 million d'euros par sinistre et de 2 millions d'euros par an.

5 Informations concernant l'émetteur

5.1. Historique et développement de l'émetteur

5.1.1. Dénomination et siège social

La Société a pour dénomination sociale Provimi.

Son siège social est situé 9-11, avenue Arago à Trappes (78190).

5.1.2. Immatriculation

La société Provimi SA est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Versailles sous le numéro 652045907 RCS Versailles. Le code NAF de la Société est 652 E.

5.1.3. Date de constitution et durée de la Société

La Société a été constituée le 4 octobre 1965 pour une durée fixée, sauf dissolution anticipée ou prorogation, à 99 ans à compter de la date de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés, soit jusqu'au 3 octobre 2064.

L'exercice financier débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de l'année.

Historique et développement de l'émetteur

5.1.4. Forme juridique et législation applicable

Société anonyme à Conseil d'administration régie par les articles L. 210-1 et suivants du Code de commerce et le décret n° 67-236 du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales.

5.1.5. Événements importants

► Historique de la Société et du groupe Provimi

L'activité de nutrition animale de Provimi a été développée à partir de 1927 par un ensemble de sociétés détenues par une famille néerlandaise jusqu'en 1971.

En 1971, le groupe a été acquis par Central Soya Company, un groupe du secteur de l'agriculture coté à la Bourse de New York.

Entre 1971 et 1987, les activités périphériques de Provimi ont été abandonnées pour recentrer le groupe sur l'alimentation animale.

En 1987, Central Soya ainsi que l'ensemble des sociétés du groupe Provimi ont été acquises par Eridania Béghin-Say.

Depuis 1988, les sociétés du groupe Provimi ont connu une croissance importante de leur activité. De 1988 à 1996, elles ont particulièrement étendu leur présence en Europe centrale et occidentale, notamment par croissance externe. Les acquisitions réalisées ont concerné principalement l'Italie, la France, le Royaume-Uni, l'Irlande, la Pologne, la Hongrie, l'Espagne, la Suisse et la Grèce.

Depuis 1996, le développement des sociétés du groupe Provimi s'est poursuivi en intégrant deux nouvelles dimensions : la mondialisation de ses activités et la diversification dans l'alimentation pour animaux de compagnie et l'alimentation pour poissons. Le groupe Provimi a acquis des positions fortes au Brésil, en Argentine, aux États-Unis, en Inde et en Afrique du Sud dans le domaine des aliments complets et des prémix par croissance externe. Simultanément, la réalisation d'acquisitions de taille moins significative en Europe a permis de renforcer la présence de sociétés déjà existantes.

À partir de 1997, une stratégie de développement simultané dans les segments de l'alimentation pour poissons et de l'alimentation pour animaux de compagnie a été menée avec succès, avec des acquisitions au Danemark, au Chili, en Espagne, en République tchèque, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni.

À partir de l'année 2000, la mondialisation du groupe s'est poursuivie avec des développements en Chine, au Vietnam et en Australie.

Par décision du 30 juin 2001, les actionnaires de la société Provimi SA ont approuvé l'apport au titre de la scission de la société Eridania Béghin-Say de l'ensemble de ses activités de la branche "Nutrition Animale" avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2001 et l'augmentation du capital de la Société en résultant. La première cotation en Bourse de Provimi a eu lieu le 2 juillet 2001. À l'issue de cette scission, Provimi SA est devenue la société mère

du groupe rassemblant l'activité nutrition animale de l'ancienne Eridania Béghin-Say.

Le 29 novembre 2002, Provimlux Investments SA, société de droit luxembourgeois contrôlée par CVC Capital Partners et PAI partners a acquis la totalité de la participation (53,66 %) de Edison dans Provimi. À l'issue de la garantie de cours lancée du 20 décembre 2002 au 8 janvier 2003 à la Bourse de Paris, Provimlux détenait 74,05 % du capital de Provimi.

De 2001 à 2003, le groupe a poursuivi sa stratégie d'acquisition notamment en Asie (Inde, Vietnam), en Europe de l'Ouest (Pays-Bas) et dans les pays d'Europe centrale et orientale (Roumanie, Pologne, Bulgarie, Russie, Slovaquie).

En mars 2003, la filiale polonaise du groupe, Provimi Polska, a lancé une offre d'achat sur les actions de Rolimpex SA qu'elle ne détenait pas encore portant sa participation à 56,3 % du capital. Par ailleurs Provimi Polska a acquis, en juillet 2003, 5 % du capital de Rolimpex précédemment détenus par le management de Rolimpex, portant ainsi le total de sa participation à 61,3 % du capital.

En 2004, Provimi a acquis la société de prémix Nutriway au Vietnam, la société d'aliments complets Rusteco Protein (maintenant Provimi Dobrich JSC) en Bulgarie et la société d'aliments pour animaux de compagnie Nama en Slovaquie. En novembre 2004, le groupe a annoncé la fusion de ses filiales polonaises Provimi Polska Holding et Rolimpex SA.

En février 2005, Provimi a acquis la société d'aliments pour animaux de compagnie Ben, l'un des producteurs majeurs d'aliments humides pour animaux de compagnie en Pologne, avec une capacité de production annuelle de 15 000 tonnes. Également en février, Provimi a inauguré une nouvelle usine de prémix à Itapira, au Brésil. En juillet, Provimi a annoncé la finalisation du processus juridique menant à la fusion de ses filiales polonaises Provimi Polska Holding et Rolimpex SA dans Provimi-Rolimpex SA dont les actions sont détenues à 77,7 % par Provimi SA. En juillet également, Provimi a augmenté sa capacité de production en République tchèque avec l'ouverture d'une nouvelle usine d'aliments humides pour animaux de compagnie. En octobre, Provimi a acquis Pet Hungaria Kft, le premier producteur hongrois d'aliments pour animaux de compagnie vendus sous marques distributeur. Également en octobre, le groupe Provimi a procédé au remboursement de son crédit subordonné de 50 millions d'euros. En novembre, Provimi a annoncé l'acquisition de 80 % de la société de prémix russe ZAO Rybflotprom au groupe Sodrugestvo.

En juin 2006, Provimi a renforcé sa position au Canada avec l'acquisition de Vita Distribution, l'un des principaux producteurs de prémix au Québec. En juillet, Alitec, la filiale chilienne du groupe, a signé un accord de joint venture avec AquaChile, pour la production d'aliments pour poissons de mer dans son usine de Parga au Chili. En septembre, la filiale américaine du groupe NANCO (North American Nutrition Companies) et AFS (Associated Feed Supply), ont acquis conjointement les sociétés Nutrius LLC, un producteur dans le domaine des prémix et Virtus Nutrition LLC, producteur et distributeur de spécialités pour ruminants. En décembre, Provimi a procédé à l'acquisition d'actifs de SESA, société d'aliments pour animaux de compagnie vendus sous marques distributeur implantée en France, l'un des trois principaux marchés européens. Les actifs de production ont été acquis par Provimi Pet Food France, société nouvellement créée.

► Événements 2007

Le 12 avril 2007, KoroFrance SAS, une société contrôlée par les fonds d'investissement gérés ou conseillés par Permira Advisers LLP, a acquis la majorité des actions de la société Provimi (74,05%) auprès de la société Provimlux Investment SA, une société contrôlée par CVC Capital Partners et PAI partners. A l'issue de l'offre publique obligatoire lancée sur les actions restantes, KoroFrance SAS détenait au 30 juin 2007, 87,02% du capital social de Provimi.

En conséquence de l'acquisition ci-dessus mentionnée, Provimi Holding BV, filiale du groupe Provimi, a lancé une offre publique sur les 22,05 % du capital qu'elle ne détenait pas encore de sa filiale Provimi-Rolimpex. Au 30 juin 2007, Provimi Holding BV détenait ainsi 97,59 % du capital de Provimi-Rolimpex SA. Les 2,41 % du capital restants ont été acquis en juillet 2007 et Provimi-Rolimpex est aujourd'hui une société dont le capital est entièrement détenu par le groupe Provimi.

Le 6 novembre, Provimi a annoncé qu'il était parvenu à un accord avec Biomar pour lui céder l'essentiel de ses activités d'aliments pour poissons. L'opération avait pour but de permettre à Provimi de mieux se concentrer sur ses cœurs de métier, la nutrition animale et l'alimentation pour animaux de compagnie, en investissant dans la recherche et le développement tout en soutenant son processus d'expansion dans les marchés émergents. Les accords avec Biomar ont concerné les activités d'aliments pour poissons

au Chili, au Danemark et en Espagne, représentant 90 % de l'activité du groupe dans le secteur et près de 10 % de son chiffre d'affaires total annuel consolidé. La cession au Chili comprend la vente d'une participation de 50 % détenue dans une joint venture avec AquaChile. Provimi continuera de vendre des premix à l'industrie de l'alimentation pour poissons.

5.2. Investissements

► Politique générale d'investissement

La politique d'investissement du groupe Provimi vise à améliorer sa rentabilité, à maintenir à niveau les sites de production et leur conformité avec les règles et les normes qualité, sanitaires et environnementales.

Les améliorations de rentabilité consistent à perfectionner ou à agrandir les installations afin d'accroître les capacités de production, de permettre la production d'un nouveau produit ou de réduire les coûts d'exploitation. Les investissements de remplacement consistent à maintenir la capacité existante en remplaçant les équipements arrivés en fin de cycle par du matériel neuf ou d'occasion.

La mise en conformité avec la réglementation se fait sous la forme de projets destinés à maintenir les installations aux normes en vigueur (qualité, environnement, sécurité) ainsi qu'à améliorer la situation des usines pour satisfaire aux normes facultatives (GMP, ISO, HACCP, etc.).

► La stratégie de croissance externe

La politique d'acquisition du groupe Provimi consiste à investir dans des sociétés rentables, bien implantées sur leur marché local et disposant d'un fort potentiel de croissance sur leurs lignes de produits afin de consolider ses positions sur le marché mondial. Les projets d'acquisition retenus doivent offrir aux actionnaires un rendement supérieur à la moyenne ainsi qu'un risque faible et concerner des activités non saisonnières. Les standards de qualité des sites de production du groupe Provimi sont également appliqués aux sociétés nouvellement acquises. La stratégie de croissance externe a pour objectif de diversifier les activités du groupe et d'optimiser les synergies avec les sociétés nouvellement acquises. Il s'agit également d'investir dans des entreprises présentant un potentiel de croissance sur leurs marchés respectifs. D'une façon générale, le but de la stratégie de croissance externe est de positionner le groupe Provimi pour lui assurer une croissance à long terme. Les dirigeants des sociétés nouvellement acquises sont généralement les anciens actionnaires qui continuent à participer à la croissance de l'entreprise une fois intégrée au sein du groupe Provimi. Dans certains cas, les anciens actionnaires conservent une participation dans la société devenue filiale du groupe.

Investissements

5.2.1. Principaux investissements de la période

Ces investissements se sont élevés à 33,8 millions d'euros en 2005, 39,5 millions d'euros en 2006 et 63,0 millions d'euros en 2007. Ces investissements ont en particulier concerné les sociétés suivantes :

Sociétés	Pays	Année	Montant (en millions d'euros)	Activité
Provimi Pet Food Czech	République tchèque	2004/2005	2,7	Aliments pour animaux de compagnie
Provimi BV	Pays-Bas	2005	2,5	Premix
Provimi Russia	Russie	2005/2006	7,0	Aliments pour animaux de compagnie
Provimi-Rolimpex SA	Pologne	2006	3,1	Informatique, aliments complets
Provimi Lviv	Ukraine	2006	2,4	Aliments complets
Provimi BV	Pays-Bas	2006	4,6	Premix, spécialités, bureaux
Pet Hungaria	Hongrie	2006	2,9	Aliments pour animaux de compagnie
Provimi Pet Food CZ	République tchèque	2006	2,5	Aliments pour animaux de compagnie
Alitec	Chili	2006	2,3	Aliments pour poissons
NANCO	États-Unis	2006	1,5	Premix, spécialités
Centralys et Celtic	France	2006	1,5	Premix, spécialités
Vipromin et Vipromax	Roumanie	2006	1,2	Aliments complets
Nutron	Brésil	2006	1,2	Premix, spécialités
Provimi BV	Pays-Bas	2007	3,4	Premix, spécialités
Provimi Pet Food CZ	République tchèque	2007	5,5	Aliments pour animaux de compagnie
Provimi Lviv	Ukraine	2007	2,0	Aliments complets
Provimi Pet Food Russ	Russie	2007	5,5	Aliments pour animaux de compagnie
Pet Hungaria	Hongrie	2007	4,0	Aliments pour animaux de compagnie

Le tableau suivant retrace les principales acquisitions réalisées par le groupe Provimi depuis 2005 :

Sociétés	Pays	Année	Activité
Ben	Pologne	2005	Alimentation pour animaux de compagnie
Pet Hungaria	Hongrie	2005	Alimentation pour animaux de compagnie
Rybflotprom	Russie	2005	Premix
Nutrius	États-Unis	2006	Spécialités
Virtus Nutrition	États-Unis	2006	Spécialités
Vita	Canada	2006	Premix, spécialités
Actifs de la société Sesa	France	2006	Aliments pour animaux de compagnie

En 2007, le groupe Provimi a également procédé à des rachats d'intérêts minoritaires dans plusieurs sociétés. Se reporter à la page 57 § 20.1.5 – Notes sur les comptes consolidés, note 5.1.4.

5.2.2. Principaux investissements en cours

Les investissements corporels prévus pour les prochaines années devraient représenter environ 40 millions d'euros par an (dont 2/3 pour la croissance, 1/3 pour la maintenance). En particulier, ces investissements devraient concerner les sociétés suivantes :

Sociétés	Pays	Année	Montant (en millions d'euros)	Activité
Provimi Russia	Russie	2008	5,0	Aliments complets
Nutron Alimentos Ltda	Brésil	2008/2009	3,8	Premix et spécialités
Provimi Ltd	Royaume-uni	2008/2009	2,0	Premix et spécialités
Nanco Inc	Etats-Unis	2008	1,4	Premix et spécialités
Provimi Bv.	Pays-Bas	2007/2008	1,9	Premix et spécialités
Peter Hand	Chine	2008/2009	1,7	Premix
Néolait SAS	France	2007/2008	1,3	Spécialités
Pet Food CEE	Europe	2007/2008	20,5	Aliments pour animaux de compagnie

5.2.3. Principaux investissements futurs

Le groupe n'a pas d'engagement ferme concernant de futurs investissements à part ceux liés aux options de rachat des actionnaires minoritaires en Inde et en Russie (voir la page 79 note 33, § 20.1.5 – Notes sur les comptes consolidés).

6 Aperçu des activités

6.1. Principales activités

6.1.1. Nature des opérations de l'émetteur

▀ Secteurs d'activités du groupe Provimi

L'activité du groupe Provimi consiste à fournir des solutions nutritionnelles destinées aux animaux. Avec les produits et les services technologiques du groupe Provimi tels que les formulations, les services de laboratoire et les services vétérinaires, producteurs et éleveurs peuvent maximiser leurs rendements. Le groupe Provimi développe des programmes d'alimentation équilibrés et adaptés à chaque espèce qui tiennent compte des différents environnements et ingrédients de base que l'on peut trouver dans le monde.

Le groupe Provimi est un groupe international de sociétés possédant chacune une structure spécifique afin d'optimiser son positionnement stratégique et ses performances sur ses marchés locaux. La structure organisationnelle repose sur :

- la décentralisation afin que les décisions quotidiennes soient prises en relation directe avec les clients locaux. Ainsi, les décisions concernant la production, les prix, les stratégies de marché, etc., sont prises individuellement par chaque société au contact du marché ;
- des échanges d'information entre les différentes sociétés pour les fonctions marketing, achats, R&D, administration et production.

Principaux marchés

Le groupe Provimi distribue ses produits principalement à travers trois réseaux de distribution :

- les distributeurs (distributeurs spécialisés et grandes surfaces) ;
- les éleveurs (y compris les éleveurs de poissons) ;
- les producteurs d'aliments pour animaux.

L'importance de ces différents réseaux de distribution varie significativement d'une société à une autre.

Par ailleurs, l'alimentation pour animaux de compagnie est principalement distribuée par les réseaux de distributeurs spécialisés et les grandes surfaces.

► Stratégie du groupe

La stratégie de Provimi est de poursuivre, le plus possible, sa diversification dans des segments de marché rentables et en développement, comme sa diversification géographique. C'est pourquoi, en plus des segments aliments complets, le groupe s'intéresse particulièrement au segment en expansion des aliments pour animaux de compagnie ainsi qu'aux marchés d'Europe centrale et orientale, de l'Asie et aux autres marchés stratégiques dans le monde.

Aliments pour animaux de compagnie

Les aliments pour animaux de compagnie produits par Provimi sont distribués par des chaînes de supermarchés ou au travers de chaînes de distribution spécialisées. La division aliments pour animaux de compagnie du groupe produit sous la marque des distributeurs mais également sous ses propres marques locales. Les produits haut de gamme fabriqués par Provimi sous la marque des distributeurs offrent aux supermarchés une alternative aux marques traditionnelles, intéressante en termes de marges et leur permettant de proposer au consommateur final un meilleur rapport qualité/prix.

Premix

Les premix sont un mélange de vitamines et de micro-éléments essentiels à une alimentation animale équilibrée. Provimi produit une large gamme de premix pour toutes les espèces d'animaux d'élevage. Les premix sont utilisés pour compléter les qualités nutritionnelles de l'aliment de base (surtout les céréales) et produire les aliments complets. Ils sont vendus aux éleveurs, aux coopératives, aux préparateurs d'aliments et autres producteurs d'aliments complets. Ils constituent l'une des principales activités de Provimi, qui est l'un des leaders parmi les producteurs mondiaux de premix.

6.2. Principaux marchés

6.2.1. Présentation du marché mondial de la nutrition animale

Le marché mondial comprend les aliments pour l'élevage de l'ensemble des espèces animales et inclut les aliments complets, les premix et les spécialités, ainsi que les aliments pour poissons d'élevage et pour animaux de compagnie.

Spécialités

Les spécialités sont des produits spécialement conçus pour les jeunes animaux ou pour les animaux ayant un régime ou des exigences alimentaires particulières. Ces produits nécessitent un effort soutenu en recherche et développement et des ateliers de production spécialisés. Elles se présentent sous plusieurs formes telles que pellets, copeaux, farine, poudre, blocs, liquide ou granulés.

Aliments complets

Les aliments complets sont un mélange de céréales, de co-produits, de vitamines et de minéraux pour toutes les espèces d'animaux d'élevage.

Europe centrale et orientale

Les premiers contacts entre Provimi et les pays d'Europe centrale et orientale datent des années soixante-dix. La première acquisition dans cette région a été réalisée en 1990 lorsque Provimi a créé une joint-venture à Osnowo en Pologne. Aujourd'hui, Provimi est leader en Pologne. Par ailleurs Provimi avait déjà procédé, dans les années précédentes, à des acquisitions en République tchèque, en Bosnie, ainsi qu'en Hongrie, Roumanie, Bulgarie et Russie. Ce dernier pays affiche une croissance supérieure à la moyenne comme en témoigne le volume d'activité que Provimi y a récemment réalisé.

Asie et autres marchés stratégiques émergents

La diversification fait partie de la stratégie de Provimi en matière de gestion des risques. Aussi, Provimi est-il bien implanté sur tous les continents. Au Brésil, exportateur majeur de produits agroalimentaires dans le monde, le groupe produit de l'alimentation animale pour une grande variété d'espèces. Provimi a aussi des activités en Afrique du Sud et en Jordanie, ce qui lui permet d'exporter vers le Moyen-Orient. Provimi est également bien implanté au Vietnam, en Chine, en Australie et en Inde.

6.1.2. Développement de nouveaux produits

Se reporter à la page 27, chapitre 11 – Recherche & développement, brevets et licences.

Pour permettre une comparaison en tenant compte des différences entre ces produits, le marché mondial est mesuré en tonnage équivalent aliment complet (*complete feed equivalent* : CFE). Un coefficient convertit tous les produits en une unité de mesure comparable.

Évolution de la demande en alimentation animale industrielle

La demande mondiale en alimentation animale produite industriellement a évolué de la manière suivante :

Demande en alimentation animale industrielle (en millions de tonnes CFE)	
1975	290
1980	370
1985	440
1990	537
1995	590
2000	591
2001	597
2002	604
2003	612
2004	614
2005	625
2006	635
2007	682

Source : Feed International, janvier 2008.

La croissance démographique demeure le facteur déterminant de la production. Les autres facteurs principaux influençant la demande en alimentation animale sont les suivants :

- l'augmentation du revenu par habitant ;
- l'urbanisation ;
- le caractère plus ou moins intensif de l'élevage ;
- le niveau des investissements consacrés au développement de l'industrie de la nutrition animale ;
- la disponibilité des matières premières ;
- l'innovation ;
- les politiques gouvernementales d'autosuffisance pour la production de denrées alimentaires.

La croissance de la production animale a été tirée par les pays clés d'Asie et d'Amérique du Sud (Chine et Brésil) dont la production a été particulièrement stimulée par :

- la croissance démographique ;
- la croissance du revenu par habitant ;
- l'urbanisation ;
- les faibles coûts de production qui permettent le développement des exportations avantageuses par la relative faiblesse des devises locales par rapport au dollar.

En plus de ces tendances affectant la demande sur le long terme, le marché de l'alimentation animale subit aussi l'influence des cycles économiques et d'incidents ponctuels tels que les dévaluations monétaires.

Il existe une certaine saisonnalité des activités. Par exemple, la demande de nourriture pour ruminants est plus forte en hiver.

Les maladies animales, telles que la fièvre aphteuse, l'encéphalite spongiforme bovine ou la grippe aviaire ne provoquent généralement pas de réduction de la demande globale mais seulement des variations de la demande d'une espèce ou d'une région à une autre.

6.2.2. Présentation des principaux marchés régionaux de l'alimentation animale

Les différents marchés géographiques de l'alimentation animale industrielle, à l'échelle mondiale, se répartissent comme suit :

Production en 2007

Régions	En millions de tonnes CFE	En %
France	22	3
Union européenne (hors France)	125	18
Reste de l'Europe	36	5
Amérique du Nord	209	31
Amérique du Sud	75	11
Reste du monde	215	32
TOTAL	682 ⁽¹⁾	100

Source : Feed International, janvier 2008.

(1) En plus de la production industrielle mondiale de 682 millions de tonnes, Provimi estime que de 300 à 400 millions de tonnes d'aliments pour animaux sont produites directement au sein des exploitations agricoles pour nourrir les animaux, mais que ces aliments sont de qualité nutritionnelle moindre.

Le marché de l'alimentation animale industrielle est très fragmenté. Les dix plus grands pays producteurs se partagent néanmoins environ 80 % du marché mondial.

Dans les pays en développement où le groupe Provimi est présent, les concurrents en alimentation complète et premix sont principalement locaux et ne disposent pas d'un support technologique important. Provimi bénéficie donc d'un véritable avantage concurrentiel en termes de qualité des produits et de savoir-faire. En revanche, le marché de l'alimentation pour animaux de compagnie est, comme dans le reste du monde, dominé par quelques intervenants mondiaux.

Certains marchés en Asie (Chine, Inde et Indonésie) se trouvent encore au premier stade de leur développement et les producteurs locaux commercialisent des produits moins chers mais à faible valeur nutritionnelle. Les producteurs proposant des produits à plus forte valeur ajoutée, comme le groupe Provimi, doivent donc faire face à une forte concurrence sur les prix et fournir d'importants efforts d'information, de formation et de suivi de leur clientèle pour assurer leur développement et conserver leur marge.

Les marchés des produits de grandes marques d'alimentation pour animaux de compagnie dans les pays développés sont des marchés matures dominés par quelques grands producteurs. Le groupe Provimi se positionne à la fois dans les pays développés et dans les pays émergents sur le segment des produits vendus par les magasins spécialisés et les vétérinaires ainsi que sous les marques de distributeur qui offrent un potentiel de croissance pour des producteurs indépendants comme Provimi.

L'Europe de l'Est, l'Asie et l'Amérique latine connaissent une croissance rapide et offrent, sur certains segments de marché, de belles opportunités pour des produits de qualité et compétitifs.

Principaux marchés

6.2.3. Production**Production du groupe Provimi
au cours des trois dernières années**

	2007	2006	2005
Volume (en millions de tonnes)	3,8	3,6	3,4

Le groupe Provimi exploite, dans quelque 30 pays, plus de 100 sites de production qui produisent un large éventail de produits pour les marchés locaux.

Aucune de ces usines ne génère plus de 10 % du chiffre d'affaires total du groupe.

Sites de production du groupe Provimi

Régions	Nombre de sites
Amérique du Nord	8
Union européenne	63
Reste de l'Europe	10
Amérique du Sud	7
Reste du monde	14
TOTAL	102

▀ **Localisation des principaux sites de production du groupe Provimi**

Sites de production du groupe Provimi en Amérique du Nord

Pays	Nombre de sites
Canada	1
États-Unis	7
TOTAL	8

Sites de production du groupe Provimi dans l'Union européenne

Pays	Nombre de sites
Allemagne	1
Belgique	1
Bulgarie	6
Danemark (*)	1
Espagne (*)	3
France	10
Grèce (*)	1
Hongrie	4
Irlande	2
Italie	1
Pays-Bas	4

Pays	Nombre de sites
Pologne	19
Portugal	2
République tchèque	3
Roumanie	2
Royaume-Uni	2
Slovaquie	1
TOTAL	63

(*) Les activités d'alimentation pour poissons ont été cédées en 2007 (voir § 5.1.5, page 9).

Sites de production du groupe Provimi, dans le reste de l'Europe

Pays	Nombre de sites
Bosnie	1
Russie	7
Suisse	1
Ukraine	1
TOTAL	10

Sites de production du groupe Provimi, Amérique du Sud et reste du monde

Pays	Nombre de sites
Afrique du Sud	1
Argentine	2
Australie	2
Brésil	3
Chili (*)	2
Chine	3
Inde	4
Jordanie	1
Vietnam	3
TOTAL	21

(*) Les activités d'alimentation pour poissons ont été cédées en 2007 (voir § 5.1.5, page 9).

Noms des sociétés par catégories de produits

Premix	Aliments complets	Spécialités	Aliments pour poissons (*)	Aliments pour animaux de compagnie
Agrokomplex (Hongrie)	Agrokomplex (Hongrie)	Agrokomplex (Hongrie)	Alitec (Chili) ⁽¹⁾	Alimental (Argentine)
Agrokomplex Nutrition (Bosnie)	Centralys (France)	Alimental (Argentine)	Danafeed ^{(4) (1)}	Nutron (Brésil)
Alimental (Argentine)	Hercules (Russie)	Celtic (France)	Nutron (Brésil)	Pet Hungaria (Hongrie)
Celtic (France)	Janos Hoey (Australie)	Centralys (France)	ProAqua (Espagne) ⁽¹⁾	Provimi Italia (Italie)
Centralys (France)	Protector (Suisse)	Joosten Products (Pays-Bas)	Provimi China (Chine)	Provimi Pet Food CZ (République tchèque)
Mixrite (Irlande)	Provimi ⁽²⁾	Mixrite (Irlande)	Provimi Hellas (Grèce)	Provimi Pet Food France (France)
NANCO (États-Unis)	Provimi-Rolimpex (Pologne)	NANCO (États-Unis)		Provimi Pet Food NL (Pays-Bas)
NuTec (France, Irlande, RU, Afrique du Sud)	Viand (Bulgarie)	Néolait (France)		Provimi Pet Food PL (Pologne)
Nutral (Espagne)	Vipromax (Roumanie)	NuTec (France, Irlande, RU, Afrique du Sud)		Provimi Pet Food Rus (Russie)
Nutri Technica (Portugal)	Vipromin (Roumanie)	Nutral (Espagne)		Provimi Pet Food SK (Slovaquie)
Nutriway (Vietnam)	Volosovsky (Russie)	Nutri Technica (Portugal)		Vetcare (Inde)
Nutron (Brésil)		Nutron (Brésil)		
Peter Hand (Chine, Vietnam)		Peter Hand (Chine, Vietnam)		
Protector (Suisse)		Protector (Suisse, Belgique)		
Provimi ⁽¹⁾		Provimi ⁽³⁾		
Provimi Australia (Australie)		Provimi Australia (Australie)		
Provimi-Rolimpex (Pologne)		Provimi-Rolimpex (Pologne)		
Rybflotprom (Russie)		SanoGold (Allemagne)		
SanoGold (Allemagne)		SCA (Espagne, États-Unis, RU)		
Soya Progress (Ukraine)		Sodial (France)		
Vetcare (Inde)		Vetcare (Inde)		
Viand (Bulgarie)		Viand (Bulgarie)		
Vipromax (Roumanie)		Vipromax (Roumanie)		
Vipromin (Roumanie)		Vipromin (Roumanie)		
Vita Distribution (Canada)		Vita Distribution (Canada)		
		Zotech (France)		

(*) Les activités d'alimentation pour poissons ont été cédées en 2007 (voir § 5.1.5, page 11).

(1) Bulgarie, République tchèque, Grèce, Jordanie, Pays-Bas, Portugal, Russie et Ukraine.

(2) Bulgarie, Portugal et Russie.

(3) Bulgarie, Canada, Chine, République tchèque, Grèce, Jordanie, Pays-Bas, Portugal et Russie.

(4) Danemark, Italie, Norvège et Pologne.

Principaux marchés

6.2.4. Ventilation par secteur géographique et par activité

Ventilation du chiffre d'affaires 2007 par espèce

Porcs	25 %
Volailles	28 %
Ruminants	19 %
Animaux de compagnie	13 %
Poissons	-
Autres	15 %

Ventilation du chiffre d'affaires 2007 par produit (hors trading et activités diverses)

Aliments complets	32 %
Premix	29 %
Spécialités	26 %
Aliments pour animaux de compagnie	13 %
Aliments pour poissons	-

Explication de la ventilation du chiffre d'affaires du groupe Provimi par catégorie d'activité

a) Premix, aliments complets et concentrés

Les premix sont des mélanges de produits concentrés contenant des micro-ingrédients essentiels utilisés pour obtenir une alimentation complète. Ces ingrédients sont principalement des vitamines, des minéraux, des acides aminés et des produits nutritionnels.

Pour Provimi, ce type de produits représente la plus grande partie de sa part de marché mondiale. Ces produits sont généralement vendus avec un ensemble de services et de supports client comprenant des services de laboratoire, l'élaboration de formules et les conseils en nutrition. La valeur

de ces services, qui font des premix des produits à forte valeur ajoutée, est incluse dans le prix des produits, ce qui permet aux sociétés du groupe Provimi de recueillir les bénéfices de leurs investissements en recherche et développement.

Les aliments complets sont des produits finis, prêts à consommer. Les facteurs clés de succès de cette activité résident dans leur production et le coût des matières premières. En effet, même si la qualité et les services y jouent également un rôle important, la vente de ces produits est significativement plus sensible aux prix, compte tenu de la concurrence plus forte qui règne sur ce segment. La stratégie de Provimi sur le segment des aliments complets est d'investir uniquement sur des marchés où la croissance et les rendements potentiels sont suffisants.

Les concentrés sont des produits intermédiaires entre les premix et les aliments complets et contiennent principalement, en plus des premix, des ingrédients protéinés.

b) Spécialités, aliments pour poissons et aliments pour animaux de compagnie

Les spécialités regroupent des produits très variés. Dans cette catégorie figurent des produits tels que les suppléments nutritionnels, les substituts du lait pour les veaux et les vaches laitières, les aliments pour jeunes animaux, gibiers à plumes, poissons, animaux de compagnie, les deux derniers segments étant les plus significatifs. La nourriture pour animaux de compagnie est destinée aux chiens et aux chats sous une forme sèche, semi-humide ou humide et comprend les friandises. La nourriture pour poissons est destinée aux saumons, truites, anguilles, turbots, tilapias et autres espèces. Le groupe a cédé la plupart de ses activités d'alimentation pour poissons en 2007 (voir § 5.1, page 9).

c) Négoce et activités diverses

Les autres activités du groupe Provimi restent étroitement liées aux métiers de la nutrition animale et concernent essentiellement le commerce des ingrédients.

La plus importante de ces activités est la distribution, à l'échelle mondiale, de micro-ingrédients aux sociétés du groupe Provimi et aux sociétés tiers par l'achat en gros et la revente en petites quantités.

Ventilation du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel par zone géographique

(en millions d'euros)	France	Pologne	Reste de l'Europe	Amérique du Nord	Reste du monde	Holding et consolidation	Total
2007							
Chiffre d'affaires	192,6	405,3	823,0	280,7	216,9	-	1918,5
Résultat opérationnel ⁽¹⁾	12,9	18,6	44,8	19,6	17,2	(22,0)	91,1
2006							
Chiffre d'affaires ⁽²⁾	154,9	347,0	730,8	228,9	184,0	-	1645,6
Résultat opérationnel ⁽¹⁾	15,1	14,8	51,4	21,2	12,6	(7,6)	107,5

(1) Avant autres produits et charges opérationnels.

(2) Retraité des activités abandonnées.

6.3. Facteurs exceptionnels

Non applicable.

6.4. Dépendance éventuelle du groupe Provimi à l'égard des tiers

Le groupe Provimi ne dépend d'aucun tiers quant aux brevets et licences nécessaires pour ses activités. Les 15 premiers clients représentent moins de 15 % du chiffre d'affaires consolidé de 2007. Il n'existe pas de risque de dépendance vis-à-vis de certains fournisseurs.

6.5. Position concurrentielle du groupe

Il n'existe quasiment pas de concurrents directement comparables au groupe Provimi au niveau mondial, mais il existe quelques intervenants fortement implantés localement. Les synergies entre les différentes sociétés du groupe Provimi dans les domaines de l'approvisionnement, du marketing et de la recherche donnent un avantage concurrentiel au groupe face à ses concurrents locaux.

Parmi les intervenants sur les différents marchés de la nutrition animale figurent notamment :

Sociétés	Pays	Chiffres d'affaires 2007 (en millions d'euros, sauf indication contraire)	Activité principale (nutrition animale)
Nutreco	Pays-Bas	4 021	Alimentation animale et pour poissons, élevage de volailles
Cargill	États-Unis	88 266 ⁽¹⁾	Produits agricoles (dont alimentation complète)
Evalis	France	758	Aliments complets
DSM Nutritional Products	Pays-Bas	1 196 ⁽²⁾	Vitamines (premix)
Adisseo – Nutrition animale	France	551 ⁽³⁾	Vitamines (premix)
Continental Nutrition	France	nd	Alimentation pour animaux de compagnie
Arovit	Danemark	nd	Alimentation pour animaux de compagnie

Source : Rapport annuel des sociétés concernées.

(1) En millions de dollars, exercice clos au 21 août 2007.

(2) Uniquement nutrition et santé animale.

(3) Chiffres d'affaires 2006.

Organigramme juridique du groupe

Le marché mondial de l'alimentation animale industrielle est estimé à plus de 680 millions de tonnes CFE hors alimentation animale produite à la ferme (Source : Feed International, janvier 2008). Les sociétés du groupe Provimi produisent près de 49,8 millions de tonnes CFE, soit 7,3 % du marché mondial.

Avec une part de marché globale de 7,3 %, le groupe Provimi estime qu'il est un leader mondial sur le marché de la nutrition animale et parmi les principaux leaders sur chacun des marchés où il est présent.

La part de marché mondiale du groupe Provimi reflète une présence diversifiée sur l'ensemble des principales espèces animales, sans concentration importante sur un segment de marché spécifique. Les quatre marchés du groupe Provimi sont les porcs, les volailles, les ruminants (vaches, moutons) et les animaux de compagnie.

La part de marché estimée du groupe Provimi sur le segment des spécialités (hors alimentation pour animaux de compagnie), est d'environ 20 % sur les marchés où il est présent. Les spécialités ne représentent qu'une faible partie du marché mondial de l'alimentation animale exprimée en CFE (moins de 2 %) et sont essentiellement utilisées dans les pays développés.

Le groupe Provimi a son activité répartie de façon équilibrée entre les différentes régions géographiques. Les revenus générés par les exportations concernent plus de cent pays dont aucun ne représente une proportion importante du chiffre d'affaires global.

Les parts de marché indiquées correspondent au marché de la nutrition animale industrielle.

Répartition du chiffre d'affaires 2007 de Provimi par marché géographique

Pays	Volume (en millions de tonnes CFE)	Part du chiffre d'affaires en 2007 (%)	Part de marché (%) ⁽¹⁾
Union européenne	13,5	63	9,2
Reste de l'Europe	2,1	8	5,7
Amérique du Nord	11,1	13	5,3
Amérique du Sud	9,4	11	12,6
Reste du monde	13,7	5	6,4
Total monde	49,8	100	7,3

Source : Les données sur le marché mondial proviennent du magazine Feed International de janvier 2008. Les autres informations proviennent du groupe Provimi.

(1) Part de marché du groupe Provimi.

► Rôle de la société mère

Société holding du groupe Provimi, la société mère n'a pas d'activité opérationnelle. Elle gère l'utilisation du logo "Provimi" et consent des licences à ses filiales dans le monde entier. La Société est responsable de la

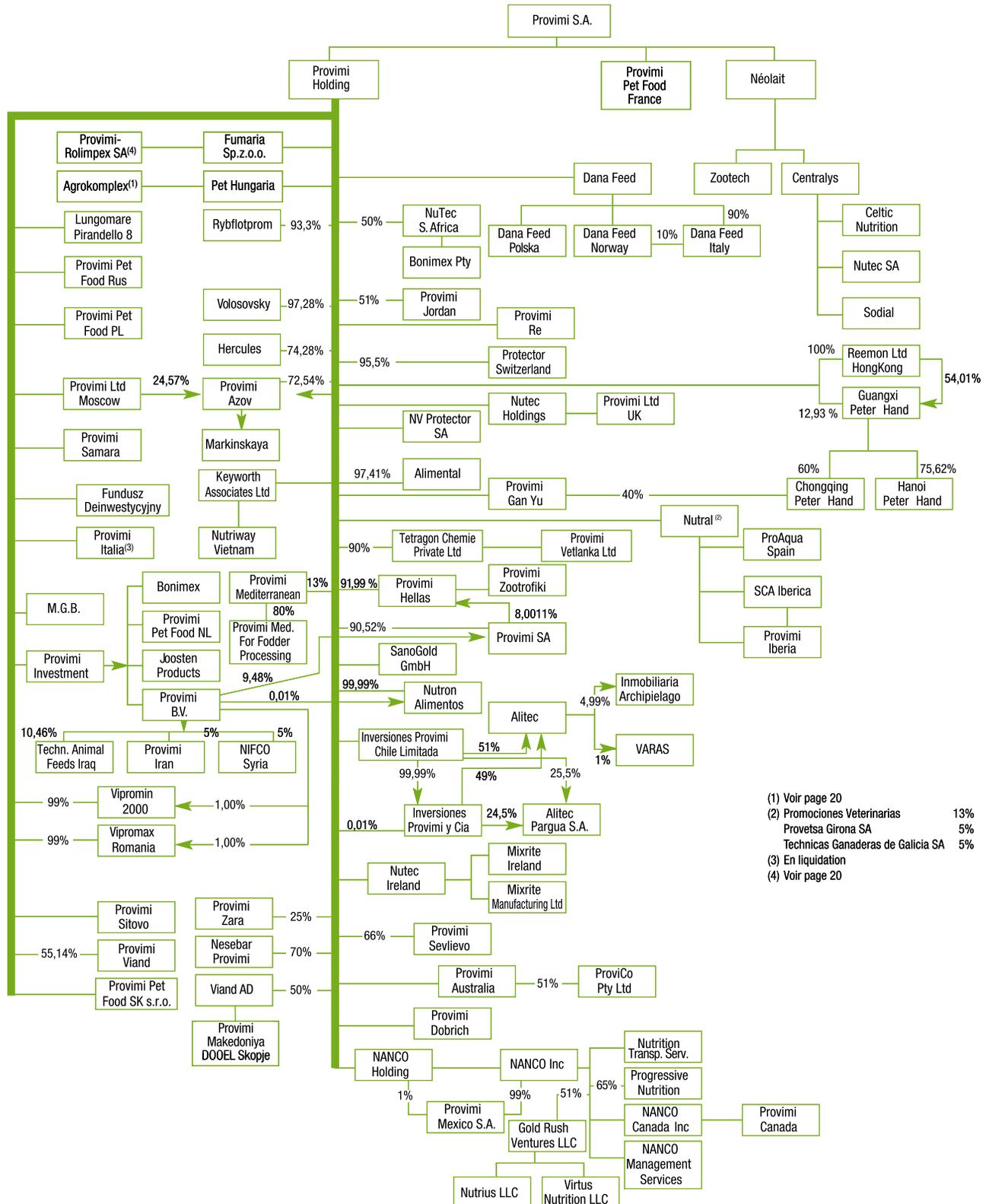
communication avec ses actionnaires et les investisseurs. L'endettement net du groupe est réparti sur un certain nombre de sociétés ou filiales, incluant la société mère Provimi SA.

7.1. Organigramme juridique du groupe

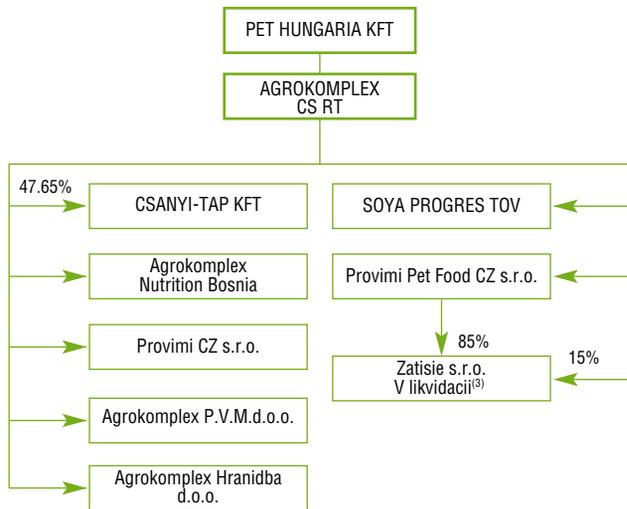
L'organigramme juridique du groupe Provimi au 31 décembre 2007 est présenté ci-dessous. Les pourcentages indiqués correspondent à une

détention en capital et non en droits de vote. Lorsqu'aucun pourcentage n'est indiqué, la participation est de 100 %.

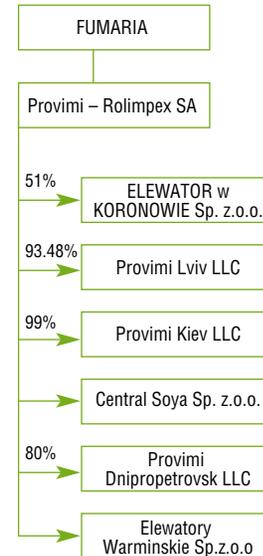
Organigramme juridique du groupe au 31 décembre 2007



Supplément Agrokomplex



Supplément Provimi – Rolimpex SA



7.2. Principales filiales du groupe Provimi

Le groupe Provimi se compose de plus de 100 sociétés filiales dans plus de 30 pays.

Parmi ces sociétés, Nanco aux États-Unis et Provimi-Rolimpex en Pologne génèrent chacune plus de 10 % du chiffre d'affaires du groupe Provimi.

Au 31 décembre 2007 (en millions d'euros)	NANCO	Provimi-Rolimpex
Chiffre d'affaires consolidé	280,7	401
Actifs	168	242
Effectif	610	1 709

La liste des sociétés consolidées se trouve à la page 82, Annexe aux comptes consolidés.

8

Propriétés immobilières, usines et équipements

8.1. Principales immobilisations corporelles

Se reporter à la page 64 § 20.1.5 – Notes sur les comptes consolidés, note 15.

8.2. Environnement

Se reporter à la page 6 § 4.4.2 – Risques environnementaux

9

Examen de la situation financière et du résultat

Note : La comparaison entre l'année 2006 et 2005 est consultable dans le Document de référence 2006 du groupe, chapitres 9 et 20.

9.1. Situation financière

Une description de la situation financière du groupe se trouve en page 101 § 26.1 – Annexe A – Rapport de gestion groupe et de la Société.

9.2. Résultats opérationnels

9.2.1. Ventilation du chiffre d'affaires du groupe Provimi par zone géographique

Note : À compter de 2006, le secteur France n'inclut plus les fonctions Holding et consolidation, désormais présentées à part (voir détail en note 4.1, page 53) et pour lesquelles les immobilisations corporelles se sont élevées à 1,7 million d'euros en 2007 (1,3 million d'euros en 2006; 1,7 millions d'euros en 2005) et les effectifs à 92 (76 en 2006; 56 en 2005).

France

(en millions d'euros)	2007	2006	Variation
Chiffre d'affaires	192,6	154,9	+24,3 %
Résultat opérationnel ⁽¹⁾	12,9	15,1	-14,6 %
RO/CA	6,7 %	9,7 %	-
Investissements industriels	3,1	2,1	
Actifs	203,3	186,1	

(1) Avant autres produits et charges opérationnels.

Après cinq ans de volumes légèrement en déclin, le marché français de la nutrition animale, le plus vaste d'Europe, a inversé la tendance avec une hausse de 3,7% en 2007. Cela a été particulièrement vrai dans le secteur des ruminants (+8,8%) qui a bénéficié d'une forte demande pour le lait. L'année a été également marquée par la montée en flèche du coût des ingrédients qui a impacté les prix de ventes de tous les produits de nutrition animale.

Les activités françaises ont réussi à poursuivre leur croissance, aussi bien sur le marché domestique que sur des marchés d'exportation tels que l'Europe de l'Est, l'Asie et l'Amérique latine. Les volumes ont augmenté de 7% et permis de gagner des parts de marché dans tous les segments. Le secteur des ruminants a été particulièrement performant. Il a bénéficié de la forte demande des éleveurs en prémix, en suppléments minéraux et en programmes nutritionnels leur permettant de répondre à la forte demande en lait et de bénéficier des prix élevés du lait. Globalement, les résultats sont d'avantages venus de la hausse des volumes que des marges unitaires.

Le marché de l'alimentation pour la volaille a connu des conditions plus favorables, aussi bien en termes de volumes que de prix, après une année 2006 difficile marquée par la grippe aviaire. Le secteur des porcs traverse une période difficile du fait de la surproduction en Europe de l'Ouest qui maintient les prix très en dessous des prix de revient. Les exportations ont été affectées par la faiblesse du dollar qui a eu un effet négatif sur les marges unitaires alors que les volumes ont fortement progressé.

Grâce à son savoir faire et son expertise, Provimi a su adapter ses outils de production et son organisation logistique pour continuer à servir ses clients dans un nouvel environnement concurrentiel. Le groupe a poursuivi la mise en œuvre de formulations de produits plus efficaces pour contrer la hausse du coût des matières premières et de l'énergie, tout en améliorant le ratio de conversion sans pour autant oublier son engagement pour une production d'alimentation animale durable.

L'usine d'alimentation pour animaux de compagnie de Sens, acquise en décembre 2006, a été intégrée à la Division Aliments pour animaux de compagnie avec succès et continue de fournir à de grandes enseignes

de distribution françaises des aliments secs haut de gamme pour chats et chiens ainsi que des aliments semi-humides pour chiens.

Pologne

(en millions d'euros)	2007	2006	Variation
Chiffre d'affaires	405,3	347,0	+16,8 %
Résultat opérationnel ⁽¹⁾	18,6	14,8	+25,7 %
RO/CA	4,6 %	4,2 %	-
Investissements industriels	3,0	3,6	
Actifs	315,6	283,0	

(1) Avant autres produits et charges opérationnels.

Le marché polonais continuera d'être dans l'avenir une industrie de croissance. Pour des raisons à la fois économiques et sanitaires, le groupe estime que la plus grande partie de l'alimentation animale produite aujourd'hui à la ferme sera, à terme, issue d'unités de production industrielles. Par ailleurs, l'alignement de la consommation polonaise de viande sur celle du reste de l'Union européenne ne fera que renforcer ce potentiel de croissance. Premier fournisseur d'alimentation animale du marché, Provimi-Rolimpex y attend une croissance saine dans les années à venir.

La forte croissance dans les aliments complets, conséquence de la pénurie de céréales chez les clients, a plus que compensé la baisse des ventes de premix et s'est traduite par une forte hausse des ventes et des résultats.

La rentabilité des élevages a baissé au cours du deuxième semestre 2007 du fait de la forte hausse du prix des aliments. La production de porcs, en

particulier, a accusé des pertes. La fermeté du zloty a nui à la compétitivité des produits polonais sur les marchés de l'Union européenne.

D'une façon générale, la production animale est en augmentation, poussée par la croissance du pouvoir d'achat des consommateurs.

Cet état de fait stimule le processus d'augmentation de la taille des exploitations. Les petits producteurs de porcs cessent leur activité du fait qu'ils peuvent trouver plus facilement un emploi et que les prix du porc sont très bas.

Provimi-Rolimpex S.A a amélioré ses résultats en 2007 en comparaison avec 2006, poussés par des volumes satisfaisants et par la poursuite de la réorganisation de ses activités. Provimi-Rolimpex S.A est toujours le leader polonais du marché de la nutrition animale. Sa position devrait se trouver renforcée par une attention spéciale portée au développement des premix et par la poursuite de la rationalisation de son outil de production.

Reste de l'Europe

(en millions d'euros)	2007	2006 ⁽²⁾	Variation
Chiffre d'affaires	823,0	730,8	+12,6 %
Résultat opérationnel ⁽¹⁾	44,8	51,4	-12,8 %
RO/CA	5,4 %	7,0 %	-
Investissements industriels	36,5	26,2	
Actifs	742,6	648,0	

(1) Avant autres produits et charges opérationnels.

(2) Retraité des activités abandonnées.

Dans le reste de l'Europe, la position de Provimi est bien établie dans les marchés en croissance de l'alimentation animale, particulièrement en Europe centrale et orientale. Avec un portefeuille de marques locales fortes, des unités de production modernes et un management de qualité, le groupe est bien armé pour servir l'ensemble des marchés et pour s'y développer. Provimi estime que les marchés d'Europe centrale et orientale continueront à se développer, tandis que les marchés d'Europe de l'Ouest et du Sud resteront stables. Les mouvements de concentration dans le secteur de l'alimentation animale se poursuivront et le secteur de l'élevage restera

concurrentiel. La demande évoluera progressivement vers les spécialités, les aliments de haute qualité et les premix du fait des exigences accrues des consommateurs. Une croissance régulière du marché des aliments pour animaux de compagnie est attendue en Europe centrale et orientale, ainsi qu'un transfert de la consommation des produits de marques vers les produits à la marque des distributeurs, les groupes internationaux de distribution continuant à s'y développer. L'organisation de Provimi a été adaptée aux besoins de ces marchés.

Résultats opérationnels

En 2007, la contribution la plus significative à la croissance des ventes est venue des Pays-Bas, d'Espagne, du Portugal, de Russie, de Roumanie et de Bulgarie. Celle-ci a cependant été contrecarrée par des résultats en retrait dans les activités d'aliments pour animaux de compagnie où les conditions de marché ont été difficiles, particulièrement en Europe de l'Ouest, du fait que les fortes hausses du prix des matières premières n'ont pu être que partiellement répercutées aux clients.

Dans l'activité nutrition animale aux Pays-Bas, la hausse des volumes à l'exportation, l'amélioration des marges et des coûts maîtrisés se sont traduits par une forte hausse des résultats. Les progrès au Royaume-Uni et en Irlande ont été le fait de l'amélioration des marges couplée à la baisse des coûts. En Allemagne, des meilleurs volumes et de meilleures marges ont été obtenus. En Belgique, Provimi a confié la production de blocs minéraux à un nouveau site de production.

En Europe centrale et orientale, les activités en Roumanie et en Bulgarie ont eu de très bons résultats. En Roumanie, la capacité de production a été augmentée pour faire face à la croissance de la demande. Dans ces deux pays, les filiales de Provimi ont été confrontées à la hausse des prix des ingrédients et des sources de protéines. Au cours du deuxième semestre, les prix de la volaille et du porc ont chuté et impacté négativement les volumes de ventes. La forte croissance économique, poussée par l'industrie pétrolière et les investissements étrangers, a stimulé la consommation. Les investissements dans le secteur de l'agro-industrie sont une priorité gouvernementale. Dans ces circonstances favorables, la hausse du prix

des matières premières a pu être répercutée aux clients et les volumes ont augmenté, particulièrement dans les aliments starter, les spécialités et les autres produits à valeur ajoutée. Provimi Russia poursuit la mise à niveau de ses sites de production (Volosovsky) et continue d'investir dans la recherche et le développement (centre de recherche à Konakovo).

En Espagne et au Portugal, les résultats ont progressé malgré les conditions de marché difficiles. Le prix du porc est resté très bas conduisant à une production à perte pour les éleveurs. Provimi a intégré ses filiales espagnoles et portugaises en un seul centre de profit : Provimi Iberia. Ce rapprochement permettra d'optimiser les coûts et aidera à développer les innovations du groupe plus rapidement.

Pour Provimi Pet Food Europe (PFFE), l'année 2007 a été difficile. Dans la plupart des pays, la très forte hausse des matières premières n'a pu être que partiellement répercutée aux clients, ce qui a réduit les marges. Le marché a continué de croître en Europe de l'Est conformément aux prévisions. En Europe de l'Ouest, PFFE a cessé ses activités en Espagne et en Italie où les positions sur le marché étaient trop réduites pour permettre d'atteindre la place de numéro trois sur le marché des marques distributeurs. Aux Pays-Bas, les activités d'aliments secs et humides ont été fusionnées. Le groupe a par ailleurs investi pour accroître ses capacités en Europe de l'Est en construisant une nouvelle usine en Russie.

Les activités d'aliments pour poisson en Espagne et au Danemark ont été cédées. La transaction a été finalisée le 31 janvier 2008.

Amérique du Nord

(en millions d'euros)	2007	2006	Variation
Chiffre d'affaires	280,7	228,9	+22,6 %
Résultat opérationnel ⁽¹⁾	19,6	21,2	-7,5 %
RO/CA	6,9 %	9,3 %	-
Investissements industriels	1,9	1,6	
Actifs	144,0	158,3	

(1) Avant autres produits et charges opérationnels.

Aux États-Unis, qui restent le plus grand marché du monde, la position de Provimi est forte. Avec d'excellents sites de production, des marques de premier rang et une expertise scientifique en nutrition animale hors pair, le groupe est capable de servir tous les segments du marché, quelle que soit leur taille. En tant que leader et pionnier, Provimi se développe constamment dans de nouvelles lignes de produits ainsi que géographiquement dans des régions telles que le Canada et le Mexique.

En Amérique du Nord, les ventes et les résultats ont progressé en monnaie locale grâce à de nouvelles initiatives commerciales et aux acquisitions réalisées en 2006, mais le résultat en euros est en retrait du fait de la faiblesse du dollar. La position de Provimi s'est accrue du fait que le groupe occupe tous les marchés. La forte croissance organique s'est poursuivie alors que les acquisitions des années précédentes étaient intégrées aux activités. Leur contribution en année pleine a eu un impact positif sur les résultats. Alors que l'industrie de l'alimentation animale devait faire face à des

conditions défavorables jamais vues sur le marché du porc au Canada, aux prix élevés des céréales et des protéines, à des taux de change adverses et à des prix de l'énergie en forte hausse, Provimi a maintenu sa place de leader dans le marché du porc, des vaches laitières, des dindes et des poules pondeuses.

Un certain nombre de produits innovateurs ont été lancés et ont permis d'élargir l'offre-produit du groupe. Des approvisionnements favorables ont contribué à l'amélioration des résultats opérationnels. La formation et le développement personnel des cadres ont été des moyens d'attirer et de retenir de nouveaux talents dans l'entreprise. Une attention accrue a été portée au service à la clientèle. De plus, des étapes supplémentaires ont été franchies vers une rationalisation accrue de la production et des transports. Provimi est bien positionné pour poursuivre son modèle de développement en Amérique du Nord.

Reste du monde

(en millions d'euros)	2007	2006 ⁽²⁾	Variation
Chiffre d'affaires	216,9	184,0	+17,9 %
Résultat opérationnel ⁽¹⁾	17,2	12,6	+36,5 %
RO/CA	7,9 %	6,8 %	-
Investissements industriels	3,1	6,0	
Actifs	186,8	179,3	

(1) Avant autres produits et charges opérationnels.

(2) Retraité des activités abandonnées.

Le Reste du monde comprend l'Amérique du Sud, l'Afrique du Sud, le Moyen-Orient, l'Australie et l'Asie, zones à forte croissance actuelle et future pour l'alimentation animale. Provimi est bien implanté dans ces marchés dynamiques et en plein développement, bien que sa part de marché y soit moindre que celle qu'il détient dans des pays plus développés. L'expansion dans ces marchés de croissance constitue un axe majeur du programme de développement stratégique de Provimi dans les années à venir. Dans le reste du monde, la plupart des pays ont affiché une forte croissance des ventes et des résultats.

Les sociétés productrices de prémix et de concentrés en Amérique Latine ont affiché de bons résultats au cours de l'exercice. Au Brésil, grâce à l'accroissement du pouvoir d'achat, la consommation de viande a poursuivi sa croissance. De plus, les exportations de viande ont continué d'augmenter. De ce fait, la demande en produits de nutrition animale, et en particulier pour ceux du groupe, est en hausse. L'accent mis sur la qualité et l'expertise nutritionnelle a permis au groupe d'améliorer sa position sur le marché qui s'est accrue de 14,4% contre une croissance de marché de 7,4%. Nutron a atteint une part de 14% dans la production brésilienne d'aliments pour animaux avec une production totale de 7,2 million de tonnes d'équivalents aliments complets.

D'une façon générale, l'année 2007 a été assez bonne pour le marché de l'alimentation animale en Argentine. Cependant, l'inflation a été le principal sujet de préoccupation, conduisant le gouvernement à réagir en mettant en place des prix maximums pour la viande et le lait. Le groupe a néanmoins poursuivi sa stratégie de spécialisation sur les services nutritionnels et sur la réduction du nombre de produits, ce qui lui a même permis d'améliorer ses résultats opérationnels.

Le 30 juin 2007, le groupe a cédé ses activités d'aliments pour animaux de compagnie en Argentine, une activité qui ne trouvait pas son équilibre depuis trois ans.

Provimi a également cédé ses activités d'aliments pour poissons au Chili. La transaction a été finalisée le 31 janvier 2008.

En Afrique du Sud, la hausse du pouvoir d'achat de la classe moyenne se poursuit et se traduit par une hausse de la demande pour la viande, le lait et les œufs. La demande en produits de nutrition animale se développe en parallèle.

Les ventes et les résultats en Jordanie ont été excellents, entre autre grâce aux avantages procurés par la centralisation des achats. Les volumes, les parts de marché et les marges se sont améliorés de façon satisfaisante.

La rentabilité des activités au Vietnam a doublé en 2007, poussée par la très forte croissance du marché vietnamien de la nutrition animale.

Le marché chinois a stagné du fait de la réduction du cheptel porcin provoquée par la maladie et par la hausse du coût des matières premières obligeant beaucoup de petits producteurs à sortir de cette activité.

En Inde, l'année 2007 a encore été une très bonne année pour la nutrition animale. Les marchés domestique et export des produits d'alimentation et de santé animale connaissent un bon développement.

9.2.2. Évolution significative du chiffre d'affaires

Voir § 26.1 Annexe A – Rapport de gestion du groupe et de la Société, page 101.

9.2.3. Politiques et facteurs externes

Voir § 26.1 Annexe A – Rapport de gestion du groupe et de la Société, page 101.

10 Ressources en capital

10.1. Ressources en capital de l'émetteur

Cette information se trouve à la page 67 § 20.1.5 – Notes sur les comptes consolidés, notes 23, 26 et 27.

Sur le financement et la gestion de trésorerie, voir également page 67 - § 20.1.5 - Notes sur les comptes consolidés, note 26.

10.2. Capacité d'autofinancement de l'émetteur

Cette information se trouve à la page 45 § 20.1.4.

10.3. Besoins de financement et structure des fonds de l'émetteur

Cette information se trouve à la page 67 § 20.1.5 – Notes sur les comptes consolidés, notes 26 et 27.

10.4. Restrictions à l'utilisation des ressources capitalistiques

Cette information se trouve à la page 67 § 20.1.5 – Notes sur les comptes consolidés, notes 26 et 27.

10.5. Sources de financement anticipé

Non applicable.

11

Recherche et développement, brevets et licences

Le groupe Provimi estime qu'avec plus de 600 personnes impliquées dans la recherche et le développement dans le monde, il est la plus grande organisation mondiale de recherche privée et indépendante spécialisée sur le segment de l'alimentation animale. Ainsi, le groupe Provimi peut développer de nouveaux programmes d'alimentation qui respectent l'environnement et permettent d'améliorer la performance technique des éleveurs et leur rentabilité.

Les activités de recherche et développement de Provimi sont coordonnées au niveau mondial par son Centre de recherche et d'innovation situé à Bruxelles. Actuellement, le groupe dispose de laboratoires de recherche au Brésil, en Espagne, aux États-Unis, en Inde, en Pologne, en Jordanie et en Russie.

Toutes les activités de recherche du groupe sont dirigées par des équipes hautement qualifiées. De plus, les produits du groupe sont conçus pour n'avoir qu'un impact minimal sur l'environnement et promouvoir le bien-être des animaux, deux exigences de plus en plus pressantes. Le développement de produits innovants dans les différentes entités du groupe est essentiel pour accroître en permanence un portefeuille produits de haute qualité.

Le budget annuel de recherche et développement de Provimi est d'environ 15 millions d'euros.

Les effectifs de recherche et développement du groupe dépassent 600 personnes et se répartissent comme suit :

Recherche	30 %
Développement produits et services techniques	55 %
Services commerciaux et management	15 %

Le groupe affecte la majorité des 15 millions d'euros et de ses effectifs à des projets de recherche et développement internes en prise sur le marché et en collaboration étroite avec les sociétés opérationnelles. Par ailleurs, Provimi développe également d'importants programmes de recherche en collaboration avec des universités et des instituts de recherche indépendants.

La recherche en matière de techniques de production débouche sur de nouvelles méthodes de production, en particulier dans le secteur des aliments pour animaux de compagnie qui est identifié comme un domaine majeur de développement.

► La technologie Provimi

Réduction des rejets de minéraux dans l'environnement

L'élevage est source de rejets susceptibles de nuire à l'environnement dès que le nombre d'animaux devient important. Leurs déjections risquent de dégrader la qualité des eaux de rivière par ruissellement et des nappes phréatiques par capillarité. Provimi s'intéresse déjà depuis plus de dix ans aux moyens de réduire les rejets de phosphore dans l'environnement.

Une production animale de qualité dans un environnement propre

L'azote est l'un des constituants de base des protéines. Après digestion et synthèse de celles-ci, l'azote est rejeté dans les déjections. On le trouve principalement sous forme d'ammoniac, gaz à l'odeur caractéristique, et de nitrates, responsables de la pollution des nappes phréatiques. Grâce à une meilleure connaissance des matières premières et des besoins des animaux et à l'utilisation d'acides aminés, Provimi a pu mettre au point des aliments générant nettement moins de rejets azotés.

Bien-être des animaux

Provimi est très attentif au bien-être des animaux. Il consacre une partie de ses travaux de recherche au développement d'aliments et de nouveaux programmes nutritionnels adaptés à de meilleures conditions d'élevage (habitat, espace, mobilité). Cela nécessite la contribution de différents pôles d'expertise tels que nutrition, santé et éthologie. Les travaux réalisés par Provimi sur les truies ont permis de mettre au point de nouvelles techniques nutritionnelles les rendant capables d'autoréguler leur appétit et d'éviter le surpoids. Grâce à ce nouveau système de conduite d'élevage, les truies s'alimentent à satiété sans se concurrencer au sein du groupe.

Amélioration de la parturition des truies

Provimi a mis au point ParturAid, un supplément nutritionnel destiné aux truies parturientes. Ce produit est semblable aux compléments nutritionnels qu'utilisent les sportifs pour retarder l'apparition de la fatigue. Différer la fatigue pendant la parturition présente un intérêt, car c'est une cause de mortalité intra-utérine et de néo-mortalité. Ce produit a démontré une grande efficacité sur le terrain.

Les partenariats

Systèmes in vitro

La plus grande attention est portée aux systèmes in vitro, qui permettent de simuler le système digestif de l'animal. Il est ainsi possible de mener des expérimentations de qualité, de manière répétitive, à un coût nettement réduit. Provimi a recours à ces nouvelles technologies in vitro pour de nombreux développements, les essais sur les animaux n'intervenant qu'en phase finale de recherche, et de façon inoffensive, uniquement pour valider les résultats.

Nouveaux additifs alimentaires pour la nutrition animale

Provimi travaille depuis longtemps sur une large gamme de produits naturels améliorant l'hygiène alimentaire et favorisant une digestion et un métabolisme efficaces.

Certains produits tels que les acides organiques, les huiles essentielles, de même que les extraits d'herbes et d'épices, sont connus depuis des siècles pour leurs effets sur le bien-être. Provimi a appliqué ces connaissances à la nutrition animale. Les excellents résultats obtenus permettent aujourd'hui de proposer aux clients du groupe une gamme complète de produits naturels ayant des effets bénéfiques en matière d'élevage.

L'innovation en nutrition animale au service des aliments fonctionnels

Provimi mène des recherches qui visent à améliorer les qualités nutritionnelles de la viande et du lait grâce à une meilleure alimentation animale. Le groupe propose aux éleveurs d'incorporer dans l'alimentation des animaux des matières premières naturelles, riches en acides gras insaturés de type Oméga-3. Ce faisant, les produits d'origine animale sont eux-mêmes enrichis en Oméga-3. Par exemple, une vache nourrie avec certaines graines de lin spécifiques produira un lait plus riche en Oméga-3. Ces acides gras insaturés contribuent à prévenir l'apparition de troubles cardiaques. Provimi développe également des programmes nutritionnels visant à établir un juste équilibre entre acides gras saturés et insaturés contenus dans la viande. Sont également visés : la production de viande moins grasse, l'enrichissement du lait en protéines et du jaune d'œuf en vitamines essentielles.

Tous ces programmes sont coordonnés à l'échelon international par le Centre de recherche et d'innovation de Bruxelles. De ce fait, les centres de profit de tous les pays présents dans le groupe peuvent bénéficier de ces innovations et les adapter à leur marché local, l'objectif final consistant à toujours mieux satisfaire le client.

Les partenariats

Afin d'enrichir son expertise, Provimi fait une large place aux partenariats conclus avec des instituts de recherche et des universités. Les exemples qui suivent illustrent la diversité de ces activités de recherche et développement et l'ouverture du groupe sur le monde extérieur, aussi bien dans le domaine de la recherche fondamentale que dans celui de la recherche appliquée.

Université de Floride, États-Unis

La recherche a permis d'identifier comment les différents acides gras influencent la reproduction et le système immunitaire des vaches laitières. Les résultats de ces recherches sont maintenant appliqués tant au États-Unis que dans le reste du monde.

Université catholique de Louvain, Belgique

Programme de recherche visant à améliorer la qualité du lait et du beurre par un enrichissement en acide linoléique conjugué (CLA), acide gras spécifique bénéfique pour la santé humaine.

FAC (Feed Analysis Consortium), États-Unis

Provimi participe à un consortium (FAC) composé d'universités et de partenaires privés unissant leurs efforts pour fournir à l'industrie de l'alimentation animale les outils et les informations qui permettront d'améliorer les pratiques d'alimentation du bétail. Un objectif majeur est de réduire au minimum l'impact des productions animales sur l'environnement.

Université du Pays de Galles, Aberystwyth, Royaume-Uni

Évaluation préliminaire des effets d'extraits de plantes sur la fermentation dans le rumen.

Université de Wageningen, Pays-Bas

Étude des effets d'un mélange d'additifs alimentaires sur la production de méthane dans le rumen.

Université de Gand, Belgique

Collaboration qui vise à trouver de nouveaux moyens pour prévoir et contrôler le niveau d'acidité (pH) dans le rumen. Ceci a des conséquences importantes en termes de digestibilité, de ration alimentaire et de synthèse de protéine microbienne.

IRTA, Espagne

Développement de systèmes de digestion in vitro.

12

Information sur les tendances

12.1. Événements récents

La vente des activités d'aliments pour poissons en Espagne, au Danemark et au Chili à Biomar (Danemark) a été finalisée le 31 janvier 2008. Le chiffre d'affaires des activités abandonnées s'élevait à 155,9 millions d'euros en 2007 (177,6 millions d'euros en 2006). Voir § 5.1, page 9.

12.2. Perspectives

12.2.1. Perspectives à court terme

La poursuite de la hausse des prix des matières premières pourrait continuer à affecter les conditions de marché en 2008. Le groupe continuera ses activités de restructuration afin d'améliorer son efficacité et d'adapter son organisation à l'évolution des conditions de marché.

12.2.2. Perspectives à moyen terme

La stratégie d'expansion du groupe axée sur des secteurs à forte marge du marché de la nutrition animale tels que les premix et les spécialités devrait induire une modification substantielle des mix produits et espèces, certains segments progressant plus rapidement que d'autres, à la fois par croissance interne et externe.

Les ventes d'aliments pour animaux de compagnie, notamment, devraient augmenter significativement dans les prochaines années. En plus de cette amélioration attendue du mix produit, d'autres facteurs clés soutiendront la croissance à moyen terme du groupe.

D'abord, l'impact de la croissance démographique combinée à un revenu par habitant en hausse, ainsi que l'urbanisation croissante vont pousser la demande en faveur de viande de meilleure qualité et aussi en plus grande quantité, en particulier en Inde et en Chine.

De plus, Provimi s'attend à un essor de la conversion de la production artisanale au profit de la nourriture industrielle. Le marché industriel de la nutrition animale est en hausse et représentait 682 millions de tonnes en 2007⁽¹⁾, la Chine et le Brésil enregistrant parmi les plus forts taux de croissance. Provimi est d'ores et déjà présent dans ces pays. Le groupe estime entre 300 et 400 millions de tonnes par an la production artisanale d'aliments pour animaux. Le renforcement des réglementations communautaires visant l'innocuité alimentaire, conjugué à l'élévation des niveaux de vie, devrait encourager la filière industrielle.

Enfin, grâce à ses investissements constants dans la recherche et le développement, Provimi, en tant qu'acteur majeur du marché, est idéalement positionné pour bénéficier de ces orientations.

(1) Source : *Feed International*, janvier 2008.

Note : les informations sur les tendances ne constituent pas des prévisions ou des estimations de bénéfice au sens du Règlement européen CE809/2004 du 29 avril 2004 pris en application de la directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil en date du 4 novembre 2003.

13

Prévisions ou estimations du bénéfice

Le groupe ne publie pas de prévisions ou d'estimations de bénéfices.

14

Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale

14.1. Membres du Conseil d'administration

14.1.1. Membres du Conseil d'administration au 12 avril 2007

✦ **Président-Directeur général**

M. WIM TROOST

Date de première nomination : 11 juin 2001

Date du dernier renouvellement de mandat : 28 juin 2007

Date de fin de mandat : Assemblée générale des actionnaires appelée à se réunir en 2010 pour approuver les états financiers de 2009.

Date de démission : 28 juin 2007 (démission durant le Conseil d'administration qui a suivi l'Assemblée générale du même jour)

Âge : 66 ans

Nombre d'actions : 100

Mandats actuels :

Président-Directeur général :

- NV Protector SA (Belgique)
- Nutral (Espagne)
- Protector SA (Suisse)

Co-Président et Directeur général

- Provimi Holding BV (Pays-Bas)

Administrateur :

- Plusieurs filiales du groupe Provimi

Mandats expirés depuis le 1^{er} janvier 2003, à la date du 12 avril 2007 :

Président-Directeur général :

- Dana Feed (Danemark)
- Provimi Italia (Italie)

✦ **Administrateurs**

M. HUGO VAN BERCKEL

Date de première nomination : 29 novembre 2002

Date du dernier renouvellement de mandat : Non applicable

Date de fin de mandat : 28 juin 2007

Date de démission : 12 avril 2007

Âge : 47 ans

Nombre d'actions : 1

Mandats actuels :

Administrateur :

- Armacell International GmbH (Allemagne)
- Cementbouw (Pays-Bas)
- AVR Holding (Pays-Bas)
- Steniel (Pays-Bas)
- Finship BV (Pays-Bas)

Mandats expirés depuis le 1^{er} janvier 2003 :

Administrateur :

- Meneba (Pays-Bas)

<p>PROVIMLUX CVC SA Date de première nomination : 21 mars 2006 Date du dernier renouvellement de mandat : Non applicable Date de fin de mandat : 28 juin 2007 Date de démission : 12 avril 2007 Nombre d'actions : 1</p>	<p>Mandats actuels : Aucun</p>	<p>Mandats expirés depuis le 1^{er} janvier 2003 : Aucun</p>
<p>Représentant permanent de Provimlux CVC SA au Conseil d'administration de Provimi SA : M. HENRI RIEUX Âge : 56 ans</p>	<p>Mandats actuels : Vice Président Corporate Affaires en charge des Relations gouvernementales, des Affaires réglementaires et de la communication :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bunge SA (Suisse) <p>Président :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fediol (European Seeds Association) <p>Membre du Conseil de surveillance :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bunge Zrt (Hongrie) <p>Administrateur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Onidol (France) • Saipol (France) • Lesieur (France) • SC Interoil SA (Roumanie) • SC Unirea SA (Roumanie) • SC Muntenia SA (Roumanie) 	<p>Mandats expirés depuis le 1^{er} janvier 2003 :</p> <p>Président :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Huileries de France (France) <p>Administrateur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cereol Romania (Roumanie) • Cereol Hungary (Hongrie) • Novaol (France) • Novaol (Italie) • Itegr (France) • ZT Kruszwica SA (Pologne)
<p>M. BERTRAND MEUNIER Date de première nomination : 29 novembre 2002 Date du dernier renouvellement de mandat : 10 juin 2004 Date de fin de mandat : 28 juin 2007 Date de démission : 12 avril 2007 Âge : 52 ans Nombre d'actions : 1</p>	<p>Mandats actuels :</p> <p>Administrateur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Coin (Italie) • CHR Hansen (Danemark) • Giro (Italie) • Perstorp (France) • Saeco (Italie) • Sodima (France) • SPIE (France) • United Biscuits (Royaume-Uni) • Vivarte (France) • Yoplait (France) • Yoplait France (France) • Yoplait Marques International (France) 	<p>Mandats expirés depuis le 1^{er} janvier 2003 :</p> <p>Administrateur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Diana (France) • Evialis (France) • Keolis (France) • NHG (France) • Panzani (France) • Sagal (France) • Financière Gaillon 3 (France) • Novalis (France) • Novarte (France) • Saur (France)
<p>M. YVES RENÉ NANOT (administrateur indépendant) Date de première nomination : 10 septembre 2003 Date du dernier renouvellement de mandat : 31 mai 2006 Date de fin de mandat : Assemblée générale des actionnaires appelée à se réunir en 2009 pour approuver les états financiers de 2008. Âge : 71 ans Nombre d'actions : 1</p>	<p>Mandats actuels :</p> <p>Président-Directeur général :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ciments Français (France) <p>Président du Conseil d'administration :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rhodia (France) <p>Administrateur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Italcementi S.p.A. (Italie) • Essroc (États-Unis) • Set Group Holding (Turquie) • Ciments du Maroc (Maroc) • Asia Cement (Thaïlande) <ul style="list-style-type: none"> • Zuari Cement Company (Inde) • Suez Cement Company (Égypte) 	<p>Mandats expirés depuis le 1^{er} janvier 2003 :</p> <p>Administrateur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Imerys (France)

Membres du Conseil d'administration

M. PATRICK RICARD

(administrateur indépendant)

Date de première nomination : 30 juin 2001

Date du dernier renouvellement de mandat : 10 juin 2004

Date de fin de mandat : 28 juin 2007

Date de démission : 12 avril 2007

Âge : 62 ans

Nombre d'actions : 1

Mandats actuels :**Président du Conseil d'administration :**

- Pernod Ricard SA (France)
- Comrie (Irlande)

Membre du Conseil de Surveillance :

- Wyborowa (Pologne)

Administrateur :

- Société Générale (France)
- Altadis (Espagne)
- Association nationale des industries alimentaires (France)
- Société Paul Ricard (France)

Administrateur, représentant permanent ou membre du Comité de direction :

- Principales filiales du groupe Pernod Ricard

Mandats expirés depuis le 1^{er} janvier 2003 :**Président :**

- Fédération des Exportateurs de Vins & Spiritueux de France (FEVS)

Administrateur :

- Société Paul Ricard et Fils (France)

Représentant permanent de Santa Lina dans :

- Société Immobilière et Financière pour l'Alimentation, SIFA (France)
- Compagnie Financière des Produits Orangina, CFPO SA (France)

Représentant permanent de International Cognac Holding dans :

- Renault Bisquit SA

M. FRÉDÉRIC STÉVENIN

Date de première nomination : 15 janvier 2004

Date du dernier renouvellement de mandat : 10 juin 2004

Date de fin de mandat : 28 juin 2007.

Date de démission : 12 avril 2007

Âge : 41 ans

Nombre d'actions : 10

Mandats actuels :**Administrateur :**

- Financière DV (France)
- Sodima (France)
- Yoplait (France)
- Yoplait France (France)
- Yoplait Marques International (France)
- Financière Stoeffler (France)
- Stoeffler (France)
- PAI Partners (Royaume-Uni)
- Saeco International Group (Italie)
- El Gringo Investment (Italie)
- Giro II Investment (Italie)
- Financière Star 1 (Luxembourg)
- Chr Hansen Holding A/S (Danemark)
- United Biscuits Topco Limited (Royaume-Uni)

Mandats expirés depuis le 1^{er} janvier 2003 :**Administrateur :**

- Ladybird USA Inc. (États-Unis)
- United Biscuits Bidco Limited (Royaume-Uni)
- United Biscuits Bondco Limited (Royaume-Uni)
- United Biscuits Holdco 2 Limited (Royaume-Uni)
- United Biscuits Holdco Limited (Royaume-Uni)
- United Biscuits VLNco Limited (Royaume-Uni)

Le 12 avril 2007, suite au changement d'actionnaire de Provimi SA, M. Hugo van Berckel, Provimlux CVC SA, Messieurs Bertrand Meunier et Frédéric Stévenin ont démissionné de leur fonction d'administrateur de la Société. M. Patrick Ricard a également mis fin à son mandat le 12 avril 2007. Ce même jour, Messieurs Michel Bon, Philip Muelder et Philippe Robert ont été cooptés par le Conseil d'administration en qualité d'administrateur. Le 28 juin 2007, les mandats de Messieurs Michel Bon, Philip Muelder et

Philippe Robert furent renouvelés par l'Assemblée générale. Le même jour, M. Troost a démissionné de ses fonctions d'administrateur et de Président de la Société, le Conseil d'administration a coopté M. Ton van der Laan en qualité d'administrateur de la Société puis l'a nommé Président-Directeur général de Provimi SA. Le 11 septembre 2007, un nouvel administrateur a été nommé, KoroFrance SAS, représenté par M. Wim Troost.

14.1.2. Membres du Conseil d'administration au 31 mars 2008**► Président-Directeur général****M. TON VAN DER LAAN**

Date de première nomination : cooptation par le Conseil d'administration du 28 juin 2007

Date de fin de mandat : Assemblée générale des actionnaires appelée à se réunir en 2010 pour approuver les états financiers de 2009.

Âge : 54 ans

Nombre d'actions : 1

Mandats actuels :**Président-Directeur général :**

- Provimi Holding BV (Pays-Bas)

Administrateur :

- Principales filiales du groupe Provimi

Mandats expirés depuis le 1^{er} janvier 2003 :

Aucun

Administrateurs

M. MICHEL BON

Date de première nomination : 12 avril 2007
 Date du dernier renouvellement de mandat : 28 juin 2007
 Date de fin de mandat : Assemblée générale des actionnaires appelée à se réunir en 2010 pour approuver les états financiers de 2009.
 Âge : 64 ans
 Nombre d'actions : 1

Mandats actuels :

Président du Conseil de surveillance :

- Les Éditions du Cerf (France)
- Devoteam (France)

Administrateur :

- Lafarge (France)
- Sonepar (France)
- Sonepack (France)
- Sonae SGPS (Portugal)
- Esmertec (Suisse)

Censeur :

- Asterop (France)

Mandats expirés depuis le 1^{er} janvier 2003 :

Membre du Conseil de surveillance :

- Air Liquide (France)
- Grand Vision (France)

Administrateur :

- Orsid (France)
- Banque Transatlantique (France)

KOROFFRANCE SAS

Date de première nomination : Assemblée générale ordinaire du 11 septembre 2007
 Date de fin de mandat : Assemblée générale des actionnaires appelée à se réunir en 2010 pour approuver les états financiers 2009.
 Nombre d'actions : 22 794 043

Mandats actuels :

Aucun

Représentant permanent de KoroFrance SAS au Conseil d'administration de Provimi SA :

M. WIM TROOST

Président de KoroFrance SAS
 Âge : 66 ans
 Nombre d'actions : 100

Mandats actuels :

Président-Directeur général :

- NV Protector SA (Belgique)
- Nutral (Espagne)
- Protector SA (Suisse)

Co-Président et Directeur général

- Provimi Holding BV (Pays-Bas)

Administrateur :

- Plusieurs filiales du groupe Provimi

Mandats expirés depuis le 1^{er} janvier 2003 :

Président-Directeur général

- Provimi SA (France)
- Dana Feed (Danemark)
- Provimi Italia (Italie)

M. PHILIP MUELDER

Date de première nomination : 12 avril 2007
 Date du dernier renouvellement de mandat : 28 juin 2007
 Date de fin de mandat : Assemblée générale des actionnaires appelée à se réunir en 2010 pour approuver les états financiers de 2009.
 Âge : 33 ans
 Nombre d'actions : 1

Mandats actuels :

Administrateur :

- Acromas Holdings Ltd (Royaume-Uni)

Mandats expirés depuis le 1^{er} janvier 2003 :

Administrateur :

- Automobile Association (Royaume-Uni)

M. YVES RENÉ NANOT

(administrateur indépendant)

Date de première nomination : 10 septembre 2003
 Date du dernier renouvellement de mandat : 31 mai 2006
 Date de fin de mandat : Assemblée générale des actionnaires appelée à se réunir en 2009 pour approuver les états financiers de 2008.
 Âge : 71 ans
 Nombre d'actions : 1

Mandats actuels :

Président-Directeur général :

- Ciments Français (France)

Président du Conseil d'administration :

- Rhodia (France)

Administrateur :

- Italcementi S.p.A. (Italie)
- Essroc (États-Unis)
- Set Group Holding (Turquie)
- Ciments du Maroc (Maroc)
- Asia Cement (Thaïlande)
- Zuari Cement Company (Inde)
- Suez Cement Company (Égypte)

Mandats expirés depuis le 1^{er} janvier 2003 :

Administrateur :

- Imerys (France)

Rémunération des mandataires sociaux

M. PHILIPPE ROBERT

Date de première nomination : 12 avril 2007
 Date du dernier renouvellement de mandat : 28 juin 2007
 Date de fin de mandat : Assemblée générale des actionnaires
 appelée à se réunir en 2010 pour approuver les états financiers
 de 2009.
 Âge : 44 ans
 Nombre d'actions : 1

Mandats actuels :

Président :
 • Permira Conseil SAS

Mandats expirés depuis le 1^{er} janvier 2003 :

Aucun

À la connaissance de la Société, aucun membre du Conseil d'administration ni aucun membre du Comité exécutif n'a été condamné pour fraude au cours des cinq dernières années. Aucune de ces personnes n'a été impliquée dans une procédure de redressement judiciaire, de liquidation judiciaire ou de saisie conservatoire au cours des cinq dernières années ni n'a été condamnée et/ou a reçu une sanction publique de la part d'une autorité judiciaire ou réglementaire.

14.2. Conflits d'intérêts des organes d'administration, de direction et de surveillance, et de la direction générale

Le groupe n'a pas connaissance de circonstances qui pourraient potentiellement provoquer un conflit d'intérêt entre la Société et l'un des membres de ses organes de direction.

15.1. Rémunération des mandataires sociaux

La rémunération des mandataires sociaux figure page 107 § 26.1.15 – Annexe A – Rapport de gestion du groupe et de la Société.

Le montant global indiqué comprend la rémunération totale (salaires, primes, indemnités...) et les avantages de toute nature (voiture de fonction, assurance, complément de retraite...) versés, durant l'exercice, à chaque administrateur par Provimi SA et les sociétés du groupe Provimi.

Le 18 avril 2008, le Président-Directeur général a renoncé aux indemnités contractuelles mentionnées à la note 36 aux comptes consolidés.

16

Fonctionnement des organes d'administration et de direction

Le Conseil d'administration est constitué de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus, sous réserve des dérogations prévues par la loi. La durée des fonctions des administrateurs est de trois années.

Le Conseil d'administration se réunit autant de fois que l'intérêt de la Société l'exige. Il s'est réuni 10 fois au cours de l'exercice 2007, les 26 janvier, 21 mars, 12 avril, 17 avril, 9 mai, 29 mai, 28 juin, 11 septembre, 3 octobre et 13 novembre. Le taux de présence a été de 100 %.

Chaque administrateur est tenu de détenir au moins une action de la Société. Le mode de répartition des jetons de présence est le suivant : 24 000 euros pour le Président (pris en ses qualités de Président et de membre du Conseil d'administration) et 12 000 euros par administrateur, répartis prorata temporis en fonction de la date de nomination aux mandats donnant droit aux jetons de

présence ; 3 000 euros pour le Président (pris en ses qualités de Président et de membre du Conseil d'administration) et 1 500 euros par administrateur et par présence aux réunions du Conseil d'administration. De plus, les membres des comités spécialisés sont rémunérés annuellement de la façon suivante :

- Comité d'audit : 10 000 euros pour le Président et 7 500 euros par administrateur ;
- Comité de sélection et des rémunérations : 8 000 euros pour le Président et 4 000 euros par administrateur ;
- Comité stratégique : 7 500 euros pour le Président et 5 000 euros par administrateur.

16.1. Date d'expiration des mandats des administrateurs

Se reporter à la page 32, § 14.1 – Membres du Conseil d'administration.

16.2. Contrats de service avec la Société

Il n'existe aucun contrat de services entre la Société et les membres de la direction.

16.3. Comités spécialisés

Les Comités spécialisés sont des organes de recommandation ; ils n'ont pas de pouvoirs propres de décision.

Ils rendent compte de leur mission au Conseil d'administration et proposent les décisions relevant de leur compétence.

✎ Le Comité stratégique

Il est composé de trois membres choisis par le Conseil d'administration. Le Président du Comité est désigné par le Conseil.

Il se réunit au moins une fois par an.

Ses attributions sont :

- d'étudier la ou les stratégie(s) que les dirigeants pourraient mettre en œuvre, notamment en termes d'acquisitions ou de cessation d'activités ;

- de revoir le budget annuel, le plan à moyen terme glissant sur quatre ans et le budget d'investissements techniques ;

- d'entendre toute personne du groupe Provimi pouvant avoir une compétence intéressant la stratégie.

Au cours de l'exercice 2007, le Comité stratégique s'est réuni deux fois. Le taux de présence a été de 100 %.

✎ Le Comité de sélection et des rémunérations

Il est composé de trois membres choisis par le Conseil d'administration. Le Président du Comité est désigné par le Conseil. Il se réunit au moins une fois par an.

Gouvernement d'entreprise

Ses attributions sont d'étudier la composition du Conseil d'administration et de soumettre des suggestions de candidatures aux postes de mandataires sociaux, en veillant à une composition équilibrée du Conseil.

En termes de rémunération, il propose au Conseil la fixation et les évolutions de la rémunération et des stock-options des mandataires sociaux, des administrateurs ayant une fonction exécutive et, globalement, la rémunération et les stock-options du Conseil et du Comité exécutif.

Au cours de l'exercice 2007, le Comité de sélection et de rémunération s'est réuni trois fois. Le taux de présence a été de 100 %.

► Le Comité d'audit

Il est composé de trois membres choisis par le Conseil d'administration. Le Président du Comité est désigné par le Conseil. Il se réunit au moins deux fois par an et autant de fois que l'intérêt de la Société l'exige.

Ses attributions sont :

- de s'assurer de la permanence et de la pertinence des méthodes comptables adoptées pour les comptes consolidés et sociaux ;
- de vérifier les procédures internes de collecte et de contrôle des informations ;
- d'examiner les systèmes de contrôle interne et externe ;
- d'examiner le budget.

Il peut rencontrer, hors la présence des mandataires sociaux et des administrateurs ayant un rôle actif dans l'entreprise, les membres de la direction financière, de la direction de l'audit interne et les Commissaires aux Comptes.

Au cours de l'exercice 2007, le Comité d'audit s'est réuni deux fois. Le taux de présence a été de 100 %.

Jusqu'au 12 avril 2007, la composition des Comités spécialisés était :

Comité stratégique

M. Hugo van Berckel, Président
M. Bertrand Meunier, membre
M. Yves René Nanot, membre
M. Larry Schaab, secrétaire

Comité de sélection et des rémunérations

M. Patrick Ricard, Président (administrateur indépendant)
M. Bertrand Meunier, membre
M. Hugo van Berckel, membre
M. Wim Troost, secrétaire

Comité d'audit

M. Yves René Nanot, Président (administrateur indépendant)
M. Hugo van Berckel, membre
M. Frédéric Stévenin, membre
M. Frank Sonnemans, secrétaire

Les changements intervenus au sein du Conseil d'administration entre le 12 avril 2007 et le 31 mars 2008 sont décrits au § 14.1.1. page 32.

Au 31 mars 2008, la composition des Comités spécialisés est la suivante :

Comité stratégique

M. Ton van der Laan, Président
M. Philip Muelder, membre
M. Philippe Robert, membre
M. Larry Schaab, secrétaire

Comité de sélection et des rémunérations

M. Michel Bon, Président
M. Yves René Nanot, membre (administrateur indépendant)
M. Philippe Robert, membre
M. Ton van der Laan, secrétaire

Comité d'audit

M. Yves René Nanot, Président (administrateur indépendant)
M. Philip Muelder, membre
M. Philippe Robert, membre
M. Frank Sonnemans, secrétaire

► Comité exécutif

Le Comité exécutif définit les orientations stratégiques du groupe à moyen terme et prépare les décisions à soumettre au Comité stratégique ou au Conseil d'administration. Il supervise la mise en œuvre de cette stratégie en validant les plans pluriannuels et les budgets et en contrôlant la bonne marche des activités. Il évalue des moyens à mettre en œuvre, notamment en termes de ressources humaines, d'investissements industriels ou financiers permettant d'assurer une croissance interne ou externe.

Au 31 mars 2008, les membres sont :

M. Ton van der Laan, Président-Directeur général
M. Wim Troost, Président de KoroFrance SAS
M. Frank Sonnemans, Directeur financier
M. Larry Schaab, Directeur du développement
M. Dwight Armstrong, Vice-Président groupe
M. Erik Bras, Vice-Président groupe
M. Gijs Scholman, Vice-Président groupe

16.4. Gouvernement d'entreprise

L'émetteur a pris les mesures nécessaires afin de respecter les règles de gouvernance d'entreprise mentionnées dans le rapport MEDEF/AFEP d'octobre 2003.

17 Salariés

17.1. Nombre de salariés

Se reporter à la page 102, § 26.1.8 – Annexe A – Rapport de gestion du groupe et de la Société.

17.2. Participations et stock-options (option d'achat d'actions)

Se reporter à la page 109, § 26.1.18 – Annexe A – Rapport de gestion du groupe et de la Société.

17.3. Participation du personnel dans le capital de l'émetteur

Se reporter à la page 109, § 26.1.18 – Annexe A – Rapport de gestion du groupe et de la Société.

18 Principaux actionnaires

18.1. Identité des principaux actionnaires

L'identité des actionnaires majoritaires fait l'objet du § 21.1.7, page 95.

La Société peut, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, demander à tout moment à l'organisme chargé de la compensation des titres :

- le nom ou la dénomination sociale, l'adresse, l'année de naissance ou l'année de constitution et la nationalité des détenteurs de titres, conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans les Assemblées ;
- la quantité de titres détenue par chacun d'eux ;
- le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

En date du 31 mars 2008, le nombre de détenteurs de titres nominatifs était de 150. La Société n'a pas connaissance du nombre total d'actionnaires.

À la connaissance de la Société, au 31 décembre 2007, KoroFrance SAS était le seul actionnaire détenant plus de 5 % du capital ou des droits de vote de la Société. En dehors de KoroFrance SAS, les administrateurs de Provimi ou leur représentant au Conseil d'administration détenaient globalement 105 actions de la Société. Au 31 décembre 2007, la participation des cadres du groupe représentait globalement 11,86 % du capital de Provimi SA, détenu indirectement par l'intermédiaire de KoroFrance SAS.

18.2. Droits de vote

Tous les actionnaires ont le même droit de vote.

18.3. Contrôle de la Société

18.3.1. Situation jusqu'au 12 avril 2007

Jusqu'au 12 avril 2007, le contrôle de la Société était détenu directement par la société Provimlux Investments SA (à savoir 74,05 % du capital et 74,45 % des droits de vote). Il s'agissait d'une société de droit luxembourgeois dont le siège social est situé 31-33, boulevard du Prince Henri, L 1724, Luxembourg.

18.3.2. Situation depuis le 12 avril 2007

Le 12 avril 2007, KoroFrance SAS a déclaré à l'Autorité des marchés financiers et à la Société qu'elle avait franchi à la hausse le seuil statutaire de 2 % et les seuils légaux de 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 1/3, 50 % et

2/3 dans le capital et les droits de vote de Provimi SA, et qu'elle détenait à cette date 19 323 016 actions représentant 74,05 % du capital social et 74,45 % des droits de vote de Provimi SA (hors les actions auto-détenues par la Société).

Par conséquent, le contrôle de la Société est détenu directement par la société KoroFrance SAS, une société de droit français dont le siège social est situé 9-11, avenue Arago, 78190 Trappes (France), et indirectement contrôlée par les fonds gérés ou conseillés par Permira Advisers LLP.

Le 30 juin 2007, à savoir à l'issue de l'offre publique obligatoire lancée suite à l'acquisition de cette participation majoritaire, KoroFrance SAS détenait 22 708 092 représentant 87,02 % du capital et 87,07 % des droits de vote.

Au 31 mars 2008, KoroFrance SAS détient 22 794 043 actions, représentant 87,35 % du capital et 87,40 % des droits de vote.

18.4. Pacte d'actionnaires pouvant entraîner un changement de contrôle

Au 31 mars 2008, et à la connaissance de la Société, il n'existe pas d'action de concert ni de pacte d'actionnaires au niveau de Provimi SA.

19 Opérations avec des apparentés

Se reporter à la page 80, § 20.1.5 – Notes sur les comptes consolidés, note 35.

20

Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

20.1. Comptes consolidés 2007	41		
20.1.1. Compte de résultat consolidé au 31 décembre	41	Note 31- Provisions	75
20.1.2. Bilan consolidé au 31 décembre – Actif	42	Note 32- Plans de retraites, indemnités de départ, assurance vie et autres avantages assimilés	75
20.1.3. Bilan consolidé au 31 décembre – Passif	43	Note 33- Engagements et passifs éventuels	78
20.1.4. Tableau de flux de trésorerie consolidé au 31 décembre	45	Note 34- Litiges en cours	79
20.1.5. Notes sur les comptes consolidés	46	Note 35- Transactions avec des parties liées	80
Note 1 - Généralités	46	Note 36- Rémunération des dirigeants	81
Note 2 - Changement de l'actionnaire majoritaire de Provimi	46	Note 37- Événements post-clôture	81
Note 3 - Principes comptables et méthodes d'évaluation	47	Note 38- Approbation des états financiers	82
Note 4 - Secteurs géographiques et secteurs d'activité	53	Annexe aux comptes consolidés	82
Note 5 - Principaux faits marquants de la période	56	20.1.6. Rapport des Commissaires aux Comptes	85
Note 6 - Produits des activités ordinaires	59	20.2. Information financière pro forma	86
Note 7 - Autres produits et charges opérationnels	59	20.3. Information financière - Comptes sociaux	86
Note 8 - Résultat de l'exercice	59	20.3.1. Compte de résultat au 31 décembre	86
Note 9 - Stock-options	59	20.3.2. Bilan au 31 décembre	87
Note 10- Charges financières nettes	60	20.3.3. Notes aux comptes sociaux	88
Note 11- Impôt	60	Note 1 - Règles et méthodes comptables	88
Note 12- Résultat par action	60	Note 2 - Autres produits	88
Note 13- Goodwill	61	Note 3 - Produits financiers	89
Note 14- Autres actifs incorporels	62	Note 4 - Produits exceptionnels	89
Note 15- Immobilisations corporelles	64	Note 5 - Impôt	89
Note 16- Participations dans les entreprises associées, activités poursuivies	65	Note 6 - Actifs non courants	89
Note 17- Actifs financiers et autres actifs non courants	65	Note 7 - Créances clients et comptes associés	90
Note 18- Stocks	65	Note 8 - Écart de conversion actif	90
Note 19- Créances commerciales et autres	65	Note 9 - Composition du capital de la Société	90
Note 20- Variation du besoin en fonds de roulement	66	Note 10- Variation des capitaux propres	90
Note 21- Actifs financiers courants	66	Note 11- Provisions	91
Note 22- Soldes bancaires et liquidités	66	Note 12- Dettes à la clôture	91
Note 23- Capitaux propres	67	Note 13- Informations diverses	92
Note 24- Intérêts minoritaires	67	Note 14- Événements post-clôture	93
Note 25- Dividendes	67	20.3.4. Rapport général des Commissaires aux Comptes	93
Note 26- Endettement	67		
Note 27- Instruments financiers dérivés	71		
Note 28- Obligations de location financement	73		
Note 29- Autres passifs courants	73		
Note 30- Impôts différés	74		

Ce document de référence incorpore par référence les comptes consolidés et les rapports des Commissaires aux Comptes pour les exercices 2006 et 2005.

20.1. Comptes consolidés 2007

20.1.1. Compte de résultat consolidé au 31 décembre

(en millions d'euros)	2007	2006 ⁽¹⁾
Chiffre d'affaires (note 6)	1 918,5	1 645,6
Charges opérationnelles :		
Coût des biens et services vendus	1 428,9	1 175,2
Charges de personnel (note 8)	224,2	206,0
Dotations relatives aux provisions et amortissements (note 8)	34,2	31,5
Perte de valeur des actifs (note 8)	3,0	0,3
Produit net de cession d'actifs	(0,6)	0,8
Autres charges opérationnelles	137,7	124,3
Total charges opérationnelles (note 8)	1 827,4	1 538,1
Résultat opérationnel avant autres produits et charges	91,1	107,5
Autres produits et charges opérationnels (note 7)	(21,7)	(8,3)
Résultat opérationnel	69,4	99,2
Charges sur dette financière (note 10)	(45,8)	(27,1)
Intérêts sur disponibilités (note 10)	8,0	5,5
Charges financières nettes	(37,8)	(21,6)
Autres produits et charges financières (note 10)	(5,6)	1,9
Quote-part du groupe dans les résultats des entreprises associées	-	0,3
Résultat avant impôts	26,0	79,8
Impôts (note 11)	(14,9)	(22,5)
Résultat net des activités poursuivies avant intérêts minoritaires	11,1	57,3
Résultat net des activités abandonnées	3,2	2,7
Résultat net	14,3	60,0
Résultat net :		
Part du groupe	10,5	54,8
Intérêts minoritaires	3,8	5,2
Résultat net des activités poursuivies et abandonnées, part du groupe		
Résultat net par action (en euros) (note 12)	0,40	2,11
Résultat dilué par action (en euros) (note 12)	0,40	2,11
Résultat net des activités poursuivies, part du groupe		
Résultat net par action (en euros)	0,28	2,00
Résultat dilué par action (en euros)	0,28	2,00
Nombre moyen d'actions en circulation (note 12)	26 080 069	25 954 969
Nombre d'actions dilué (note 12)	26 094 369	26 003 543

(1) Retraité des activités abandonnées (note 5.1.7.1.).
Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés.

État des profits et pertes constatés, nets d'impôt au 31 décembre

(en millions d'euros)	2007	2006 ⁽¹⁾
Opérations poursuivies		
Gains ou pertes de juste valeur des instruments financiers	-	(0,5)
Produits de la vente d'actions d'autocontrôle	2,1	
Gains ou pertes actuarielles sur engagements de retraite		
Écart de conversion sur opérations réalisées à l'étranger	6,4	(9,1)
Impôt sur éléments comptabilisés directement en capitaux propres		-
Gain ou perte nette comptabilisé directement en capitaux propres	8,5	(9,6)
Résultat net de la période, activités poursuivies	11,1	57,3
Total des gains ou pertes des activités poursuivies comptabilisés sur la période	19,6	47,7
Total des gains ou pertes des activités abandonnées comptabilisés sur la période	3,1	2,6
TOTAL DES GAINS OU PERTES COMPTABILISÉS SUR LA PÉRIODE	22,7	50,3
Dont :		
Part du groupe	18,9	45,5
Intérêts minoritaires	3,8	4,8

(1) Retraité des activités abandonnées (note 5.1.7.1.).
Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés.

20.1.2. Bilan consolidé au 31 décembre – Actif

Actif (en millions d'euros)	2007	2006 ⁽¹⁾
Actif non courant :		
Goodwill (note 13)	479,3	491,0
Immobilisations incorporelles (note 14)	58,6	47,1
Immobilisations corporelles (note 15)	272,1	276,2
Participations dans les entreprises associées (note 16)	0,3	6,5
Impôts différés – actif (note 30)	15,3	12,2
Actifs financiers non courants (note 17)	6,1	7,0
Autres actifs non courants (note 17)	4,3	4,7
Total actif non courant	836,0	844,7
Actif courant :		
Stocks et en-cours (note 18)	194,9	160,8
Créances clients, nettes (note 19)	244,8	245,0
Impôt	13,7	8,9
Autres actifs courants (note 19)	59,2	56,8
Actifs financiers courants (note 21)	25,5	9,7
Trésorerie (note 22)	86,5	66,5
Total actif courant	624,6	547,7
Actifs détenus en vue de la vente (note 5.1.7)	85,0	3,7
TOTAL ACTIF	1 545,6	1 396,1

(1) Retraité du fait d'un changement de méthode comptable voir note 3.1.
Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés.

20.1.3. Bilan consolidé au 31 décembre – Passif

Passif (en millions d'euros)	2007	2006⁽¹⁾
Capitaux propres : (note 23)		
Capital	265,8	499,5
Report à nouveau	(136,0)	(88,1)
Résultat net de l'exercice	10,5	54,8
Écarts de conversion	45,0	38,7
Capitaux propres du groupe	185,3	504,9
Intérêts minoritaires (note 24)	16,7	32,3
Capitaux propres	202,0	537,2
Passifs :		
Impôts différés – passif (note 30)	44,2	36,7
Provisions (note 31)	9,1	9,0
Dettes financières à plus d'un an (note 26)	792,8	391,3
Total passif non courant	846,1	437,0
Dettes financières à plus d'un an (note 26)	106,4	98,8
Provisions (note 31)	9,1	7,2
Dettes fournisseurs	237,6	229,1
Impôts	8,4	11,2
Autres passifs courants (note 29)	88,1	75,6
Total passif courant	449,6	421,9
Passifs directement liés aux actifs détenus pour la vente (note 5.1.7.)	47,9	
TOTAL PASSIF	1 545,6	1 396,1

(1) Retraité du fait d'un changement de méthode comptable voir note 3.1.
Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés.

Variation des capitaux propres ⁽¹⁾

(en millions d'euros)	Capital	Primes d'émission	Réserves	Écarts de conversion	Résultat net	Intérêts minoritaires	Total
Au 1^{er} janvier 2006, publié	26,1	473,4	(69,2)	47,1	0,0	31,5	508,9
Changement de méthode comptable voir note 3.1.			(9,3)	(0,1)			(9,4)
Au 1^{er} janvier 2006, retraité	26,1	473,4	(78,5)	47,0	0,0	31,5	499,5
Dividendes distribués			(9,1)			(1,0)	(10,1)
Résultat net de la période					54,8	5,2	60,0
Écarts de conversion				(8,8)		(0,4)	(9,2)
Options de vente et acquisitions						(3,0)	(3,0)
Variation de la réserve de réévaluation des instruments financiers			(0,6)				(0,6)
Autres			0,1	0,5			0,6
Au 31 décembre 2006, publié	26,1	473,4	(88,1)	38,7	54,8	32,3	537,2
Au 1^{er} janvier 2007 après affectation du résultat, publié	26,1	473,4	(24,0)	38,3	-	32,3	546,1
Changement de méthode comptable voir note 3.1.			(9,3)	0,4			(8,9)
Au 1^{er} janvier 2007, retraité	26,1	473,4	(33,3)	38,7		32,3	537,2
Dividendes payés		(233,7)	(65,2)			(1,0)	(299,9)
Résultat net de la période					10,5	3,8	14,3
Écarts de conversion				6,3		(1,9)	4,4
Acquisition de parts de minoritaires			(39,6)			(16,5)	(56,1)
Variation de la réserve de réévaluation des instruments financiers							
Produit de la vente des actions d'autocontrôle			2,1				2,1
Au 31 décembre 2007	26,1	239,7	(136,0)	45,0	10,5	16,7	202,0

(1) Retraité pour changement de méthode comptable voir note 3.1.
Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés.

20.1.4. Tableau de flux de trésorerie consolidé au 31 décembre

(en millions d'euros)	2007	2006 ⁽¹⁾
Opérations poursuivies		
Flux provenant des activités opérationnelles :		
Résultat opérationnel	69,4	99,2
Dotations aux amortissements et provisions opérationnelles (note 8)	37,2	31,9
Autres produits et charges non réalisés	7,7	(1,3)
Excédent brut d'exploitation	114,3	129,8
Variation du besoin en fonds de roulement (note 20)	(24,8)	(17,2)
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation :	89,5	112,6
Intérêts reçus	7,4	7,0
Charges d'intérêt et de refinancement	(66,8)	(25,9)
Dividendes reçus	-	-
Impôt sur les résultats	(22,7)	(20,7)
Total	7,4	73,0
Flux de trésorerie liés aux investissements :		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(48,5)	(36,6)
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(2,2)	(3,8)
Cession d'éléments de l'actif corporel et incorporel	3,6	10,6
Trésorerie/endettement des filiales acquises	0,6	(1,5)
Subventions d'investissement reçues	0,1	0,2
Acquisitions/cessions de filiales consolidées	(63,0)	(42,3)
Total	(109,4)	(73,4)
Flux de trésorerie liés au financement :		
Dividendes versés aux actionnaires (note 25)	(292,4)	(9,1)
Dividendes versés aux actionnaires minoritaires des filiales	(1,3)	(1,9)
Augmentations (diminutions) des passifs financiers (note 26.4)	433,4	3,2
Total	139,7	(7,8)
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation, opérations abandonnées	(5,8)	9,3
Flux de trésorerie liés aux investissements, opérations abandonnées	(1,6)	9,6
Flux de trésorerie liés au financement, opérations abandonnées	2,4	(10,0)
Incidence des variations de taux de change	(1,9)	(8,7)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	30,8	(8,0)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	16,1	24,1
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	45,6	16,1
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture détenus en vue de la vente	1,3	

(1) Retraité des activités abandonnées (note 5.1.7.1).

La trésorerie nette comprend les soldes bancaires et les dépôts à terme de moins de trois mois.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

(en millions d'euros)	31.12.2007	31.12.2006 ⁽¹⁾
Disponibilités	86,5	66,5
Dépôts à terme (note 21)	23,4	7,2
Découverts bancaires (note 26.3)	(64,3)	(57,6)
Trésorerie nette	45,6	16,1

La trésorerie nette comprend les soldes bancaires et les dépôts à terme de moins de trois mois.

(1) Retraité des activités abandonnées (note 5.1.7.1).

20.1.5. Notes sur les comptes consolidés

Note 1

Généralités

La société mère du groupe est Provimi SA (Société Anonyme) dont le siège social est situé 9-11 Avenue Arago, 78190 Trappes, France.

Compte tenu de la cotation du titre Provimi sur un marché réglementé de l'un des pays de l'Union européenne et conformément au Règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés de Provimi et de ses filiales ("le groupe") publiés au titre de l'exercice 2007 (et les comptes comparatifs 2006) sont établis suivant les normes IFRS (International Financial Reporting Standards) telles qu'adoptées par l'Union européenne à la date de préparation de ces états financiers.

Depuis le 1^{er} janvier 2001, les comptes consolidés du groupe étaient préparés selon les principes comptables français conformément au Règlement 99-02 du Comité de la réglementation comptable définissant les principes et les méthodes comptables relatifs aux comptes consolidés et approuvé par le décret du 22 juin 1999.

Le groupe a adopté les normes IFRS à compter du 1^{er} janvier 2005 et a retraité ses comptes de l'exercice 2004 en conséquence.

Le groupe a appliqué les normes IAS 32/39 à compter du 1^{er} janvier 2005.

Au cours de l'exercice, le groupe a adopté la norme IFRS 7 Instruments financiers, informations qui sont à fournir pour les exercices commençant à partir du 1^{er} janvier 2007, et les ajustements corollaires à l'IAS 1 Présentation des états financiers.

L'impact de l'adoption de l'IFRS 7 et les changements de l'IAS1 s'est traduit par une information accrue sur les instruments financiers du groupe et sur la gestion de trésorerie fournies dans ces états financiers.

L'application des nouvelles interprétations suivantes au 1^{er} Janvier 2007 n'a pas d'effet significatif sur les comptes du groupe :

IFRS 10	Information financière intermédiaire et dépréciation d'actifs
IFRS 9	Réévaluation des dérivés incorporés
IFRS 8	Champ d'application d'IFRS 2
IFRS 7	Modalités pratiques de retraitement des états financiers selon IAS 29 (information financière dans les économies hyper inflationnistes)

Le groupe n'a pas opté pour une application anticipée des normes et interprétations suivantes :

IFRS 3 révisée	Regroupements d'entreprises
IAS 1 révisée	Présentation des états financiers
Amendements de la norme IAS 23	Coûts d'emprunts
IFRS 8	Information sectorielle
IFRIC 11	Interprétation relative aux actions propres et transactions intragroupe
IFRIC 13	Interprétation relative aux programmes de fidélisation clients
IFRIC 14	Interprétation relative aux actifs nets de régimes à prestations définies et obligation de financement minimum

La direction du groupe estime que l'adoption de ces normes et interprétations dans le futur n'aura pas un impact significatif sur les états financiers du groupe.

Le groupe reverra cependant ses secteurs opérationnels lorsque la norme IFRS 8 entrera en vigueur.

Note 2

Changement de l'actionnaire majoritaire de Provimi

Nutrilux Sarl (Luxembourg), société indirectement contrôlée par des fonds gérés ou conseillés par Permira Advisers LLP, a annoncé le 30 janvier 2007 qu'elle avait conclu un accord en vue de l'acquisition (directe ou indirecte) auprès de Provimlux Investments SA (Luxembourg) société détenue conjointement par des fonds d'investissement gérés ou conseillés par PAI Partners et CVC Capital Partners, de sa participation de 74,05 % dans le capital de Provimi SA.

Suite à l'obtention de l'accord des autorités de la concurrence, l'acquisition des 74,05 % du capital de Provimi SA a été finalisée le 12 avril 2007 par KoroFrance SAS, filiale détenue à 100 % par Nutrilux Sarl qui s'est substituée à cette dernière au contrat d'achat pour un montant de 30,22 euros par action.

Une offre publique d'achat a été lancée consécutivement sur les 25,95 % du capital restant à un prix de 34,00 euros par action, offre après laquelle KoroFrance SAS détenait 22 606 389 actions de Provimi SA, soit 86,63 %

de son capital. Au 31 décembre 2007, KoroFrance SAS détenait 22 794 043 actions de Provimi SA, soit 87,35 % de son capital.

Note 3

Principes comptables et méthodes d'évaluation

3.1. Changement de méthode comptable avec effet rétroactif

Au cours de l'année, le groupe a fait l'acquisition de part des minoritaires dans des entités dont il avait déjà le contrôle.

Le groupe a décidé de traiter les acquisitions et les cessions comme des transactions entre actionnaires et de ce fait de ne pas comptabiliser d'écart d'acquisition. La différence entre le prix d'achat et la quote-part des actifs net acquis est comptabilisée en capitaux propres.

En l'absence de norme de comptabilisation traitant spécifiquement de l'acquisition de parts minoritaires, le traitement comptable décrit ci-dessus a été adopté en cohérence avec avec la norme IFRS 3 révisée qui est proposée à l'adoption par l'Union européenne.

Ce traitement diffère de celui qui avait été appliqué précédemment par le groupe. De ce fait, le groupe a retraité rétroactivement le solde de chacun des éléments concernés du bilan avec les éléments comparatifs comme si celui-ci avait été appliqué lors de la première présentation des états financiers selon les normes IFRS. Ce changement de méthode n'affecte que des postes du bilan et n'a aucun impact sur les comptes de résultats ou les flux de trésorerie consolidés des périodes présentées. L'incidence de ce changement est une diminution des capitaux propres de 9,4 millions d'euros au 1^{er} janvier 2006, et de 8,9 millions d'euros au 31 décembre 2006.

3.2. Recours aux estimations

Lors de l'établissement de ses états financiers, Provimi recourt à des estimations et des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains actifs et passifs, de certaines recettes ou dépenses et de l'information contenue dans certaines notes. Le groupe revoit régulièrement ses estimations et ses hypothèses pour prendre en compte l'expérience passée et d'autres facteurs jugés pertinents au regard des circonstances économiques. Si ces estimations ou ces hypothèses étaient amenées à changer, l'information contenue dans les états financiers du groupe serait susceptible de différer des estimations actuelles.

Les principales hypothèses concernant le futur ou toute autre source d'incertitude concernant les estimations à la date de la clôture du bilan et qui comportent un risque notable d'ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours du prochain exercice sont exposées ci-après.

3.2.1. Actifs incorporels générés en interne (note 14)

Au cours de l'exercice, la direction du groupe a revu la valeur des actifs incorporels générés en interne et liés au développement de produits et de services spécifiques comptabilisés au bilan. Une analyse détaillée a été menée et le groupe est confiant dans le fait que ces actifs sont recouvrables. Cette analyse fera l'objet d'un suivi attentif et des ajustements pourront être comptabilisés en fonction de l'évolution du marché ou des matières premières qui pourrait indiquer que de tels ajustements sont nécessaires.

3.2.2. Marques (note 14)

Les marques sont évaluées à chaque clôture de façon à déterminer si leur valeur comptable excède leur valeur recouvrable. Tous les trois ans, une évaluation externe est réalisée pour vérifier les estimations du groupe.

3.2.3. Perte de valeur des Goodwill (note 13)

Pour déterminer la perte de valeur éventuelle des Goodwill, il est nécessaire d'évaluer la valeur d'usage des unités génératrices de trésorerie auxquelles ils ont été alloués. Le calcul de la valeur d'usage requiert d'estimer les flux futurs de trésorerie attendus de l'unité génératrice de trésorerie et un taux adéquat pour calculer leur valeur actuelle. En plus des tests de valeur annuels réalisés au cours du deuxième semestre de l'année, des tests sont effectués sans délai dans le cas où apparaissent des indices de perte de valeur.

3.2.4. Risque de crédit (Note 19)

Les principaux actifs financiers du groupe sont les soldes bancaires, la trésorerie et les créances commerciales et autres créances.

Le risque de crédit sur les liquidités et les instruments financiers dérivés est limité du fait que les contreparties sont des banques avec des notations élevées octroyées par des agences internationales de notation.

Le principal risque de crédit est lié aux créances commerciales. Les montants figurant au bilan sont nets des provisions pour créances douteuses. Une provision pour dépréciation est comptabilisée lorsqu'un événement est susceptible, sur la base de l'expérience acquise, de réduire la recouvrabilité des flux de trésorerie futurs.

Le risque de crédit n'est pas concentré mais réparti sur un grand nombre de clients et de contreparties.

3.3. Méthode de consolidation

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes des sociétés du groupe Provimi établis à la date de clôture.

Toutes les sociétés dont Provimi assure le contrôle, directement ou indirectement, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Toutes les sociétés dans lesquelles Provimi exerce une influence notable (investissement dans les entreprises associées) et détient, directement ou indirectement, au moins 20 % du capital social sont mises en équivalence.

Toutes les transactions significatives entre les sociétés consolidées sont éliminées en consolidation.

3.4. Conversion des transactions et des comptes exprimés en monnaies étrangères

3.4.1. Transactions réalisées en monnaies étrangères

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties aux taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les dettes et créances en monnaies étrangères sont valorisées au taux de clôture et les écarts de conversion sont portés au compte de résultat.

3.4.2. Conversion des états financiers des sociétés en monnaies étrangères

La monnaie fonctionnelle des entités étrangères est la devise qui leur est applicable.

Les comptes des sociétés hors de la zone euro sont convertis comme suit :

- les postes du bilan sont convertis en euros sur la base des taux de change en vigueur à la date de la clôture, à l'exception des capitaux propres pour lesquels les cours historiques sont appliqués ;
- les postes du compte de résultat et les flux de trésorerie sont convertis au taux moyen de l'exercice ;
- et tout écart de conversion en résultant est inscrit dans les capitaux propres consolidés.

Les gains ou pertes de change sur les instruments financiers libellés en monnaies étrangères correspondant à une couverture d'investissement net dans une filiale étrangère sont enregistrés dans les capitaux propres sous la rubrique "écarts de conversion" jusqu'à la date de cession de la participation.

3.5. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires comprend les ventes de produits et de services qui constituent l'activité principale du groupe, hors taxe sur la valeur ajoutée (TVA), ainsi que les produits des licences et des subventions d'exploitation, hors TVA.

Les ventes sont comptabilisées dès lors que les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété du produit sont transférés à l'acheteur.

Le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur du règlement perçu ou à percevoir.

Pour les ventes réalisées par l'intermédiaire de détaillants ou de distributeurs, le chiffre d'affaires est comptabilisé au moment de la livraison au réseau de distribution. Simultanément, les retours de marchandises estimés conformément aux engagements contractuels et avant toute réclamation sont comptabilisés en déduction du chiffre d'affaires.

Le groupe comptabilise en déduction du chiffre d'affaires les retours de marchandises, les ristournes quantitatives, financières ou d'autre nature ainsi que toute indemnité sur la base des termes contractuels et en fonction de l'expérience acquise.

3.6. Coût des ventes

Le coût des ventes inclut toutes les charges opérationnelles sauf les salaires et charges, les dotations aux provisions et amortissements, les pertes de valeur et les cessions d'actifs et les "autres charges d'exploitation".

Les autres charges d'exploitation incluent, entre autres, les coûts de maintenance et de réparation, les honoraires de consultants professionnels et juridiques, les coûts de logistique et de magasinage, ainsi que les coûts de marketing et d'assurance.

Le coût des ventes ne comprend pas non plus les éléments repris sur la ligne "Autres produits et charges d'exploitation" tels que décrits dans la note 7.

3.7. Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel avant autres produits et charges opérationnels comprend la marge brute, les coûts administratifs et de vente, les coûts de recherche et de développement, les charges pour retraite, l'intéressement du personnel, les corrections de juste valeur des instruments dérivés couvrant les opérations commerciales ainsi que les plus ou moins-values sur les cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles.

Les "Autres produits et charges opérationnels", précédemment dénommés "Éléments non récurrents" présentés dans le "Résultat opérationnel" ont été revus en fonction de la recommandation AMF du 19 décembre 2006. A compter de l'exercice clos le 31 décembre 2006, ils n'incluent que les éléments significatifs revêtant un caractère très inhabituel tel que leur publication, selon la direction du groupe, est nécessaire à la bonne compréhension de la performance financière courante du groupe.

Le résultat opérationnel est calculé hors charges et produits financiers.

3.8. Charges financières nettes

Les charges financières nettes comprennent les charges et produits d'intérêts sur l'endettement financier net consolidé constitué des emprunts, y compris les passifs liés aux contrats de location-financement, et de tout élément assimilable à de la trésorerie, telles que la trésorerie elle-même, les équivalents de trésorerie et les valeurs mobilières de placement. Elles incluent également les commissions bancaires relatives aux opérations de financement. Les autres commissions bancaires sont comptabilisées en charges opérationnelles.

L'incidence de la partie non efficace des couvertures est constatée dans les charges.

3.9. Paiements fondés sur des actions

Le groupe a été amené à octroyer une rémunération fondée sur les actions pour certains employés.

Ces paiements sont évalués à leur juste valeur (hors effet des conditions qui ne seraient pas liées au marché), à la date d'attribution.

La juste valeur déterminée à la date d'attribution est basée sur l'estimation par le groupe de la valeur des actions qui seront octroyées, ajustée de l'effet des conditions d'attribution indépendantes du marché. Elle est constatée en charge dans le résultat opérationnel sur la période d'attribution en contrepartie des fonds propres. La juste valeur est mesurée selon le modèle d'évaluation binomial.

3.10. Calcul du résultat par action

Le résultat par action de base est calculé en divisant le résultat net par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice. Le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours du présent exercice et des exercices précédents est calculé en excluant les actions d'autocontrôle.

Pour le calcul du résultat dilué par action, le nombre d'actions utilisé correspond à la moyenne du nombre d'actions ordinaires potentiellement en circulation pendant la période, c'est-à-dire y compris toutes actions ordinaires potentielles pouvant avoir un effet dilutif.

3.11. Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées

Les actifs non courants ou les groupes d'actifs à céder sont classés comme destinés à être cédés si leur valeur comptable est davantage recouvrable par leur vente plutôt que par leur utilisation. Cette condition n'est réalisée que si la vente est hautement probable et que le bien est immédiatement disponible à la vente en l'état. L'engagement de vendre doit être pris, la vente étant supposée être réalisée dans l'année qui suit après le reclassement des actifs concernés.

Ces actifs sont évalués au plus bas de leur dernière valeur comptable ou de leur juste valeur nette des coûts relatifs à la vente. Ils ne font plus l'objet d'un amortissement.

Une activité abandonnée se définit comme un élément d'une entité qui a été vendu ou classé comme actif destiné à être cédé, et :

- représente une ligne majeure d'une activité ou d'une zone géographique qui peut être séparée ;
- fait partie d'un plan particulier de cession destiné à céder une ligne majeure séparable d'une activité ou d'une zone géographique ; ou
- est une filiale acquise uniquement dans le but d'être revendue.

Les montants relatifs à ces cessions sont présentés dans le compte de résultat et dans le tableau de flux de trésorerie séparément pour la période en cours et pour les périodes antérieures figurant dans les états financiers, s'ils sont significatifs.

3.12. Goodwill

3.12.1. Test de valeur

Le groupe a été créé lors de la scission du groupe Eridania Béghin-Say, le 1er janvier 2001. En tant qu'élément de cette scission, des écarts d'acquisition ont été générés pour refléter la valeur globale du groupe Provimi. Comme le requiert la norme IAS 36, les écarts d'acquisition ont été affectés à des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT). Cette affectation et la prise en compte d'autres éléments d'actif de l'UGT pour le calcul du test de valeur, ont conduit à la constatation d'une perte de valeur du simple fait que les écarts d'acquisition étaient affectés à des unités de taille inférieure.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de valeur annuel.

3.12.2. Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode dite de l'acquisition, qui consiste à évaluer les actifs, passifs et passifs éventuels de la Société acquise à leur juste valeur. L'écart entre le coût d'acquisition des actifs apportés ou des actions acquises et la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables à la date d'acquisition est comptabilisé sous la rubrique "goodwill". Les intérêts minoritaires dans une société acquise sont évalués à l'origine à concurrence de la part des minoritaires dans la juste valeur des actifs/passifs et passifs éventuels comptabilisés à la date d'acquisition.

Des ajustements de la juste valeur peuvent être opérés au cours des douze mois suivant la date d'acquisition.

Les goodwill résultant de l'acquisition d'une entité étrangère (hors zone euro) sont considérés comme des actifs de l'entité concernée. De ce fait,

ils sont enregistrés dans la monnaie fonctionnelle de l'entité et convertis en euro sur la base du taux de clôture.

Les goodwill ne sont pas amortis. Les goodwill, regroupés aux autres actifs des unités génératrices de trésorerie auxquelles ils ont été alloués, font l'objet d'un test de dépréciation annuel. Du fait de la consolidation d'entités légales séparées dans chacun des pays, de l'homogénéité des marchés et de l'organisation du management opérationnel par pays, Provimi a décidé de retenir les pays comme unités génératrices de trésorerie (UGT).

Si la valeur comptable des actifs ou de l'UGT est supérieure à la valeur recouvrable, les dits actifs sont ramenés à cette dernière valeur. La valeur recouvrable est la plus élevée des valeurs entre la juste valeur diminuée du coût de la vente et la valeur d'utilité. La méthode employée est la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus des actifs ou de l'UGT concernés. Une perte de valeur constatée sur les goodwill ne fait jamais l'objet d'une reprise.

En cas de cession de filiale, les goodwill attribuables à celle-ci entrent dans la détermination de la perte ou du gain issu de cette vente.

3.13. Immobilisations incorporelles

3.13.1. Marques

L'évaluation des marques s'appuie généralement sur les conseils de consultants spécialisés.

Les marques ne sont pas amorties en raison de la protection juridique dont elles bénéficient et sont considérées comme ayant une durée de vie indéterminée. Un test de dépréciation est effectué annuellement sur la base de la valeur recouvrable des marques. Les pertes de valeur des immobilisations incorporelles peuvent faire l'objet d'une reprise, dans la limite du montant initial de la perte de valeur, si leur valeur recouvrable devient supérieure à leur valeur nette comptable.

3.13.2. Dépenses de recherche et développement

Les dépenses de recherche et de développement ont été analysées afin de comprendre leur nature et de déterminer si elles revêtent les caractéristiques des actifs incorporels. À partir du 1^{er} janvier 2004, un certain nombre de projets ont été qualifiés de projet de développement et les dépenses y afférentes ont été comptabilisées en immobilisations incorporelles conformément à la norme IAS 38. Aucune dépense de développement n'a été capitalisée à la date de transition du fait qu'il n'existait pas de données historiques suffisamment fiables.

Les dépenses de recherche sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles ont été encourues.

Les dépenses de développement sont enregistrées en charges si elles ne satisfont pas aux critères d'activation de la norme IAS 38.

Si les dépenses de développement répondent aux conditions de la norme IAS 38, elles sont immobilisées et amorties linéairement sur la durée estimée des avantages économiques attendus, sans toutefois excéder cinq ans.

3.14. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur.

Comptes consolidés 2007

Leur amortissement est pratiqué sur la base de leur durée d'utilisation estimée et selon la méthode linéaire.

Les principales durées de vie retenues selon la nature des immobilisations sont :

Constructions industrielles	20 – 40 ans
Installations techniques, matériel et outillage	3 – 20 ans
Agencements	10 – 20 ans
Mobilier de bureau	10 ans
Matériel de transport	5 ans

Les biens acquis au moyen d'un contrat de location financement qui, en substance, ont pour effet de transférer au groupe de façon substantielle les risques et avantages inhérents à la propriété du bien sont comptabilisés à l'actif immobilisé. Les obligations financières correspondantes figurent en passifs financiers. Ces biens et les passifs associés ne font pas l'objet d'une comptabilisation d'impôts différés.

Les frais d'entretien et de réparation sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus, sauf ceux engagés pour améliorer la productivité ou prolonger la durée d'utilisation du bien.

Les immobilisations corporelles font l'objet d'un test de dépréciation dès qu'apparaît un indice externe ou interne de perte de valeur. Dans ce cas, la valeur du bien est ramenée à sa valeur recouvrable. La perte de valeur peut faire l'objet d'une reprise dans la limite de la valeur comptable qui aurait été celle du bien en l'absence de toute perte de valeur sur les exercices précédents.

3.15. Subventions

Les aides gouvernementales ou les subventions relatives aux actifs sont comptabilisées en tant que produits différés et amorties sur la durée d'utilité attendue du bien sous-jacent.

3.16. Actifs financiers

Les actifs financiers comprennent les prêts et les dépôts, les placements, les titres de créance, les instruments dérivés ayant une valeur de marché positive et les créances clients. Conformément à la norme IAS 39, le groupe classe les actifs financiers en quatre catégories : actifs détenus jusqu'à l'échéance, prêts et créances, actifs financiers disponibles à la vente et actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le résultat.

Les prêts sont évalués à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les dépôts sont comptabilisés en actifs financiers lorsque leur échéance initiale est de plus de trois mois et en trésorerie lorsqu'il s'agit de dépôts à vue ou que leur échéance initiale est de moins de trois mois.

S'il existe une indication que ces actifs pourraient faire l'objet d'une dépréciation, ceux-ci font l'objet d'une revue spécifique. Tout écart entre leur valeur comptable et leur valeur recouvrable (valeur nette réalisable) est comptabilisé en frais financiers. La perte de valeur est réversible en contrepartie des produits financiers si la valeur recouvrable était amenée à évoluer favorablement dans le futur.

Les participations non consolidées sont considérées comme des actifs disponibles à la vente conformément à la classification de la norme IAS 39 et, de ce fait, valorisées à leur juste valeur.

La juste valeur des titres cotés correspond à la valeur de marché à la date de clôture. Les écarts de juste valeur sont comptabilisés directement en capitaux propres jusqu'à ce que ces titres soient vendus ou doivent faire l'objet d'une dépréciation. Dans ce cas, les gains ou pertes précédemment constatés en capitaux propres sont portés au compte de résultat de l'exercice. S'il y a la preuve objective que la valeur recouvrable de ces placements peut être inférieure à leur valeur comptable, la perte cumulée est transférée des capitaux propres au compte de résultat. La perte de valeur comptabilisée au compte de résultat ne fait pas l'objet d'une reprise. Si, au cours des exercices suivants, la juste valeur d'un titre disponible à la vente augmente et que cette augmentation peut être imputée à un événement survenu après que la perte de valeur ait été comptabilisée en résultat, celle-ci peut être contre-passée.

Les participations dans les sociétés non consolidées dont la juste valeur ne peut être déterminée de façon fiable, sont évaluées à leur coût. Toute perte de valeur comptabilisée pour ces participations ne peut être contre-passée, sauf en cas de cession.

Les valeurs de placement sont des titres détenus pour être revendus et qui ne peuvent pas être considérés comme de la trésorerie. Ils sont reconnus comme des actifs financiers à leur juste valeur selon la classification de la norme IAS 39. Les variations de juste valeur sont alors comptabilisées en produits ou charges financiers.

Les créances client sont comptabilisées à leur juste valeur qui, dans la plupart des cas, correspond à leur valeur nominale. S'il existe une indication que ces actifs pourraient être dépréciés, ils font l'objet d'une revue. Tout écart entre la valeur comptable et la valeur recouvrable (valeur nette réalisable) est comptabilisé en résultat opérationnel. La perte de valeur peut être contre-passée si ces actifs retrouvent leur valeur dans le futur. Dans ce cas, la reprise est comptabilisée en résultat opérationnel. Un actif financier tel que défini par la norme IAS 32 peut être sorti de l'actif lorsque le groupe n'en attend plus aucun flux et que tous les risques et avantages qui y sont attachés ont été transférés de manière substantielle. En ce qui concerne les créances clients, une cession sans recours en cas d'un défaut de paiement du débiteur rend la sortie du bilan possible dans la mesure où le risque d'un paiement tardif est considéré comme mineur. Le montant des créances cédées sans recours est indiqué à la note 19.

3.17. Stocks et en-cours

Les stocks et travaux en cours sont évalués au plus bas de leur prix de revient ou de leur valeur nette probable de réalisation. Le prix de revient correspond essentiellement au prix unitaire moyen pondéré qui, compte tenu de la rotation des stocks, est proche de la dernière valeur de marché à la date de clôture. Le prix de revient inclut une quote-part des coûts de production directs. Une dépréciation est constatée dès que la valeur nette comptable est supérieure à la valeur nette de réalisation et est estimée sur la base des prix de vente des produits et tient compte de leur obsolescence éventuelle.

3.18. Trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les disponibilités et les placements à court terme, liquides et facilement convertibles en un

montant déterminable de liquidité, dont la valeur n'est pas sujette à des variations significatives et dont l'échéance ne dépasse pas trois mois.

3.19. Engagements de retraites complémentaires et indemnités de départ

Le groupe octroie à ses employés différents types d'avantages en matière de retraite, d'indemnité de départ à la retraite et de couverture sociale et médicale. Le type d'avantage octroyé dépend des obligations légales locales et des pratiques adoptées par chacune des filiales.

Le groupe provisionne en totalité ses engagements de retraite, indemnités de départ, couverture médicale, primes liées à l'ancienneté, prévoyance et autres avantages sociaux assimilés concernant son personnel retraité et actif.

Les paiements afférents aux régimes de retraite à cotisations définies du groupe sont constatés en charge sur l'exercice auquel ils se rapportent et aucune provision n'est constituée. Le groupe n'a aucune autre obligation découlant de ces paiements.

Les charges de cotisations des régimes de retraite à prestations définies sont estimées selon la méthode des unités de crédits projetées pour déterminer la valeur actuelle de ses obligations.

Cette méthode retient les meilleures hypothèses actuarielles qui comprennent la durée probable d'emploi des salariés, l'évolution des salaires, leur durée de vie probable et le taux de renouvellement probable des bénéficiaires.

Le groupe revoit tous les ans les actifs et les obligations liés au plan. Les actifs du plan sont évalués à leur juste valeur à la fin de chaque exercice.

Les écarts actuariels postérieurs au 1^{er} janvier 2004 sont étalés sur la durée moyenne résiduelle d'activité des salariés participant à ces régimes pour la part excédant 10 % du montant le plus élevé de :

- la valeur actuelle de l'engagement à la date de clôture au titre des prestations définies à la dite date de clôture ;
- la juste valeur des actifs du régime à la date de clôture.

Le coût estimé des avantages consentis aux employés est étalé sur les années de service de ceux-ci. Les cotisations sont comptabilisées dans le résultat opérationnel. L'amortissement de la perte (du profit) actuariel net ainsi que du coût des services passés non comptabilisés et l'impact des réductions en liquidation de régimes sont comptabilisés dans les autres coûts. La partie financière des coûts, tels que les charges d'intérêt et le rendement des actifs, est enregistrée dans les produits ou charges financières.

3.20. Provisions pour risques et charges

Des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe pour le groupe une obligation résultant d'événements passés dont il est probable ou certain qu'elle se traduira par une sortie de ressources dans des délais et pour des montants encore incertains.

Les montants sont estimés en utilisant toutes les informations internes ou externes disponibles et/ou en faisant appel à l'expertise de consultants extérieurs.

3.21. Passifs financiers

Les passifs financiers comprennent les obligations et les emprunts, les instruments financiers dérivés ayant une valeur de marché négative et les dettes fournisseurs.

3.21.1. Emprunts portant intérêt

Les obligations et les emprunts portant intérêt sont comptabilisés à l'origine à leur juste valeur sous déduction des commissions directement liées à l'émission des passifs concernés. Les coûts et primes d'émission ne sont pas inclus dans le coût initial mais sont pris en compte dans le calcul de l'amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ces passifs financiers sont de ce fait valorisés à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les commissions dues pour la mise en place du nouveau crédit syndiqué sont amorties sur la durée minimum prévisible de ce crédit (7 ans) en rapport avec les bénéfices attendus de ce crédit long terme.

3.21.2. Engagement pris en matière de rachat d'intérêt minoritaire

Provimi s'est engagé auprès des actionnaires de certaines de ses filiales consolidées par intégration globale à racheter leur part minoritaire. Cet engagement d'achat est éventuellement conditionnel (put options) ou ferme (engagement de rachat à une date donnée).

En l'attente d'une interprétation de l'IFRIC ou d'une norme IFRS spécifique, le traitement comptable suivant a été adopté provisoirement conformément aux normes IFRS existantes :

- lors de sa première constatation, l'engagement d'achat des intérêts minoritaires est comptabilisé en passif financier pour la valeur actuelle du montant de ce rachat par exercice des options de vente ou par engagement ferme d'achat, principalement en contrepartie des capitaux propres pour le solde ;
- les variations ultérieures de la valeur de l'engagement sont comptabilisées par un ajustement des capitaux propres à l'exception de l'effet de la désactualisation comptabilisé dans les autres produits et charges financières ;
- lorsque c'est le cas, toute perte de valeur attendue sur le rachat est comptabilisée en autres charges et produits financiers au moment de la comptabilisation initiale ou au moment de la constatation des variations ultérieures ;
- à l'échéance de l'engagement, si les intérêts minoritaires ne sont pas rachetés, les écritures sont contre-passées. Si les intérêts minoritaires sont effectivement rachetés, le montant comptabilisé en passif financier est repris et est compensé par la sortie de trésorerie relative au rachat des minoritaires.

3.21.3. Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés et réévalués à leur juste valeur.

3.21.4. Dettes fournisseurs

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés et réévalués à leur juste valeur.

3.22. Instruments financiers dérivés et opérations de couverture

Les sociétés du groupe Provimi utilisent différentes techniques de couverture pour gérer leurs risques de change et de taux d'intérêt telles que les couvertures à terme, les swaps, les options, les caps et les floors. Les instruments dérivés ont pour objet de couvrir économiquement les fluctuations de taux d'intérêt et de change en excluant toute spéculation. Ces risques sont gérés conjointement avec l'ensemble des filiales concernées dans le cadre d'une définition cohérente des politiques de couverture.

Les positions sont négociées soit sur des marchés organisés soit sur des marchés de gré à gré avec des institutions financières de premier rang.

Provimi comptabilise à leur juste valeur la majorité de ses couvertures de taux de change, le reste faisant l'objet d'une comptabilité de couverture.

Le groupe comptabilise la majeure partie de ses achats et ventes à terme à leur coût de revient et le solde, à la juste valeur.

Les instruments dérivés sous-jacents ne sont pas significatifs.

Politique de gestion :

Les risques de change et de taux d'intérêt sont gérés conjointement par le service de trésorerie du groupe et l'ensemble des filiales concernées.

3.22.1. Risque de change

Le risque de change, né des emprunts souscrits par les sociétés du groupe en monnaies autres que la monnaie dans laquelle elles opèrent, est systématiquement couvert par des swaps de taux de change. Les variations de juste valeur de ces instruments dérivés sont comptabilisées en compte de résultat.

À titre d'exception à ce principe, certains montants, clairement identifiés et approuvés au préalable par le Comité exécutif, ne font l'objet d'aucune couverture contre les risques de change. Il en est ainsi, des devises pour lesquelles les opérations de couverture ne sont pas possibles ou peu pratiques ou bien dans le but de garantir un taux d'intérêt plus bas.

Pour être qualifié d'instruments de couverture, les instruments dérivés de change (couverture de flux futurs ou couverture de juste valeur), doivent avoir eu leur rôle de couverture clairement défini, documenté et démontré sur la totalité de leur période d'utilisation. Les couvertures de juste valeur permettent aux sociétés de se couvrir contre les variations de juste valeur de leurs actifs, passifs ou engagements fermes. Les couvertures de flux futurs permettent de couvrir l'exposition des sociétés au risque de variation des flux de trésorerie futurs (revenus hautement probables générés par les actifs de la Société, par exemple).

Les instruments dérivés sont évalués à leur juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées de la manière suivante :

- pour les couvertures de flux futurs éligibles à la couverture, les variations de juste valeur de la partie efficace des instruments dérivés sont enregistrées dans les capitaux propres. La partie non efficace est enregistrée en charge ou en produit financier ;
- pour les couvertures de juste valeur éligibles à la couverture, les variations de la juste valeur des instruments dérivés sont enregistrées dans le compte de résultat et sont compensées par les variations de juste valeur des actifs, passifs ou engagements fermes couverts.

3.22.2. Risques de taux d'intérêt

Les risques de taux d'intérêt sont gérés centralement mais distinctement pour chaque monnaie selon des stratégies qui prennent en compte les caractéristiques spécifiques du marché financier local. Les instruments de couverture utilisés sont comptabilisés à leur juste valeur, les variations de juste valeur de ces instruments étant comptabilisées dans le compte de résultat.

3.23. Impôt

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable sur les différences temporelles entre la base fiscale et la base comptable des actifs et passifs, y compris l'élimination des écritures comptabilisées dans les comptes individuels des filiales en application d'options fiscales.

Les impôts différés sont calculés en utilisant le taux d'impôt attendu à la date de récupération ou de paiement.

Les impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires, y compris pour les marques et les acquisitions de titres.

Tous les montants résultant de modification de taux d'imposition sont comptabilisés dans les capitaux propres ou au compte de résultat de l'année où la modification de taux est décidée.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé au bilan lorsqu'il est probable qu'il puisse être récupéré au cours des exercices ultérieurs. Les impôts différés actif et passif ne sont pas actualisés.

Les éléments suivants sont pris en compte pour apprécier la capacité du groupe à recouvrer ses actifs d'impôts différés :

- prévisions de résultats fiscaux ;
- analyse des situations bénéficiaires ou déficitaires des périodes récentes, hors éléments non récurrents ;
- données historiques concernant les résultats fiscaux des dernières années ;
- actifs sous-évalués dont la cession est envisagée ;
- possibilité d'opérer des regroupements fiscaux.

Les impôts relatifs aux distributions de dividende planifiées au cours de l'exercice à venir sont comptabilisés.

Aucune provision n'est constituée pour les impôts qui seraient dus en cas de distribution du report à nouveau des filiales, sauf lorsqu'il est probable que les différences temporaires soient contre-passées dans un avenir prévisible.

3.24. Actions d'autocontrôle

Les actions d'autocontrôle sont comptabilisées à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les profits ou les pertes provenant de la vente de ces actions sont enregistrés en capitaux propres et n'ont aucune incidence sur le résultat du groupe.

Note 4**Secteurs géographiques et secteurs d'activité****4.1. Secteurs géographiques**

Le groupe a été, de manière historique, organisé par secteurs géographiques : France, Pologne, Reste de l'Europe, Amérique du Nord, Reste du monde. Ces zones géographiques constituent la base du reporting de premier niveau du groupe.

Les activités "Holding et consolidation" incluent différentes charges de services groupe tels que les frais d'achats groupe, de réassurance, de comptabilité des sociétés holding et de consolidation.

L'information sectorielle suit les mêmes principes comptables que ceux qui sont décrits dans ces états financiers consolidés.

Toutes les transactions entre les secteurs sont conclues sur une base commerciale dans des termes et des conditions identiques à celles qui prévalent pour la fourniture de biens et de services avec des tiers.

Le secteur "Reste de l'Europe" comprend tous les pays de l'Union européenne à l'exception de la France et de la Pologne et inclut également la Suisse, la Russie et l'Ukraine.

Le segment "Reste du monde" comprend l'Inde, la Jordanie, la Chine, le Vietnam, l'Australie, l'Argentine, le Brésil, le Chili et l'Afrique du Sud.

L'information par produit est présentée ci-dessous.

2007 Opérations poursuivies

(en millions d'euros)	France	Pologne	Reste de l'Europe	Amérique du Nord	Reste du monde	Holding et consolidation	Total
Chiffre d'affaires :							
Ventes à des tiers	192,6	405,3	823,0	280,7	216,9		1 918,5
Ventes intra-groupe	10,3	9,8	40,2		0,1	(60,4)	-
Total chiffre d'affaires courant	202,9	415,1	863,2	280,7	217,0	(60,4)	1 918,5
Résultat opérationnel avant autres produits et charges opérationnels	12,9	18,6	44,8	19,6	17,2	(22,0)	91,1
Autres produits et charges opérationnels		(1,2)	(13,9)			(6,6)	(21,7)
Résultat opérationnel	12,9	17,4	30,9	19,6	17,2	(28,6)	69,4
Éliminations inter-secteur	(3,7)	(5,0)	(12,2)	(4,5)	(1,3)	26,7	-
Résultat opérationnel, net	9,2	12,4	18,7	15,1	15,9	(1,9)	69,4
Quote-part du groupe dans les résultats des entreprises associées							
Charges financières	(4,6)	1,2	(10,8)	(6,5)	(0,3)	(22,4)	(43,4)
Résultat avant impôts	4,6	13,6	7,9	8,6	15,6	(24,3)	26,0
Impôts	(1,4)	(3,4)	(5,8)	(2,1)	(5,2)	3,0	(14,9)
Résultat avant intérêts minoritaires	3,2	10,2	2,1	6,5	10,4	(21,3)	11,1
Autres informations :							
Investissements	3,1	3,0	36,5	1,9	3,1	0,9	48,5
Dépréciation et amortissement	3,1	4,7	15,7	5,1	2,6	3,0	34,2
Pertes de valeur constatées en compte de résultat			1,4	0,6	1,0		3,0
Bilan							
Actifs :	203,3	315,6	742,6	144,0	186,8	(46,7)	1 545,6
Total actifs consolidés :	203,3	315,6	742,6	144,0	186,8	(46,7)	1 545,6
Passifs :	117,6	101,2	418,1	162,1	83,2	461,4	1 343,6
Total des passifs consolidés	117,6	101,2	418,1	162,1	83,2	461,4	1 343,6

2006 Opérations poursuivies

(en millions d'euros)	France	Pologne	Reste de l'Europe	Amérique du Nord	Reste du monde	Holding et consolidation	Total
Chiffre d'affaires :							
Ventes à des tiers	154,9	347,0	730,8	228,9	184,0	-	1 645,6
Ventes intra-groupe	8,0	12,1	24,7	-	0,5	(45,3)	0,0
Total chiffre d'affaires courant	162,9	359,1	755,5	228,9	184,5	(45,3)	1 645,6
Résultat opérationnel avant autres produits et charges opérationnels	15,1	14,8	51,4	21,2	12,6	(7,6)	107,5
Autres produits et charges opérationnels	-	(0,8)	(5,2)	-	(0,2)	(2,1)	(8,3)
Résultat opérationnel	15,1	14,0	46,2	21,2	12,4	(9,7)	99,2
Éliminations inter-secteur	(2,2)	(3,2)	(10,8)	(2,8)	(0,7)	19,7	0,0
Résultat opérationnel, net	12,9	10,8	35,4	18,4	11,7	10,0	99,2
Quote-part du groupe dans les résultats des entreprises associées						0,3	0,3
Charges financières	(2,2)	(2,2)	(6,2)	(3,1)	(0,9)	(5,1)	(19,7)
Résultat avant impôt	10,7	8,6	29,2	15,3	10,8	5,2	79,8
Impôts	(3,5)	(1,0)	(8,8)	(5,2)	(3,5)	(0,5)	(22,5)
Résultat net avant intérêts minoritaires	7,2	7,6	20,4	10,1	7,3	4,7	57,3
Autres informations :							
Investissements	2,1	3,6	26,2	1,6	6,0	0,0	39,5
Dépréciation et amortissement	2,6	4,9	15,8	3,6	2,5	2,2	31,6
Pertes de valeur constatées en compte de résultat					0,3		0,3
Bilan							
Actifs :	186,1	283,0	648,0	158,3	179,3	(58,6)	1 396,1
Total actifs consolidés :	186,1	283,0	648,0	158,3	179,3	(58,6)	1 396,1
Passifs :	102,4	86,1	328,4	114,2	79,7	148,1	858,9
Total des passifs consolidés	102,4	86,1	328,4	114,2	79,7	148,1	858,9

4.2. Information par secteur d'activité

Les secteurs d'activité sont les aliments complets, les premix et les spécialités, les aliments pour animaux de compagnie et les autres produits. Les autres produits comprennent essentiellement les activités de négoce et les activités périphériques.

Le tableau ci-dessous fournit l'analyse des ventes du groupe par secteur d'activité.

(en millions d'euros)	2007	2006
Chiffres d'affaires des activités poursuivies		
Aliments complets	503,5	376,8
Premix & spécialités	886,5	794,7
Aliments pour animaux de compagnie	214,3	192,8
Autres	314,2	281,3
TOTAL	1 918,5	1 645,6
Chiffres d'affaires des activités abandonnées	155,9	177,6

Le tableau ci-dessous présente une analyse de la valeur comptable des actifs et les investissements. Ces actifs comprennent essentiellement du goodwill, des actifs corporels et incorporels, le besoin en fonds de roulement net de provisions, les autres actifs non courants et les impôts différés net par secteur d'activité.

(en millions d'euros)	Valeur nette comptable des actifs		Investissements (actifs corporels et incorporels)	
	31.12.2007	31.12.2006	2007	2006
Activités poursuivies				
Aliments complets	302,1	264,2	16,8	10,8
Premix & spécialités*	399,8	371,6	20,8	20,6
Aliments pour poissons*		98,9		3,9
Aliments pour animaux de compagnie	142,3	125,3	15,4	6,7
Autres	126,6	68,8	2,2	0,9
TOTAL	970,8	928,8	55,2	42,9
Activités abandonnées	37,1		1,6	

(*) Un montant de 53,7 millions d'euros compris dans les 98,9 millions d'euros d'actifs nets du segment Aliments pour poissons au 31 décembre 2006 a été réaffecté au segment Premix et spécialités au 31 décembre 2007.

Note 5

Principaux faits marquants de la période

5.1. Périmètre de consolidation

Les variations du périmètre de consolidation ont été les suivantes :

5.1.1. Acquisitions

	Consolidation depuis le	% de participation
Fumaria SP z.o.o., Pologne	4 juillet 2007	100
Elewatory Warminskie Sp. z.o.o., Pologne	16 novembre 2007	100

Fumaria SP z.o.o., Pologne et Elewatory Warminskie Sp. z.o.o., Pologne ont été acquises pour servir de société Holding.

5.1.2. Création de nouvelles sociétés

	Date	% de participation
Agrokomplex Hranidba d.o.o., Croatie	31 août 2007	100
Agrokomplex P.M.V.d.o.o., Slovénie	8 juin 2007	100

Les deux sociétés sont des bureaux de ventes de Agrokomplex Hungary.

5.1.3. Fusions

	Date	% de participation
Nutritecnica Lda et Provimi Portuguesa SA dans Provimi Iberia SA, Portugal	3 décembre 2007	100

5.1.4. Rachat d'intérêts minoritaires

	% détenu au 31/12/2006	% acquis	% détenu au 31/12/2007
Provimi-Rolimpex SA, Pologne	77,75	22,25	100,00
Tetragon Chemie, Inde	71,00	19,00	90,00
Volososky, Russie	96,70	0,62	97,28
Guangxi Peter Hand, Chine	51,03	15,91	66,94
Rybflotprom, Russie	86,67	6,63	93,33
Provimi Lviv, Ukraine	90,44	3,04	93,48

Les sociétés dans lesquelles Provimi a racheté des intérêts minoritaires étaient déjà contrôlées. Conformément à la nouvelle méthode adoptée par Provimi et décrite en note 3.1, ces acquisitions d'intérêts minoritaires dans des sociétés déjà contrôlées sont traitées comme des transactions entre actionnaires.

5.1.5. Liquidations

	Sortie depuis	% détenu au 31/12/2006	% sortie	% détenu au 31/12/2007
Agribusiness Products Pty Ltd, Australie	31 décembre 2007	100	100	0
Agribusiness Pty Ltd, Australie	31 décembre 2007	100	100	0
Lean Team, Australie	31 décembre 2007	100	100	0

Ces sociétés n'avaient pas d'activité.

5.1.6. Périmètre de consolidation

Nombre de sociétés	2007	2006
Intégration globale	105	104
Mise en équivalence	2	2
TOTAL	107	106

5.1.7. Actifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Le montant total des actifs détenus en vue de la vente s'élève à 85,0 millions d'euros (3,7 millions d'euros en 2006) et les passifs directement liés à 47,9 millions d'euros (0 million d'euros en 2006). Ces passifs concernent principalement les activités d'alimentation pour poissons (75,7 millions d'euros d'actifs et 42,6 millions d'euros de passifs) au Chili, au Danemark, en Espagne cédées le 30 janvier 2008, les activités d'aliments pour animaux de compagnie en Italie, cédées le 1^{er} mars 2008.

Les montants pour 2006 concernent des actifs immobiliers en Australie et en Russie que le groupe a cédés en 2007.

5.1.7.1. Vente des activités d'aliments pour poissons, activités destinées à être abandonnées au 31/12/2007

Le 6 novembre 2007, Provimi a conclu un accord avec Biomar Holding A/S (Danemark) en vue de la vente de ses activités au Chili, au Danemark et en Espagne, représentant environ 90 % des activités d'aliments pour poissons du groupe. La transaction a été finalisée le 31 janvier 2008.

Le résultat après impôt de la vente sera comptabilisé en 2008.

Les principales catégories d'immobilisations concernées par les activités abandonnées sont :

Actifs (en millions d'euros)	2007
Actifs non courants :	
Immobilisations incorporelles	0,7
Immobilisations corporelles	17,5
Impôts différés, actif	0,3
Participations dans les entreprises associées	6,1
Total actifs non courants	24,6
Actifs courants :	
Stocks et en-cours	9,8
Créances clients, nettes	35,4
Autres actifs courants	1,7
Actifs financiers courants	0,1
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4,1
Total actifs courants	51,1
TOTAL ACTIF	75,7
Passifs :	
Impôts différés, passif	0,6
Autres passifs non courants	0,3
Total passifs non courants	0,9
Dettes financières à moins d'un an	16,4
Dettes fournisseurs	23,2
Autres passifs courants	2,1
Total passifs courants	41,7
TOTAL PASSIF	42,6

Comptes consolidés 2007

Résultat de l'exercice des activités abandonnées

Les résultats des activités abandonnées pour l'exercice 2007 sont présentés ci-dessous :

(en millions d'euros)	2007	2006
Chiffre d'affaires	155,9	177,6
Charges opérationnelles :		
Coût des biens et services vendus	(127,4)	(148,1)
Charges de personnel	(9,6)	(10,5)
Dotations relatives aux provisions et amortissements	(3,4)	(3,9)
Autres charges opérationnelles	(8,3)	(10,2)
Total charges opérationnelles	(148,7)	(172,7)
Résultat opérationnel	7,2	4,9
Charges financières	(3,5)	(2,5)
Résultat avant impôts	3,7	2,4
Impôts	(0,5)	0,3
Résultat net de la période	3,2	2,7

Flux de trésorerie des activités abandonnées sur l'exercice

(en millions d'euros)	2007	2006
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	(5,8)	9,3
Flux de trésorerie liés aux investissements	(1,6)	9,6
Flux de trésorerie liés au financement	2,4	(10,0)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et équivalents de trésorerie	(5,0)	8,9

5.1.7.2. Cession des activités d'aliments pour animaux de compagnie en Italie (actifs détenus en vue de la vente au 31/12/2007)

Les activités de Provimi Pet Italy ont été cédées au 1^{er} mars 2008.

5.1.8. Affectation du coût d'acquisition aux actifs acquis et aux passifs et passifs éventuels assumés

Le groupe a acquis les titres des sociétés Nutrius et Virtus (États-Unis) au travers de Gold Rush Ventures LLC (États-Unis, 51 %) et les actifs de Vita (Canada).

Sur la base de l'évaluation à leur juste valeur, les actifs nets acquis de Nutrius et Virtus ainsi que les Goodwill en découlant, ont été appréciés et affectés comme suit :

(en millions d'euros)	Valeur comptable initiale au 31/12/2006	Retraitements	Juste valeur au 31/12/2007
Actifs nets acquis			
Immobilisations corporelles	3,6	5,1	8,7
Marques	-	5,7	5,7
Impôts différés, actif	-	-	-
Stocks	6,6	(0,1)	6,5
Créances clients	5,4	-	5,4
Comptes courants bancaires	-	-	-
Engagements de retraite	-	-	-
Dette fournisseurs et provisions	(6,9)	2,4	(4,5)
Impôts différés, passifs	-	(2,4)	(2,4)
Dettes court et long terme	-	-	-
Passifs éventuels	-	-	-
Actifs nets	8,7	10,7	19,4
Intérêts minoritaires	(4,3)	(5,3)	(9,6)
Actifs nets après intérêts minoritaires	4,4	5,4	9,8
Goodwill	3,1	(5,4)	(2,3)
TOTAL	7,5	-	7,5

L'acquisition de 51 % de Nutrius et de Virtus (États-Unis) s'est traduite par un badwill de 2,3 millions d'euros qui a été comptabilisé en profit au compte résultat.

Sur la base de l'évaluation à leur juste valeur, les actifs nets acquis de Vita ainsi que les Goodwill en découlant, ont été appréciés et affectés comme suit :

(en millions d'euros)	Valeur comptable initiale au 31/12/2006	Retraitements	Juste valeur au 31/12/2007
Actifs nets acquis			
Immobilisations corporelles	1,4	1,0	2,4
Marques	-	7,9	7,9
Impôts différés, actif	-	-	-
Stocks	0,8	-	0,8
Créances clients	1,8	-	1,8
Disponibilités	-	-	-
Engagements de retraite	-	-	-
Dette fournisseurs et provisions	(1,2)	(0,3)	(1,5)
Impôts différés, passifs	-	-	-
Dettes court et long terme	-	-	-
Passifs éventuels	-	-	-
Actifs nets	2,8	8,6	11,4
Goodwill	12,3	(8,6)	3,7
TOTAL	15,1	-	15,1

L'acquisition de Vita (Canada) a généré un goodwill de 3,7 millions d'euros.

Note 6**Produits des activités ordinaires**

(en millions d'euros)	2007	2006
Activités poursuivies		
Chiffre d'affaires	1 918,5	1 645,6
Autres produits	8,4	8,3
Produits financiers	21,9	12,3
Total des produits des activités poursuivies	1 948,8	1 666,2
Activités abandonnées	155,9	180,9

Note 7**Autres produits et charges opérationnels**

(en millions d'euros)	2007	2006
Intégration des activités aliments pour animaux de compagnie a)	(11,3)	(3,5)
Réorganisation aliments complets b)	(3,8)	(3,8)
Changement de contrôle et revue stratégique c)	(6,6)	(1,0)
Total des autres produits et charges d'exploitation	(21,7)	(8,3)

Dans le poste "autres Produits et charges" figurent trois éléments significatifs et de nature inhabituelle dont la publication est nécessaire pour comprendre la performance financière du groupe :

- l'intégration des activités d'alimentation pour animaux de compagnie en une activité gérée centralement avec la création de Provimi Pet Food Europe. Ce projet a été finalisé au 31 décembre 2007 ;
- la réorganisation et la restructuration des activités d'alimentation complète principalement en Europe centrale et orientale visant leur adaptation à l'évolution des marchés. Les coûts sont essentiellement relatifs à la fusion de deux sociétés d'aliments complets en Pologne et de cessions d'usines en Hongrie ;
- les coûts supportés par le groupe relatifs au changement d'actionnaire majoritaire suite à la décision de celui-ci de céder sa participation majoritaire (5 millions d'euros) et à l'organisation et au lancement de la revue stratégique des activités de Provimi qui s'en est suivi (1,6 million d'euros).

Note 8**Résultat de l'exercice**

Le résultat de l'exercice a été déterminé après prise en compte de :

(en millions d'euros)	2007	2006
Activités poursuivies		
Dépréciation des immobilisations corporelles	28,7	27,5
Perte de valeur des goodwill, des immobilisations et des actifs détenus en vue de la vente	3,0	0,3
Amortissement des immobilisations incorporelles	5,5	4,0
Total dépréciation et amortissement	37,2	31,8
Gains/pertes sur taux de change, net	2,4	(0,5)
Reprise des goodwill négatifs au compte de résultat	(2,3)	(2,2)
Dépréciation des créances comptabilisée en charge	7,0	6,2
Dépréciation des stocks comptabilisée en charge	3,2	2,0
Charges de personnel	224,2	206,0

Note 9**Stock-options**

Aucune attribution n'a été réalisée en 2007.

Mettant en œuvre l'autorisation reçue de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 30 juin 2001, le Conseil d'administration, lors de sa séance du 10 septembre 2001, a attribué des options donnant droit à l'achat de 144 100 actions de Provimi SA à 73 dirigeants et salariés de sociétés liées au groupe au prix de 17,15 euros l'action.

Suite au changement de contrôle de Provimi SA et ainsi que stipulé dans le règlement adopté par le Conseil d'administration, ces options sont exerçables depuis le 29 novembre 2002 et ce, jusqu'au 10 septembre 2011.

Au cours de l'exercice 2007, 120 600 options ont été levées par les bénéficiaires, cadres et employés du groupe (dont 50 000 détenues par l'ancien Président-directeur général). De ce fait, l'ensemble des bénéficiaires du programme d'option d'achat d'actions qui le pouvaient ont exercé ce droit, le solde ne pouvant être exercé du fait que les bénéficiaires avaient quitté le groupe. Le tableau qui suit récapitule la situation.

Comptes consolidés 2007

Date de l'Assemblée générale	30.06.2001
Date du Conseil d'administration	10.09.2001
Nombre d'options consenties	144 100
Nombre d'options restant à exercer au 31.12.2007	14 300
Dont nombre d'actions pouvant être acquises par le mandataire social (W. Troost)	-
Nombre de bénéficiaires restant au 31.12.2007	-
Nombre de mandataires sociaux concernés	-
Nombre de bénéficiaires autorisés à exercer leur droit au 31.12.2007	-
Date d'ouverture d'exercice des options	29.11.2002
Date d'expiration des options	10.09.2011
Prix d'achat (euros)	17,15

Les 10 salariés les mieux rémunérés ont exercé 83 000 options.

Note 10

Charges financières nettes

(en millions d'euros)	2007	2006
Activités poursuivies		
Charges financières	(41,4)	(25,2)
Amortissement des coûts de financement différés	(2,7)	(1,5)
Commission d'engagement	(1,7)	(0,4)
Total charges financières	(45,8)	(27,1)
Intérêts sur disponibilités	8,0	5,5
Annulation des coûts différés sur le crédit NFF	(3,6)	
Différences de change (nettes)	(2,4)	0,5
Autres produits (charges) financiers	0,4	1,4
Dividendes	-	-
Autres produits (charges) financiers, net	(5,6)	1,9
Total charges financières, nettes	(43,4)	(19,7)
Activités abandonnées	(3,5)	(2,5)

Note 11

Impôt

(en millions d'euros)	2007	2006
Activités poursuivies		
Impôt courant	15,2	21,5
Impôts différés	(0,3)	1,0
TOTAL	14,9	22,5
Activités abandonnées	0,5	(0,3)

L'impôt est calculé avec le taux d'imposition en vigueur dans chacune des juridictions concernées. Les impôts différés n'incluent pas de charges ou crédit d'impôt directement portés en capitaux propres.

Le rapprochement entre la charge d'impôt comptabilisée et la charge d'impôt théorique est le suivant :

(en millions d'euros)	2007	2006
Résultat avant impôt	26,0	79,8
Impôt au taux domestique 33,3 % (2006 : 33,3 %)	8,7	26,6
Ajustements sur années antérieures	0,1	0,5
Différences permanentes et autres	3,3	(2,5)
Effets des impôts différés actifs non comptabilisés au cours de l'exercice	3,8	1,6
Effet du différentiel de taux des filiales situées dans d'autres juridictions	(1,0)	(3,7)
Impôt comptabilisé	14,9	22,5
Taux effectif de l'exercice %	57,3	28,2

Note 12

Résultat par action

Le calcul du résultat par action avant et après dilution attribuable aux titulaires d'actions ordinaires est basé sur les données suivantes :

► Résultat

(en millions d'euros)	2007	2006
Activités poursuivies		
Base de calcul pour le résultat par action avant et après dilution (résultat de l'exercice attribuable aux actionnaires de la société mère)	7,3	52,1
Activités abandonnées		
Base de calcul pour le résultat par action avant et après dilution (résultat de l'exercice attribuable aux actionnaires de la société mère)	3,3	2,7
Total activités poursuivies et cédées		
Base de calcul pour le résultat par action avant et après dilution (résultat de l'exercice attribuable aux actionnaires de la société mère)	10,5	54,8

► Nombre d'actions

(en millions d'euros)	2007	2006
Moyenne pondérée du nombre d'actions pour le calcul du résultat par action	26 080 069	25 954 969
Effet dilutif des actions ordinaires : Options d'achats d'actions	14 300	48 574
Moyenne pondérée du nombre d'actions pour le calcul du résultat par action après dilution	26 094 369	26 003 543

Note 13

Goodwill

(en millions d'euros)	2007	2006
Publié au 1^{er} janvier	499,9	494,5
retraitement ⁽¹⁾	(8,9)	(9,4)
Goodwill au 1^{er} janvier	491,0	485,1
Acquisitions	-	16,9
Ajustements résultant de la reprise de la méthode de l'acquisition	(10,0)	-
Goodwill liés au rachat d'intérêts minoritaires	-	(1,2)
Écarts de conversion	0,6	-
Perte de valeur	(2,3)	(9,8)
Au 31 décembre	479,3	491,0

(1) Retraité pour changement de méthode comptable voir note 3.1.

Le groupe a réalisé les tests de dépréciation sur la base d'un coût moyen pondéré du capital de 8,1 % (7,6 % en 2006) et des flux de trésorerie sur 5 ans avec une valeur résiduelle calculée selon le modèle de Gordon Shapiro. Ni la hausse de 0,5 % du coût moyen pondéré du capital, ni la baisse du taux de croissance de 0,5 % ne conduirait à constater une perte de valeur du Goodwill.

Les Goodwill liés aux acquisitions sont alloués, au moment de l'acquisition, aux UGT qui doivent bénéficier de l'acquisition.

La perte de valeur comptabilisée sur l'exercice porte sur des éléments non significatifs relatifs aux activités du groupe en Allemagne (1,4 million d'euros) et en Jordanie (0,9 million d'euros).

La valeur comptable des Goodwill est la suivante :

(en millions d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
France	46,5	46,5
Pologne	121,6	114,0
Reste de l'Europe	203,1	205,5
Amérique du Nord	53,4	70,9
Reste du monde	54,7	54,1
TOTAL	479,3	491,0

Le groupe effectue un test de dépréciation chaque année ou plus fréquemment s'il y a une indication qu'une perte de valeur est probable. Les facteurs essentiels pris en compte pour réaliser ce test sont la cohérence des flux futurs de trésorerie avec les performances passées du groupe, les budgets internes et le bien fondé du coût moyen pondéré du capital (WACC) utilisé.

La valeur recouvrable des UGT est déterminée sur la base de la valeur d'usage. Les principales hypothèses pour le calcul de la valeur d'usage sont les taux d'actualisation, les taux de croissance et les variations probables des prix de vente et des coûts directs. Le groupe évalue les taux d'actualisation en utilisant les taux avant impôt qui reflète l'appréciation que le marché a de la rémunération financière et des risques spécifiques à chaque unité génératrice de trésorerie. Les taux de croissance sont basés sur les prévisions du secteur. Les variations de prix de vente et des coûts directs sont basées sur les pratiques déjà connues et sur les projections d'évolution future du marché. Le taux de croissance des UGT est lié aux régions : 1 % en France, 4 % en Pologne, 3 % dans le reste de l'Europe, 1 % en Amérique du Nord et 4 % dans le reste du monde.

Le groupe établit ses prévisions de flux de trésorerie sur la base du budget le plus récent approuvé par la direction et extrapole les années suivantes sur la base des taux de croissance appropriés pour chaque unité génératrice de trésorerie. Ce taux n'excède pas le taux moyen de croissance à long terme des marchés concernés.

Note 14**Autres actifs incorporels**

(en millions d'euros)	Coûts de développement	Marques	Droits incorporels	Autres	Total
Coûts					
Au 1^{er} janvier 2006	7,3	34,5	3,2	13,3	58,3
Acquisitions	4,0	-	-	1,4	5,4
Cessions	-	-	-	(0,6)	(0,6)
Écarts de conversion	(0,2)	(1,1)	-	(0,4)	(1,7)
Regroupements d'entreprises	0,2	-	-	6,0	6,2
Au 31 décembre 2006	11,3	33,4	3,2	19,7	67,6
Acquisitions	4,0	-	-	2,2	6,2
Cessions	-	-	-	(0,2)	(0,2)
Détenus en vue de la vente	(1,0)	-	-	(0,2)	(1,2)
Écarts de conversion	-	(1,5)	-	(0,9)	(2,4)
Regroupements d'entreprises	-	7,7	-	-	7,7
Au 31 décembre 2007	14,3	39,6	3,2	20,6	77,7
Amortissement					
Au 1^{er} janvier 2006	1,9	0,4	0,2	8,4	10,9
Dotation de l'année	2,3	0,2	0,1	1,6	4,2
Cessions	-	-	-	(0,4)	(0,4)
Écarts de conversion	-	(0,1)	-	(0,3)	(0,4)
Regroupements d'entreprises	-	0,2	-	6,0	6,2
Au 1^{er} janvier 2006	4,2	0,7	0,3	15,3	20,5
Dotation de l'exercice	2,9	0,2	0,2	2,2	5,5
Cessions	-	(0,2)	(0,3)	0,1	(0,4)
Détenus en vue de la vente	(0,3)	-	-	(0,3)	(0,6)
Écarts de conversion	-	-	-	(0,4)	(0,4)
Regroupements d'entreprises	-	-	-	(5,5)	(5,5)
Au 31 décembre 2007	6,8	0,7	0,2	11,4	19,1
Valeur comptable					
Au 31 décembre 2007	7,5	38,9	3,0	9,2	58,6
Au 31 décembre 2006	7,1	32,7	2,9	4,4	47,1

L'accroissement des immobilisations incorporelles au cours de l'exercice 2007 est principalement dû aux ajustements du prix d'achat de Vita et de Goldrush (voir note 5.2.8).

(en millions d'euros et durée d'amortissement)	Vita		Goldrush		Total
Portefeuille clients	2,2	(12,5 ans)	2,2	(10-20 ans)	4,4
Clause de non-concurrence	0,7	(5 ans)	0,2	(3 ans)	0,9
Licences	-		0,2	(13 ans)	0,2
Total autres actifs incorporels	2,9		2,6		5,5
Marques	4,8	(indéfini)	2,8	(indéfini)	7,6
TOTAL	7,7		5,4		13,1

Après analyse attentive des projets, 4,0 millions de coûts ont été immobilisés en 2007 sur la base des critères de la norme IAS 38.

Des marques à durée de vie indéterminée existent chez Néolait SA (France) pour 22,3 millions d'euros et Nanco (États-Unis) pour 15,7 millions d'euros.

Les marques reprises ci-dessus ont une durée de vie non définie. La durée d'amortissement pour les coûts de développement est de 5 ans. Les droits incorporels concernent l'usufruit de terrains en Pologne qui est détenu pour 99 ans. La période restant à courir est de 77 ans et le bien est amorti sur cette période.

Note 15

Immobilisations corporelles

(en millions d'euros)	Terrains	Constructions	Équipement industriel et outillage	Biens en cours de construction	Autres actifs corporels	Total
Valeurs brutes						
Au 1^{er} janvier 2006	9,9	175,2	253,8	17,9	46,5	503,3
Acquisitions	0,1	3,5	10,2	19,3	4,5	37,6
Regroupements d'entreprises	0,6	5,4	10,6	0,1	0,7	17,4
Comptabilisation par la méthode d'acquisition	0,8	2,1	0,7	-	-	3,6
Écarts de conversion	(0,3)	(2,7)	(4,5)	(0,6)	(1,3)	(9,4)
Cession de filiales	(0,9)	(12,1)	(13,2)	(0,7)	(3,3)	(30,2)
Actifs reclassés en actifs destinés à la vente	-	-	-	-	-	-
Ajustements et autres	0,2	3,7	11,4	(17,7)	2,1	(0,3)
Au 31 décembre 2006	10,4	175,1	269,0	18,3	49,2	522,0
Acquisitions	0,5	2,4	10,5	32,3	3,3	49,0
Regroupements d'entreprises						
Comptabilisation par la méthode d'acquisition	0,4	(0,7)	(4,0)		(0,1)	(4,4)
Écarts de conversion	(0,3)	1,0	(1,1)	(0,4)	(1,0)	(1,8)
Cession de filiales	(0,1)	(3,2)	(11,9)	(0,2)	(3,9)	(19,3)
Actifs reclassés en actifs destinés à la vente		(9,6)	(33,6)	(2,5)	(3,1)	(48,8)
Ajustements et autres		6,0	7,2	(18,7)	2,4	(3,1)
AU 31 DÉCEMBRE 2007	10,9	171,0	236,1	28,8	46,8	493,6

(en millions d'euros)	Terrains	Constructions	Équipement industriel et outillage	Biens en cours de construction	Autres actifs corporels	Total
Amortissements et pertes de valeur						
Au 1^{er} janvier 2006	-	(46,9)	(139,3)	-	(30,1)	(216,3)
Dotations aux amortissements de l'exercice		(7,0)	(18,6)		(5,6)	(31,2)
Écarts de conversion		0,5	1,8		0,8	3,1
Cession de filiales		0,6	3,8		2,3	6,7
Acquisition de filiales		(1,1)	(7,4)		(0,5)	(9,0)
Reclassements et autres		(0,2)	1,3		(0,2)	0,9
Au 31 décembre 2006	-	(54,1)	(158,4)	-	(33,3)	(245,8)
Dotations aux amortissements de l'exercice		(6,7)	(16,9)		(5,1)	(28,7)
Écarts de conversion		0,5	1,4		0,7	2,6
Cession de filiales		1,4	8,4		2,9	12,7
Acquisition de filiales		1,3	6,5		0,4	8,2
Détenus en vue de la vente		3,8	22,4		2,4	28,6
Reclassements et autres		0,4	0,5			0,9
AU 31 DÉCEMBRE 2007		(53,4)	(136,1)		(32,0)	(221,5)
Valeur nette comptable						
Au 31 décembre 2007	10,9	117,6	100,0	28,8	14,8	272,1
Au 31 décembre 2006	10,4	121,0	110,6	18,3	15,9	276,2

Au cours de l'exercice le groupe a revu la valeur comptable de l'ensemble de ces unités de production au regard des programmes de rénovation en cours et de l'introduction de nouvelles lignes de produits. Cette revue n'a pas donné lieu à constatation d'une perte de valeur. La valeur recouvrable des actifs concernés a été déterminée sur la base de la valeur d'usage.

La valeur recouvrable est le montant le plus élevé entre la juste valeur (moins coût de la vente) et la valeur d'usage.

La valeur comptable des immobilisations corporelles comprend un montant de 2,0 millions d'euros correspondant aux actifs détenus en location financement (2,0 millions d'euros en 2006).

Note 16

Participations dans les entreprises associées, activités poursuivies

Le détail des participations dans les sociétés associées au 31 décembre 2007 est le suivant :

Nom	Pays	Taux de détention	Droits de vote	Principale activité
Provimi Zara	Bulgarie	25 %	25 %	Production d'aliments complets et concentrés

Participations dans les entreprises associées, activités poursuivies

(en millions d'euros)	
Au 31 décembre 2006	0,2
Résultat de la période	-
Écart de conversion	0,1
Au 31 décembre 2007	0,3

Participations dans les entreprises associées, activités abandonnées

Nom	Pays	Taux de détention	Droits de vote	Principale activité
Alitec Pargua	Chili	50 %	50 %	Production d'aliments pour poissons

Participations dans les entreprises associées, activités abandonnées

(en millions d'euros)	
Au 31 décembre 2006	6,3
Résultat de la période	-
Écart de conversion	(0,2)
Au 31 décembre 2007	6,1

Note 17

Actifs financiers et autres actifs non courants

(en millions d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
Activités poursuivies		
Dépôts et garanties	3,0	2,9
Instruments dérivés	3,1	4,1
Sous-total	6,1	7,0
Créances long terme	3,5	3,2
Avances	-	1,0
Participations non consolidées	0,8	0,5
TOTAL	10,4	11,7
Activités abandonnées	-	

Note 18

Stocks

(en millions d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
Activités poursuivies		
Matières premières, emballages et fournitures	137,1	108,8
Produits en-cours	3,5	2,6
Produits finis et autres	55,7	50,2
Provision	(1,4)	(0,8)
TOTAL	194,9	160,8
Activités abandonnées	9,8	

Note 19

Créances commerciales et autres

(en millions d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
Activités poursuivies		
Créances commerciales, brutes	272,1	270,4
Provision pour créances douteuses	(27,3)	(25,4)
Créances commerciales, nettes	244,8	245,0
Autres créances	22,3	25,1
Charges sociales et impôt payés d'avance	27,3	22,2
Charges payées d'avance	9,6	9,5
Autres actifs courants	59,2	56,8
TOTAL	304,0	301,8
Activités abandonnées	37,1	

Le délai de règlement client est de 42 jours en moyenne.

Comptes consolidés 2007

Le groupe estime que la valeur comptable des créances commerciales et des autres créances est proche de leur juste valeur.

Des créances commerciales ont été données en garantie de certains découverts bancaires et emprunts à hauteur de 350,5 millions d'euros dont 321,7 millions d'euros au titre du PFF décrit en note 26 (28,5 millions d'euros en 2006).

Les autres créances commerciales comprennent des instruments dérivés sur matières premières pour 1,5 millions d'euros.

Le solde des créances sans recours et traitées comme des engagements hors bilan était de 1,1 million d'euros au 31 décembre 2007 (6,6 millions d'euros en 2006).

Balance âgée des créances échues non dépréciées

(en millions d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
non échues	197,2	183,7
< 30 jours	35,1	35,5
30-90 jours	10,5	13,4
90-365 jours	2,0	6,3
> 365 jours		6,1
TOTAL	244,8	245,0

Note 20

Variation du besoin en fonds de roulement

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2006	Activités abandonnées	Flux de trésorerie opérationnels	Écart de conversion	Au 31 décembre 2007
Activités poursuivies					
Stocks	160,8	(10,7)	47,6	(2,8)	194,9
Créances clients	245,0	(37,2)	34,9	2,1	244,8
Autres créances	56,8	(1,0)	2,1	1,3	59,2
Dettes fournisseurs	(229,1)	39,3	(49,0)	1,2	(237,6)
Autres dettes d'exploitation	(75,6)	2,1	(10,8)	(3,8)	(88,1)
Besoin en fonds de roulement, brut	157,9	(7,5)	24,8	(2,0)	173,2
Activités abandonnées					21,6

Note 21

Actifs financiers courants

(en millions d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
Activités poursuivies		
Valeurs de placement		0,5
Dépôts à terme	23,4	7,2
Intérêts courus	0,8	0,2
Autres actifs financiers	1,3	1,8
Actifs financiers courants	25,5	9,7

Dépréciation pour créances douteuses

(en millions d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
Activités poursuivies		
Solde à l'ouverture	25,4	24,5
Activités abandonnées	(2,1)	
Perte de valeur des créances	7,1	6,2
Créances irrécouvrables	(3,3)	(5,3)
Autres	0,2	-
Solde à la clôture	27,3	25,4

Note 22

Soldes bancaires et liquidités

Ils comprennent les liquidités détenues par le groupe et les dépôts court terme ayant une échéance initiale de moins de trois mois. La valeur comptable de ces actifs est proche de leur juste valeur.

(en millions d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
Activités poursuivies		
Liquidités et soldes bancaires	86,5	66,5
Activités abandonnées	4,1	

Note 23**Capitaux propres**

Au 31 décembre 2007, le capital social était constitué de 26 094 369 actions ordinaires avec un nominal de 1,00 euro.

En 2007, le nombre moyen des actions en circulation a été de 26 080 069 (25 954 969 en 2006). Le résultat par action est calculé sur ce dernier chiffre. Au 31 décembre 2007, le groupe détenait 14 300 actions d'autocontrôle (139 400 en 2006, dont 134 900 actions d'autocontrôle et 4 500 actions dans le cadre d'un contrat de liquidité). Ces actions viennent en déduction des capitaux propres (0,2 million d'euros). Le nombre d'actions ordinaires était identique en 2007, 2006 et 2005.

Note 24**Intérêts minoritaires**

(en millions d'euros)

Au 1^{er} janvier 2006	31,5
Impacts des acquisitions et des options de vente	(3,0)
Résultat net	5,2
Dividendes	(1,0)
Écart de conversion	(0,4)
Autres mouvements	-
Au 31 décembre 2006	32,3
Impacts des acquisitions et des options de vente	(16,5)
Résultat net	3,8
Dividendes	(1,0)
Écart de conversion	(1,9)
Autres mouvements	-
Au 31 décembre 2007	16,7

Note 25**Dividendes**

En 2007, un dividende ordinaire de 0,35 euro par action a été payé aux actionnaires le 6 juillet (9,1 millions d'euros, identique à 2006) ainsi que deux dividendes extraordinaires de respectivement 9,11 euros le 13 septembre (237,7 millions d'euros) et 2,00 euros le 15 novembre (52,2 millions d'euros).

Un montant de 5,9 millions d'euros non encore payé à KoroFrance SAS figure au passif du groupe en dettes financières.

Note 26**Endettement**

La dette nette a augmenté pour s'établir à 793,6 millions d'euros (406,9 millions d'euros au 31 décembre 2006, y compris les activités abandonnées pour 12,5 millions d'euros), après déduction de 24,9 millions d'euros de charges liées au financement différées mais y compris 4,7 millions d'euros d'options de vente de minoritaires en Inde et en Russie (8,1 millions d'euros au 31 décembre 2006). L'accroissement de la dette est principalement dû aux dividendes de 299,9 millions d'euros et à l'acquisition de parts de minoritaires en Pologne, en Inde et en Russie pour un montant total de 63 millions d'euros.

26.1. Concours bancaires

Le changement de contrôle du groupe Provimi au cours du premier semestre de 2007 (voir note 2) a déclenché l'application de la clause de changement d'actionnaire majoritaire incluse dans le précédent crédit syndiqué NFF, ce qui s'est traduit par le remboursement de celui-ci et par la mise en place de nouveaux accords de financement.

26.2. Principal financement

À compter du 6 juin 2007, le principal financement du groupe Provimi "principal financing facility" ("PFF") est un nouveau crédit syndiqué. Ce crédit est disponible pour le groupe Provimi et également pour KoroFrance SAS (voir note 2).

Le crédit PFF de 1 290 millions d'euros est composé d'un crédit senior garanti "Senior Secured Facility" de 925 millions d'euros, de facilités de caisse pour 10 millions d'euros, d'un crédit renouvelable multi-devises de 155 millions d'euros et d'un crédit garanti destinés aux acquisitions et aux investissements pour 200 millions d'euros.

Le crédit senior garanti "Senior Secured Facility" de 925 millions d'euros comprend deux tranches A, B et un emprunt de second rang. La tranche A s'élève à 120 millions d'euros, a une durée de 7 ans et comporte une marge sur Euribor de 2 %. Il est remboursable semestriellement avec une première échéance au 30 juin 2008. La tranche B est d'un montant de 560 millions d'euros, a une durée de 8 ans et comporte une marge sur Euribor de 2,25 %. Elle est remboursable à échéance. Le crédit de second rang de 245 millions d'euros comporte une marge sur Euribor de 4,25 % et une durée de 10 ans.

Le crédit multi-devises renouvelable de 155 millions d'euros comporte une marge sur Euribor de 2 % et est remboursable à l'échéance de 7 ans.

Il existe également une ouverture de crédit garanti destiné aux investissements et aux acquisitions pour un montant de 200 millions d'euros. Les sommes peuvent être tirées au cours des quatre premières années de la durée de 7 ans. L'emprunt est amorti sur les trois années restantes. Il comporte une marge sur Euribor de 2 %.

Le solde du financement consiste en une facilité de caisse de 10 millions d'euros.

Les montants non utilisés comportent une commission d'engagement de 0,5 %. Si l'ensemble de ces crédits était mobilisé, la marge globale sur Euribor serait de 2,54 %.

26.3. Endettement net

Le tableau qui suit présente l'endettement du groupe :

(en millions d'euros)	31.12.2006	Activités abandonnées	Nouveau financement/ remboursement	Écart de conversion et autres	31.12.2007
Crédits syndiqués :					-
NFF/PFF	338,3	(11,5)	484,6	(2,1)	809,3
Autres dettes financières	83,1	(0,3)	(51,2)	6,1	37,7
Sous-total	421,4	(11,8)	433,4	4,0	847,0
Découverts bancaires	57,6				64,3
Obligations de location financement (note 28)	2,0				2,3
Dette financière liée aux engagements de rachat d'intérêts minoritaires	8,1				4,7
Intérêts	0,8				4,0
Instruments financiers	0,2				1,8
Dette financière, brute	490,1				924,1
Charges liées au financement différées					(24,9)
Total	490,1				899,2

(en millions d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
Activités poursuivies		
Actifs financiers courants (note 21)	(25,5)	(9,7)
Disponibilités	(86,5)	(66,5)
Total	(112,0)	(76,2)
Actifs financiers non courants	(6,1)	(7,0)
Total	(118,1)	(83,2)
Dettes financières à moins d'un an	106,4	98,8
Dettes financières à plus d'un an	792,8	391,3
Dette financière, brute	899,2	490,1
Dette financière, nette*	781,1	406,9
Dette financière, nette hors options d'achats des minoritaires	776,4	398,8
Activités abandonnées*	12,5	

(*) La dette financière nette, y compris les activités abandonnées s'élève à 793,6 millions d'euros au 31 décembre 2007.

La dette financière est diminuée de 24,9 millions d'euros de charges liées au financement différées, dont 20,8 millions d'euros à plus d'un an et 4,1 millions d'euros à moins d'un an.

Ces charges sont relatives à la mise en place et à la syndication du crédit PFF.

La dette nette, hors options d'achat des minoritaires est calculée en déduisant de la dette financière nette de 781,1 millions d'euros, les engagements actuels de rachat des intérêts minoritaires d'un montant de 4,7 millions d'euros.

Les disponibilités sont principalement en euros et en dollars américains. La dette est à 61 % en euros, 16 % en dollars, 14 % en zlotys et 9 % sont répartis sur d'autres devises.

Le groupe a mis en place un mécanisme de compensation des comptes de trésorerie avec les banques ABN Amro, Mendes Gans (BMG), Fortis et Rabobank. Les soldes existants au sein de ces pools bancaires font l'objet d'une compensation des intérêts permettant de netter les positions. Les actifs et passifs ne sont pas nettés au bilan.

Les soldes actifs sont inclus dans les disponibilités, les soldes passifs sont inclus dans les découverts bancaires. Un actif lié à un contrat sur matières premières aux États-Unis figure dans les dettes financières pour un montant de 1,5 million d'euros (4,3 millions d'euros en 2006).

Les emprunts sont remboursables comme suit :

(en millions d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
Activités poursuivies		
Découverts bancaires	64,3	57,6
Emprunts court terme	36,8	22,4
Engagements d'achats d'intérêts minoritaires	1,2	5,0
Emprunts long terme - part courante	4,1	13,8
Total des emprunts remboursables à moins d'un an	106,4	98,8
Au cours de la deuxième année	14,5	31,0
Au cours de la troisième année	14,3	338,5
Au cours de la quatrième année	21,3	21,8
Au cours de la cinquième année	24,7	-
Après cinq ans	742,9	-
Charges différées relatives à la mise en place du nouveau crédit syndiqué PFF	(24,9)	
Dettes financières à plus d'un an	792,8	391,3
Dettes financières, brute	899,2	490,1
Activités abandonnées	16,7	

La valeur comptable des emprunts du groupe est libellée dans les devises suivantes :

(en millions d'euros)	Euro	Zloty polonais	Dollar américain	Autres devises	Total
31.12.2007					
Découverts bancaires	37,3	-	0,2	26,8	64,3
Emprunts bancaires	602,2	125,6	60,1	59,1	847,0
31.12.2006					
Découverts bancaires	32,6	9,8	3,8	11,4	57,6
Emprunts bancaires	343,2	24,2	27,0	27,0	421,4

Le taux d'intérêt effectif payé sur le découvert bancaire et les emprunts a été en moyenne de 7,2 % en 2007 contre 4,50 % en 2006. Le taux d'intérêt effectif du crédit syndiqué PFF a été d'environ 7,6 %.

Les emprunts pour un montant de 847 millions d'euros (421 millions d'euros en 2006) sont à taux variables et exposent le groupe au risque de variation des flux de trésorerie liés aux taux d'intérêt.

Provimi emprunte dans différents pays et de ce fait en différentes devises. L'essentiel des emprunts est cependant en euros, en dollars et en zlotys. Ces emprunts représentent environ 90 % des emprunts du groupe. La politique du groupe est de couvrir au minimum 50 % de son exposition au risque de taux. Fin 2007, 75 % de l'exposition au risque de taux était couverte (voir note 27.2).

Les découverts bancaires sont remboursables sur demande. Ils sont composés de découverts garantis par crédit le syndiqué, de découverts de trésorerie et d'autres prêts à l'exception des dettes courantes qui s'élèvent à 15 millions d'euros et qui ont été couvertes.

Le taux d'intérêt effectif des découverts bancaires a été d'environ 6,1 % (3,8 % en 2006), il est calculé sur le niveau moyen mensuel des emprunts et du taux d'intérêt, convertis au taux de change du dernier jour du mois.

Comptes consolidés 2007

26.4. Engagements et garanties données

La mise à disposition du crédit syndiqué PFF est subordonnée au respect de critères financiers (covenants) basé sur la position financière consolidée de KoroFrance (note 2). Les méthodes de calcul des covenants sont définies contractuellement : celle-ci sont basées sur des données qui ne peuvent être directement réconciliées avec les états financiers publiés.

Les principaux engagements sont les suivants :

Covenant	Premier test	Limite du premier test
	31 décembre 2007	
Investissements annuels maximum		< € 58,1 Mio
Dette nette consolidée/EBITDA	31 mars 2008	< 8,29
EBITDA/intérêts nets payés	31 mars 2008	> 1,54
Flux de trésorerie pour le service de la dette	30 juin 2008	> 1,00

Les limites des covenants sont variables et deviennent plus stricts chaque trimestre à compter de la date du premier test.

Le seul covenant applicable au 31 décembre 2007 concerne la limite des investissements annuels : ceux-ci s'élevaient à 50,1 millions d'euros (dont 1,6 million d'euros pour les activités abandonnées), montant inférieur à la limite autorisée.

La direction du groupe estime qu'il n'y a aucune indication qui laisse supposer que ces covenants puissent être dépassés.

Parallèlement, certains engagements ont été pris par le groupe (note 33), parmi lesquels :

- une garantie donnée sur les actifs : actifs immobilisés, stocks et créances commerciales de certaines sociétés du groupe, à condition que le coût de mise en place ne soit pas prohibitif ;

Le tableau ci-dessous donne les échéances de la dette brute (hors activités abandonnées). Le taux d'intérêt annuel retenu est de 7 %.

	2008	2009	2010	2011	2012	> 5 ans	Total
Crédit syndiqué PFF							
Crédit senior tranche A	5,8	9,3	13,9	19,7	22,0	44,7	115,4
Crédit senior tranche B						539,2	539,2
Emprunt de second rang						53,7	53,7
Crédit revolving						94,0	94,0
Acquisitions				1,2	2,3	3,5	7,0
Total PFF	5,8	9,3	13,9	20,9	24,3	735,1	809,3
Autres facilités	100,6	5,2	0,4	0,4	0,4	7,8	114,8
Total remboursements⁽¹⁾	106,4	14,5	14,3	21,3	24,7	742,9	924,1
Total des intérêts	64,7	57,6	57,0	56,0	54,5		
Trésorerie et équivalents, actifs financiers courants	(112,0)	72,1	71,3	77,3	79,2		
Flux nets	59,1						

(1) Hors charges de financement qui réduisent la valeur au bilan de 24,9 millions d'euros (valeur nette : 899,2 millions d'euros).

- la limitation des acquisitions ;
- une garantie donnée sur les participations dans les principales filiales du groupe pour un montant de 588,6 millions d'euros.

26.5. Analyse de la maturité des crédits, valeurs non actualisées

Le risque de liquidité est le risque pour Provimi de ne pouvoir faire face à ses engagements financiers lorsqu'ils arrivent à échéance. Provimi gère ce risque de liquidité au niveau consolidé avec les flux de trésorerie générés par les activités opérationnelles qui sont les principales sources de liquidité en plus des emprunts.

Provimi gère le risque de liquidité à court terme au moyen de prévisions de flux de trésorerie. Au 31 décembre 2007, Provimi avait 269,4 millions d'euros de lignes de crédit autorisées non mobilisées.

La capacité à utiliser le PFF est subordonnée au respect des covenants et à l'absence de manquements aux engagements prévus dans l'accord de financement. La Société aurait 20 jours ouvrés pour remédier à tout cas de manquement aux engagements.

Sur la base des performances opérationnelles actuelles et comme cela a été confirmé par un expert indépendant préalablement à la distribution de dividendes exceptionnels, la Société estime que la trésorerie dégagée par les activités opérationnelles et par les soldes disponibles suffira à assurer le financement de l'activité, du besoin en fonds de roulement, les investissements, les intérêts et les obligations programmées de remboursement de la dette au cours des 12 prochains mois et dans un futur prévisible.

Note 27

Instruments financiers dérivés

La valeur comptable et la juste valeur des instruments financiers du groupe sont les suivantes :

(en millions d'euros)	31.12.2007		31.12.2006	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Actifs :				
Instruments financiers dérivés	1,5	1,5	4,3	4,3
Contrats en devises avec une juste valeur positive			-	-
Contrat de taux d'intérêts avec une juste valeur positive	2,1	2,1	1,1	1,1
Passifs :				
Contrats en devises avec juste valeur négative	(1,4)	(1,4)	(0,1)	(0,1)
Contrats de taux d'intérêt avec juste valeur négative	(0,4)	(0,4)	(0,1)	(0,1)

27.1. Devises

Le groupe n'utilise pas actuellement d'autres instruments financiers que des swaps de devises, des contrats de change à terme et des options de change et des caps et floors d'intérêt.

Certaines sociétés du groupe ont conclu des contrats de couverture de taux de change pour couvrir les risques sur les achats de matières premières ou sur les ventes de produits finis, réalisés principalement en dollars américains et en euros. Ces contrats ne couvrent que les ventes ou les achats engagés, à l'exclusion de toute position spéculative.

Contrats d'achats

	31.12.2007		31.12.2006	
	en monnaie locale	en millions d'euros ⁽¹⁾	en monnaie locale	en millions d'euros ⁽¹⁾
Chili		-	634,4	0,9
Pologne	64,0	17,9	31,8	8,3
Danemark		-	23,9	3,2
Royaume-Uni	0,4	0,5	0,8	1,2
Pays-Bas	0,6	0,6	1,7	1,7
Autres		1,1		1,2
TOTAL		20,1		16,5

(1) Montants notionnels.

Contrats de ventes

	31.12.2007		31.12.2006	
	en monnaie locale	(en millions d'euros ⁽¹⁾)	en monnaie locale	(en millions d'euros ⁽¹⁾)
Danemark		-	40,3	5,4
Pologne	5,4	1,5	19,5	5,1
Pays-Bas	17,2	17,2	4,7	4,7
France	1,2	1,2	1,2	1,2
Autres		0,4		0,8
TOTAL		20,3		17,2
Total des contrats d'achats et de ventes		40,4		33,7

(1) Montants notionnels.

27.2. Instruments dérivés de taux

Une partie de l'exposition du groupe aux taux variables d'intérêt est couverte par les instruments financiers décrits ci-après. Ils ne sont pas qualifiés d'instruments de couverture comptablement, et les variations de juste valeur sont de ce fait comptabilisées en gains et pertes financiers dans le compte de résultat.

La juste valeur des swaps au 31 décembre 2007 était de 1,7 million d'euros (1,0 million d'euros en 2006). La variation de leur juste valeur en 2007 de 0,6 million d'euros a été comptabilisée en résultat financier.

Caps de taux d'intérêt

En juillet 2002, le groupe a conclu un contrat de taux plafond fixant le taux maximal sur un montant notionnel de 100 millions d'euros à 5,0 % sur cinq ans. Le contrat permet de couvrir partiellement le risque de taux sur les financements à taux variable. Il est arrivé à échéance en juillet 2007.

Collars

Devises	Montants en millions d'euros	Caps %	Floors %	Prime %	Échéances
EUR	80,0	3,25	2,05	0,20	13.10.08
EUR	400,0	4,50	3,75	0,12	27.07.10
USD	30,0	5,00	3,50	0,34	13.10.08
USD	150,0	5,50	4,50	(0,01)	31.07.10
PLN	75,0	5,50	4,00	0,85	19.10.09

En octobre 2005, le groupe a acheté un collar (tunnel de taux) de 30,0 millions de dollars sur trois ans avec un taux de 5,0 % et 3,5 % respectivement. La juste valeur au 31 décembre 2007 est de 0 million d'euros (2006 : 0,1 million d'euros). Le groupe a également souscrit un collar de 80,0 millions d'euros qui prend fin en octobre 2008. Les taux sont de 3,25 % et 2,05 %. La juste valeur au 31 décembre 2007 est de 1,1 million d'euro (2006 : 1,1 million d'euros). Provimi-Rolimpex SA (Pologne) a acheté un collar (tunnel de taux) de 75,0 millions de zlotys sur trois ans avec des taux de 5,5 % et 4,0 % respectivement. La juste valeur au 31 décembre 2007 est de 0,1 million d'euros.

En avril 2007, le groupe a souscrit deux collars de 400 millions d'euros et de 150 millions de dollars sur trois ans. Leur juste valeur au 31 décembre 2007 était respectivement de 0,6 million d'euros et 1,0 million d'euros.

Les primes sont amorties sur la durée des contrats.

Sensibilité aux variations de taux d'intérêt

La majeure partie des emprunts est à taux variable, allant du taux interbancaire offert pour les emprunts spot au taux à six mois, majorés d'une marge. Sur la base de l'endettement net au 31 décembre 2007, une variation généralisée de 1 % des taux d'intérêt des principales devises d'endettement du groupe Provimi aurait un impact de 4,1 millions d'euros sur les charges financières. Cet impact est limité, y compris l'effet des options et swaps de taux en 2007.

Note 28**Obligations de location financement**

(en millions d'euros)	Valeur actualisée des paiements minimums	
	31.12.2007	31.12.2006
Montant dus dans le cadre de la location financement : à un an	0,9	0,5
De la deuxième à la cinquième année incluse	1,4	1,5
Sous-total	2,3	2,0
Moins : charges financières futures	(0,3)	-
Valeur actuelle des obligations de location	2,0	2,0
Moins : montant exigible dans les 12 mois (porté dans les passifs courants)	(0,8)	(0,7)
Montant dû au-delà de 12 mois	1,2	1,3

Le groupe a pour politique de louer un certain nombre d'installations et d'équipements en location financement. L'échéance est en moyenne de 4 ans. Pour l'exercice clos au 31 décembre 2007, le taux financier effectif moyen était de 4 % (2006 : 4 %). Le taux d'intérêt est fixé à la date du contrat et de ce fait, expose le groupe au risque de la juste valeur du taux. Toutes les locations sont à remboursements fixes et aucun accord n'a été conclu pour des loyers conditionnels.

Les obligations de locations sont libellées dans la monnaie du pays dans lequel la location a été contractée.

La juste valeur des obligations de location financement est équivalente à leur valeur comptable.

Les obligations du groupe en matière de location financement sont garanties par le droit de propriété du bailleur sur les actifs loués.

Note 29**Autres passifs courants**

(en millions d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
Activités poursuivies		
Autres dettes d'exploitation	34,8	26,3
Provision sur salaires	24,2	23,7
Produits différés	0,7	0,1
Cotisations sociales et impôts à payer	20,1	14,3
Autres dettes, hors exploitation	8,3	11,2
TOTAL	88,1	75,6
Activités abandonnées	2,1	

Note 30

Impôts différés

Impôts différés actifs et passifs constatés par le groupe et principaux mouvements pendant et avant la période

(en millions d'euros)	Amortissements dérogatoires et effet de la comptabilisation au coût d'achat	Impôts différés sur coûts de développement	Provisions et autres charges non déductibles	Amortissements non déductibles actifs incorporels	Pertes fiscales	Autres	Total
Au 1^{er} janvier 2006	9,5	1,7	8,6	9,2	(7,5)	2,4	23,9
Comptabilisés en capitaux propres	-	-	-	-	-	0,5	0,5
Comptabilisés en compte de résultat	2,6	1,0	(9,5)	7,4	1,7	(0,6)	2,6
Acquisition de filiales	-	-	-	-	-	(1,2)	(1,2)
Cessions de filiales	(0,3)	-	-	-	-	-	(0,3)
Écart de conversion	(0,5)	(0,1)	-	(0,6)	0,2	-	(1,0)
Au 31 décembre 2006	11,3	2,6	(0,9)	16,0	(5,6)	1,1	24,5
Activités abandonnées	(2,4)	-	1,9	(0,2)	1,0	(0,1)	0,2
Comptabilisés en capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-
Comptabilisés en compte de résultat	6,5	(0,2)	(0,6)	0,2	(4,8)	(1,4)	(0,3)
Acquisition de filiales	6,1	-	-	(5,4)	-	-	0,7
Cessions de filiales	-	-	-	-	-	-	-
Reclassement	-	-	-	-	-	3,4	3,4
Écart de conversion	0,4	-	-	(0,1)	0,1	-	0,4
AU 31 DÉCEMBRE 2007	21,9	2,4	0,4	10,5	(9,3)	3,0	28,9

Certains impôts différés actifs et passifs ont été compensés en conformité avec les principes comptables du groupe. L'analyse des soldes d'impôts différés (après compensation) inscrits au bilan est fournie ci-après :

(en millions d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
Activités poursuivies		
Impôts différés, passif	44,2	36,7
Impôts différés, actif	(15,3)	(12,2)
TOTAL, activités poursuivies	28,9	24,5
Activités abandonnées	0,3	

Au 31 décembre 2007, les déficits fiscaux non utilisés s'élevaient à 71,2 millions d'euros (2006 : 46,5 millions d'euros). Un impôt différé actif a été constaté à hauteur de 37,6 millions d'euros de ce déficit fiscal (2006 : 17,4 millions d'euros). Les impôts différés actifs s'élèvent à 9,3 millions d'euros (5,6 millions d'euros en 2006). Aucun impôt différé actif n'a été comptabilisé sur les déficits fiscaux restants pour un montant d'impôt différé de 33,6 millions d'euros (2006 : 29,1 millions d'euros) du fait du caractère imprévisible des résultats taxables futurs. Dans les déficits non comptabilisés figurent des déficits pour un montant de 16,7 millions d'euros (7,4 millions d'euros en 2006) qui ont un report limité dans le temps. Les autres déficits peuvent être reportés indéfiniment.

▀ Pertes fiscales reportables

Les pertes fiscales reportables ont les échéances suivantes :

(en millions d'euros)	Reconnues	Non reconnues	Total
2008		0,3	0,3
2009	2,9	3,2	6,1
2010	0,2	1,6	1,8
2011	4,3	2,1	6,4
2012 et après	30,2	26,4	56,6
TOTAL	37,6	33,6	71,2

Au 31 décembre 2007, le montant cumulé des différences temporaires liées aux résultats non distribués des filiales pour lesquels un impôt différé n'a pas été comptabilisé est de 13,6 millions d'euros (2006 : 13,6 millions d'euros). Aucun passif n'a été constaté pour ces différences du fait que le groupe est en mesure de contrôler la date de contre-passation de ces différences temporaires et il est probable qu'elles ne le seront pas dans un futur prévisible.

Les différences temporaires relatives aux intérêts dans les sociétés mises en équivalence ou contrôlées conjointement ne sont pas significatives.

Note 31**Provisions**

(en millions d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
Analysées en :		
Passifs courants	9,1	7,2
Passifs non courants	9,1	9,0
TOTAL activités poursuivies	18,2	16,2
Total activités abandonnées	-	-

(en millions d'euros)	Retraites et avantages assimilés	Réclamations reçues	Autres	Total
Activités poursuivies	7,3	3,7	5,2	16,2
Au 1er janvier 2007				
Dotation de l'exercice	0,5	1,4	6,3	8,2
Utilisation de provision	(1,0)	(0,7)	(1,1)	(2,8)
Reprise de montants non utilisés			(3,4)	(3,4)
Écarts de conversion	(0,1)	0,1		
Au 31 décembre 2007	6,7	4,5	7,0	18,2
Activités abandonnées	-	-	-	-

➤ **Retraites et avantages assimilés**

En plus des engagements de retraite exposée à la note 32, la provision pour retraite et avantages assimilés inclut une provision pour charges sociales payable en 2008 de 2,9 millions d'euros (3,0 millions d'euros en 2006).

➤ **Réclamations**

Elles sont relatives aux réclamations sur produits de la part de clients.

➤ **Autres**

La dotation de l'exercice concerne essentiellement une provision pour restructuration en Italie (3,7 millions d'euros) et en Hongrie (1,2 million d'euros). Le solde de la provision concerne essentiellement le paiement des loyers des installations de Centralvet pour 1,6 million d'euros.

Note 32**Plans de retraites, indemnités de départ, assurance vie et autres avantages assimilés**

Toutes les sociétés du groupe employant plus de 20 salariés ont fait l'objet d'une estimation actuarielle de leurs engagements. Une évaluation actuarielle unique (hypothèses et méthodes) a été définie par le groupe avec l'aide d'actuaire externes.

Les hypothèses principales utilisées sont les suivantes :

%	Valeur au	
	31.12.2007	31.12.2006
Taux d'actualisation	5,56	4,67
Taux de rendement attendu des actifs du régime	5,26	5,04
Augmentation future des salaires	3,12	3,15
Augmentation future des retraites	1,12	1,19

Ces taux correspondent aux taux moyens utilisés pour chacune des évaluations, pondérés de la valeur actuelle des engagements. Le taux de rendement attendu pour les actifs du régime est de 4,0 % en France, de 5,5 à 5,70 % aux Pays-Bas et de plus de 6,0 % pour les autres pays.

Les couvertures de frais médicaux ne sont pas significatives.

Comptes consolidés 2007

Les montants comptabilisés au bilan en matière de plan de retraite sont les suivants :

(en millions d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
Activités poursuivies		
Valeur actuelle des obligations fondées	63,7	65,5
Juste valeur des actifs du régime	(57,3)	(54,8)
(Excédent) Déficit du régime	6,4	10,7
Pertes actuarielles non constatées	(0,1)	(3,7)
Coûts des services passés non constatés	(2,5)	(2,7)
Passif net au bilan	3,8	4,3

Les montants comptabilisés au compte de résultat en matière de plan de retraite sont les suivants :

(en millions d'euros)	2007	2006
Prestations actuelles	2,1	2,1
Intérêts sur obligations	3,0	2,4
Rendements des actifs du régime	(2,9)	(2,3)
TOTAL	2,2	2,2

Le coût pour l'exercice figure dans les charges de personnel dans le compte de résultat.

Le rendement réel des actifs du régime a été de 0,6 million d'euros (2006 : 4,3 millions d'euros).

Les dispositions de la norme IAS 19 § 58 (b) relatives au plafonnement d'actif ont été appliquées.

La provision pour retraite et assimilés s'est élevée à 6,7 millions d'euros au 31 décembre 2007 (2006 : 7,3 millions d'euros).

Les variations de la valeur actuelle des obligations sont les suivantes :

(en millions d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
Obligations à l'ouverture	65,5	54,8
Prestations	2,1	2,1
Charge d'intérêt	3,0	2,4
Ajustements (gains)/pertes	1,2	3,7
Changement d'hypothèses (gains)/pertes	(7,4)	(2,6)
Obligation transférée	-	-
Obligation acquise	1,3	5,1
Modifications du plan	-	1,6
Écarts de conversion	(0,7)	0,1
Contribution des participants au plan	1,0	0,8
Avantages payés, nets	(2,3)	(2,5)
Obligations à la clôture	63,7	65,5

(en millions d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
Obligations totalement ou partiellement financées	61,5	63,5
Obligations non financées	2,2	2,0
TOTAL	63,7	65,5

Les variations de la juste valeur des actifs du régime sont les suivantes :

(en millions d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
Juste valeur à l'ouverture	54,8	45,3
Rendement attendu	2,8	2,3
(Gains)/pertes actuariels	(2,3)	2,0
Contribution de l'employeur	4,1	1,6
Obligation acquise	-	4,9
Écarts de conversion	(0,7)	0,1
Contribution des participants au plan	1,0	0,8
Avantages payés, nets	(2,4)	(2,2)
Juste valeur à la clôture	57,3	54,8

Les variations de la juste valeur des actifs du régime sont les suivantes :

(en millions d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
Titres	12,4	7,4
Créances	37,4	34,9
Contrats d'assurance	0,9	8,8
Autres	6,6	3,7
TOTAL	57,3	54,8

Les actifs du régime ne comprennent aucun instrument financier du groupe ni aucune propriété occupée ou actif utilisé par le groupe.

Le taux de rendement de chaque catégorie est déterminé par référence aux indices correspondants publiés par les Bourses. Le taux global de rendement est calculé en pondérant les taux individuels en fonction de leur répartition estimée dans le portefeuille du régime.

L'historique du plan pour l'exercice et la période précédente est le suivant :

(en millions d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
Valeur actuelle des obligations	63,7	65,5
Juste valeur des actifs du régime	(57,3)	(54,8)
Déficit du régime	6,4	10,7
Gains et (pertes) liés à l'expérience sur les passifs du plan	1,2	3,7
Gains et (pertes) liés à l'expérience sur les actifs du plan	(2,3)	2,0

Conformément aux dispositions transitoires à l'application des normes IFRS à la date de transition, les données ci-dessus sont déterminées de façon prospective sur la base de l'exercice 2004. Le groupe estime sa participation au régime en 2008 à environ 2 millions d'euros (2007 : 3,9 millions d'euros).

Certaines sociétés du groupe ont contribué à des plans de retraite à cotisations définies au cours de l'exercice 2007, dont les plus importants sont les plans aux États-Unis (1,1 million d'euros) et en Pologne (1,8 million d'euros).

Note 33

Engagements et passifs éventuels

(en millions d'euros)	2007	Échéance	2006	Échéance
Cautions, avals donnés⁽¹⁾, dont :	714,3		112,4	
- Hypothèques sur sites industriels	74,5	> 5 ans	29,2	> 5 ans
- Nantissements	25,6	2010	23,7	2010
- Gages sur créances et stocks	431,7	> 5 ans	59,5	2007/2008
- Gages sur autres actifs	182,5	> 5 ans		
Engagements au titre de contrats de marchandises, dont :	89,3		78,0	
- Achats de matières premières ⁽²⁾	71,7	2008/2010	69,7	2007/2009
- Ventes	17,6	2008	8,3	2007
Contrats de location exploitation⁽³⁾	13,8	2008/2011	13,9	2007/2010
Garanties données :	7,2	2008	8,8	2007
- Pays-Bas	5,3		0,4	
- Pologne	0,3		7,1	
- Italie	0,4		0,4	
- Hongrie	0,3		-	
- Autre	0,9		0,9	
Contre-garanties données :	3,2		6,9	2007
- Hongrie, pour financement client	3,2		6,2	
- Autres			0,7	
Actifs du groupe détenus par des tiers :	1,9		1,9	2007
- Russie, céréales			1,0	
- Autres	1,9		0,9	
Actifs de tiers détenus par le groupe :	8,7		24,7	2007
- États-Unis, avances de clients	6,6		8,3	
- Provimi-RolimpeX, Pologne, céréales	0,5		14,6	
- Provimi Ltd., Royaume-Uni	1,6		1,8	
Autres engagements donnés, dont :	79,2		84,3	2007
- Brésil	3,1		1,5	
- Espagne	2,0		1,3	
- France ⁽⁴⁾	27,9		40,5	
- Pologne			-	
- Russie	3,2		4,2	
- Autre	2,6		3,1	
- Couverture de change ⁽⁵⁾	40,4		33,7	
Total engagements financiers hors bilan	917,6		330,9	

(1) Dans le cadre du nouveau crédit syndiqué PFF, Provimi a donné aux prêteurs un ensemble de garanties sur les actions de différentes entités du groupe (588,6 millions d'euros).

(2) La plupart des achats sont des commandes fermes.

(3) Contrats divers d'une durée entre un et quatre ans, principalement pour véhicules, chariots élévateurs et quelques équipements (voir également note 35).

(4) Lettres de crédit et garanties principalement au Chili, au Portugal et aux Pays-Bas.

(5) Essentiellement des instruments de couverture renouvelables en devises locales contre le dollar principalement aux États-Unis, en Pologne, au Danemark, en France, aux Pays-Bas et en Inde (voir également note 27).

Le tableau ci-dessus n'omet pas de montants qui soient significatifs.

Le groupe a comptabilisé dans les passifs éventuels des options de ventes détenues par les actionnaires minoritaires dans Tetragon (Inde) pour 3,5 millions d'euros et 10 % du capital et également dans Rybflotprom (Russie) pour 1,2 million d'euros et 6,7 % du capital.

■ 33.1. Locations simples

(en millions d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
Montant des loyers de location simple enregistrés au cours de l'exercice	7,0	5,7

À la date d'arrêté, le groupe a des engagements de location non révocables qui ont les échéances suivantes :

(en millions d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
Moins d'un an	5,9	5,5
De la deuxième à la cinquième année incluse	6,7	8,1
Au-delà de cinq ans	1,2	0,3
TOTAL	13,8	13,9

Les loyers représentent la location de certains bureaux, de machines et d'équipements. Les locations sont contractées pour une période allant de 3 à 5 ans et les loyers sont fixes.

Note 34

Litiges en cours

Provimi est toujours engagé dans plusieurs actions civiles concernant des sommes détournées par un ancien salarié avant la scission du groupe Eridania Béghin-Say en 2001.

Suite à la scission de 2001, Provimi est conjointement responsable des dettes de l'ancienne société Eridania Béghin-Say qui ne sont pas directement imputables à l'un des groupes issus de la scission.

En Pologne, l'administration fiscale a notifié une réclamation concernant le non respect d'une obligation liée à l'accord original de privatisation de Rolimpex SA en 2000. La direction du groupe estime que cette réclamation n'a pas de fondement juridique.

Le groupe considère comme peu probable que les éléments évoqués dans les paragraphes précédents puissent avoir un impact significatif sur les comptes consolidés du groupe. La direction du groupe n'a pas connaissance d'autre élément en cours qui pourraient avoir un impact significatif sur les comptes consolidés.

Note 35**Transactions avec des parties liées**

Le détail des transactions entre le groupe et d'autres parties liées est présenté ci-après :

Coûts liés au changement de contrôle

L'acquisition du bloc de contrôle par KoroFrance SAS (voir note 2) a déclenché la clause de changement d'actionnaire majoritaire. Un nouveau financement a été mis en place et est disponible à la fois pour le groupe Provimi et KoroFrance.

Provimi est à la fois emprunteur et caution de ce financement (note 26).

Au 31 décembre 2007, le financement a été utilisé par Provimi et KoroFrance de la manière suivante :

(en millions d'euros)	Utilisé		Non utilisé	Total
	KoroFrance	Provimi		
Tranche A				
GBP		2,7	-	2,7
USD		26,9	-	26,9
PLZ		179,6	-	179,6
EUR	4,0	43,5	-	47,5
Tranche B				
USD		107,4	-	107,4
PLZ		237,3	-	237,3
EUR	17,9	400,2	-	418,1
Emprunt de second rang				
USD		61,7	-	61,7
EUR	169,5	11,8	18,5	199,8
Facilités de caisse				
EUR			10,0	10,0
Crédit revolving				
PLZ		17,1	-	17,1
EUR		102,6	47,9	150,5
Investissements et acquisitions				
EUR		7,0	193,0	200,0
Total non tiré			269,4	

Les coûts encourus par KoroFrance, actionnaire majoritaire du groupe Provimi, pour la mise en place du nouveau crédit syndiqué "PFF" au cours du premier semestre se sont élevés à 33,0 millions d'euros pour l'exercice 2007. La répartition de ces coûts entre KoroFrance et Provimi est basée sur l'utilisation attendue de ce crédit après restructuration de la dette et paiement du dividende exceptionnel de 237,7 millions d'euros le 13 septembre 2007 et de 52,2 millions d'euros le 15 novembre 2007 partant du principe que Provimi utilisera les lignes de crédit non encore mobilisées et que cette part sera exclusivement utilisée par le groupe Provimi.

En conséquence, un montant de 26,9 millions d'euros a été facturé en décembre 2007 par KoroFrance à Provimi, les coûts étant comptabilisés en déduction de l'endettement financier (note 26).

Ces coûts seront amortis selon le ratio intérêts de l'année sur intérêts totaux estimés sur la durée de l'emprunt (2,0 millions d'euros en 2007).

De plus, les coûts juridiques en liaison avec le changement d'actionnaire majoritaire, de 0,11 million d'euros, ont été facturés par KoroFrance à Provimi.

Si le crédit PFF devenait indisponible pour le groupe Provimi, par exemple dans le cas d'un changement de contrôle, les coûts amortis seraient comptabilisés en charge au compte de résultat de la période où un tel événement se produirait.

La répartition de ces coûts a été revue et approuvée par les conseils d'administration des 11 septembre 2007 et 19 mars 2008.

▶ Prêt au "Stichting Administratiekantoor Provimi" (ci-après "Stichting")

Le Stichting est une entité juridique dans laquelle certains cadres de Provimi ont des intérêts et qui détient des actions de Nutrilux (société mère de KoroFrance). Une société néerlandaise, sous-holding du groupe Provimi, a accordé un prêt portant intérêt au Stichting au nom de certains cadres pour un montant de 3,9 millions d'euros en décembre 2007. Sur le montant dû par le Stichting, 2,4 millions d'euros doivent être remboursés au 31 mars 2008.

▶ Dividendes mis en paiement le 6 juillet restant dus à KoroFrance pour 7,9 millions d'euros

Au 31 décembre 2007, parmi les dividendes ordinaires restant dus à KoroFrance SAS pour 7,9 millions d'euros, 5,9 millions d'euros n'ont pas été payés et font l'objet d'un contrat de prêt entre KoroFrance et Provimi.

▶ Services rendus à Provimi par KoroFrance SAS

Le 1^{er} mai 2007, un accord a été signé régissant la rémunération de services à assurer au nom du groupe Provimi par KoroFrance pour un montant de 0,3 million d'euros en 2007. L'accord a pris effet le 1^{er} mai 2007.

▶ Services administratifs rendus par des sociétés du groupe Provimi pour KoroFrance

Un contrat de service a été signé, avec effet à compter d'août 2007, par lequel certaines sociétés du groupe assurent un support administratif à KoroFrance, actionnaire majoritaire de Provimi, pour un montant de 18 000 euros par an.

▶ Transactions commerciales

Au cours de l'exercice, les entités du groupe n'ont réalisé aucune transaction commerciales avec les parties liées au groupe.

Note 36

Rémunération des dirigeants

La rémunération brute des Directeurs et des principaux cadres de l'équipe dirigeante a été de :

(en millions d'euros)	2007	2006
Rémunération court terme	3,1	3,0
Avantages post-emploi	0,8	0,6
Autres avantages long terme	-	-
Paiement basé sur les actions	-	-
TOTAL	3,9	3,6

En plus de la rémunération indiquée ci-dessus et suite à la vente par Provimlux Investments SA de sa participation dans la Société le 12 avril 2007, certains membres du Comité exécutif ont perçu en 2007, dans des conditions fixées par le Conseil d'administration, une rémunération exceptionnelle d'un montant total de 2,0 millions d'euros.

La rémunération des principaux cadres de l'équipe dirigeante est fixée par le Comité des rémunérations qui tient compte de la performance individuelle et de l'évolution du marché

Des indemnités de départ sont par ailleurs prévues contractuellement pour le Président-Directeur général du groupe, en vertu de son ancien statut de Directeur des opérations de la sous-holding néerlandaise Provimi Holding BV et en cas de départ involontaire avant avril 2009 selon son contrat de travail d'août 2005 régi par la loi néerlandaise. Ces indemnités correspondant à un an de salaire ne sont pas provisionnées.

Note 37

Événements post-clôture

Le 31 janvier 2008, un accord a été signé avec Biomar Holding A/S (Danemark) en vue de la vente des activités d'aliments pour poissons du groupe au Chili, au Danemark et en Espagne (note 5.1.7.1). Le prix fera l'objet d'ajustements en fonction de l'actif net à la clôture. Un profit sera réalisé sur la vente en 2008.

Le 3 mars 2008, le ministère des finances polonais a notifié au groupe qu'il engageait des poursuites à l'encontre de l'accord sous lequel Rolimpex SA, faisant partie aujourd'hui de Provimi-Rolimpex SA, avait été privatisé en 2000. Le ministère prétend que le groupe avait des obligations de recapitalisation qui n'auraient pas été respectées. La direction du groupe estime que ces poursuites ne sont pas fondées et entend rejeter cette réclamation.

Note 38**Approbation des états financiers**

Les états financiers ont été approuvés le 19 mars 2008 par le Conseil d'administration qui en a autorisé la publication.

Annexe aux comptes consolidés**Sociétés consolidées au 31 décembre 2007**

Sociétés	Siège social	Pays	% droits de vote 2007	% droits de vote 2006	% intérêt 2007	% intérêt 2006
Agribusiness Products Pty Ltd	Macclesfield	Australie		100,00		100,00
Agribusiness Pty Ltd	Macclesfield	Australie		100,00		100,00
Agribusiness Unit Trust	Macclesfield	Australie		100,00		100,00
Agrokomplex P.V.M. d.o.o.	Muska Sobota	Slovénie	100,00		100,00	
Agrokomplex Hranidba d.o.o.	Zagreb	Croatie	100,00		100,00	
Agrokomplex CS Rt	Zichyujfalu	Hongrie	100,00	100,00	100,00	100,00
Agrokomplex Nutrition DOO	Gracanica	Bosnie	100,00	100,00	100,00	100,00
Alimental SA	Santa Fe	Argentine	97,41	97,41	97,41	97,41
Alitec SA	Santiago	Chili	100,00	100,00	100,00	100,00
Bonimex Bonda's Im - en Export BV	Rotterdam	Pays-Bas	100,00	100,00	100,00	100,00
Bonimex Pty Ltd	Elardus Park	Afrique du sud	100,00	100,00	50,00	50,00
Celtic Nutrition Animale SA	Crévin	France	100,00	100,00	100,00	100,00
Centralys SA	Elancourt	France	100,00	100,00	100,00	100,00
Central Soya Sp Zoo	Wroclaw	Pologne	100,00	100,00	100,00	77,75
Chongqing Peter Hand	Chongqing	Chine	100,00	100,00	80,16	70,60
Dana Feed A/S	Horsens	Danemark	100,00	100,00	100,00	100,00
Dana Feed Italia Srl	Treviso	Italie	100,00	100,00	100,00	100,00
Dana Feed Norge A/S	Trondheim	Norvège	100,00	100,00	100,00	100,00
Dana Feed Polska Sp Zoo	Zielona Gora	Pologne	100,00	100,00	100,00	100,00
Elewator Koronowic Sp Zoo	Koronowo	Pologne	51,00	51,00	51,00	39,65
Elewatory Warminskie SP z.o.o.	Dobrekiasto	Pologne	100,00	100,00		
Fumaria Sp. z.o.o.	Varsovie	Pologne	100,00	100,00		
Fundusz Deinwestycy Sp Zoo	Varsovie	Pologne	100,00	100,00	100,00	100,00
Gold Rush Ventures LLC	Dover, DE	Etats-Unis	51,00	51,00	51,00	51,00
Guangxi Peter Hand	Nanning	Chine	66,94	51,00	66,94	51,00
Hanoi Peter Hand	Hanoi	Vietnam	75,62	75,62	50,62	38,57
Hercules OAO	Klin	Russie	74,28	74,28	74,28	74,28
Inversiones Provimi Chile Ltda	Santiago	Chili	100,00	100,00	100,00	100,00
Inversiones Provimi y Cia	Santiago	Chili	100,00	100,00	100,00	100,00
Joosten Products BV	Weert	Pays-Bas	100,00	100,00	100,00	100,00
Keyworth Associates Ltd	Rotterdam	Pays-Bas	100,00	100,00	100,00	100,00
Lean Team Australia	Adélaïde	Australie		100,00		100,00
Lungomare Pirandello 8 SpA	Porto Empedocle	Italie	100,00	100,00	100,00	100,00
Markinskaya OOO	Rostov oblast	Russie	100,00	100,00	97,11	97,11

Sociétés	Siège social	Pays	% droits de vote 2007	% droits de vote 2006	% intérêt	% interest 2006
MGB BV	Rotterdam	Pays-Bas	100,00	100,00	100,00	100,00
Mixrite (I) Ltd	Dublin	Irlande	100,00	100,00	100,00	100,00
Mixrite Manufacturing Ltd	Dublin	Irlande	100,00	100,00	100,00	100,00
N.V. Protector SA	Herselt	Belgique	100,00	100,00	100,00	100,00
Nanco Canada Ltd	Dover,DE	Etats-Unis	100,00	100,00	100,00	100,00
Nanco Holding Inc	Dover,DE	Etats-Unis	100,00	100,00	100,00	100,00
Nanco Management Services	Marion,OH	Etats-Unis	100,00	100,00	100,00	100,00
Néolait SAS	Trégueux	France	100,00	100,00	100,00	100,00
Nessebar Provimi AD	Nessebar	Bulgarie	70,00	70,00	70,00	70,00
North American Nutrition Company Inc	Dover ,DE	Etats-Unis	100,00	100,00	100,00	100,00
Nutec Holdings Ltd	Lichfield	Royaume-Uni	100,00	100,00	100,00	100,00
Nutec Ireland Ltd	Dublin	Irlande	100,00	100,00	100,00	100,00
Nutec SA	Treize – Vents	France	100,00	100,00	100,00	100,00
NuTec Southern Africa (Pty) Ltd.	Elarduspark	Afrique du sud	50,00	50,00	50,00	50,00
Nutral SA	Madrid	Espagne	100,00	100,00	100,00	100,00
Nutritecnica Lda	Loyas	Espagne		100,00		100,00
Nutrition Transport Services LLC	Marion,OH	Etats-Unis	100,00	100,00	100,00	100,00
Nutrius LLC	Dover DE	Etats-Unis	100,00	100,00	51,00	51,00
Nutriway Ltd	Bien Hoa City	Vietnam	100,00	100,00	100,00	100,00
Nutron Alimentos Ltda	Sao Paulo	Brésil	100,00	100,00	100,00	100,00
Pet Hungaria Kft.	Budaïrs	Hongrie	100,00	100,00	100,00	100,00
ProAqua Nutricián SA	Palencia	Espagne	100,00	100,00	100,00	100,00
Progressive Nutrition LLC	Marion,OH	Etats-Unis	65,00	65,00	65,00	65,00
Protector SA	Lucens	Suisse	95,50	95,50	95,50	95,50
ProviCo Pty Ltd	Macclesfield	Australie	51,00	51,00	51,00	51,00
Provimi (Gan Yu) Feed	Gan Yu County	Chine	100,00	100,00	100,00	100,00
Provimi Australia Pty Ltd	Macclesfield	Australie	100,00	100,00	100,00	100,00
Provimi Azov ZAO	Azov	Russie	97,11	97,11	97,11	97,11
Provimi BV	Rotterdam	Pays-Bas	100,00	100,00	100,00	100,00
Provimi Canada	Nova Scotia	Canada	100,00	100,00	100,00	100,00
Provimi CZ sro	Prague	République tchèque	100,00	100,00	100,00	100,00
Provimi Dnipropetrovsk LLC	Dnipropetrovsk	Ukraine	80,00	80,00	80,00	62,20
Provimi Dobrich AD	Dobrich	Bulgarie	100,00	100,00	100,00	100,00
Provimi Guangxi Animal Nutrition co Ltd	Nanning	Chine	65.67		65.67	
Provimi Hellas ABEE	Athènes	Grèce	100,00	100,00	100,00	100,00
Provimi Holding BV	Rotterdam	Pays-Bas	100,00	100,00	100,00	100,00
Provimi Iberia SA	Alverca	Portugal	100,00	100,00	100,00	100,00
Provimi Investment BV	Rotterdam	Pays-Bas	100,00	100,00	100,00	100,00
Provimi Italia Srl	Carmagnola	Italie	100,00	100,00	100,00	100,00
Provimi Jordan Ltd	Amman	Jordanie	51,00	51,00	51,00	51,00
Provimi Kiev OOO	Kiev	Ukraine	99,00	99,00	99,00	76,97

Sociétés	Siège social	Pays	% droits de vote 2007	% droits de vote 2006	% intérêt	% interest 2006
Provimi Lviv	Zhornys'ka	Ukraine	93,48	90,44	93,48	70,32
Provimi Ltd	Lichfield	Royaume-Uni	100,00	100,00	100,00	100,00
Provimi Makedoniya DOOEL	Skopje	Macédoine	100,00	100,00	50,00	50,00
Provimi Mexico	Huixquilucan	Mexique	100,00	100,00	100,00	100,00
Provimi OOO	Moscou	Russie	100,00	100,00	100,00	100,00
Provimi Pet Food CZ s.r.o.	Prague	République tchèque	100,00	100,00	100,00	100,00
Provimi Pet Food France	Trappes	France	100,00	100,00	100,00	100,00
Provimi Pet Food NL BV	Doetichem	Pays-Bas	100,00	100,00	100,00	100,00
Provimi Pet Food PL Sp Zoo	Perzow	Pologne	100,00	100,00	100,00	100,00
Provimi Pet Food Rus OOO	Klin	Russie	100,00	100,00	100,00	100,00
Provimi Pet Food SK s.r.o.	Dunajsky Klatov	Slovaquie	100,00	100,00	100,00	100,00
Provimi RE BV	Rotterdam	Pays-Bas	100,00	100,00	100,00	100,00
Provimi-Rolimpex SA	Varsovie	Pologne	100,00	77,75	100,00	77,75
Provimi SA	Trappes	France	100,00	100,00	100,00	100,00
Provimi SA (in liquidation)	Athènes	Grèce	100,00	100,00	100,00	100,00
Provimi Samara OOO	Bezenchuk	Russie	100,00	100,00	100,00	100,00
Provimi Sevlievo AD	Sevlievo	Bulgarie	66,00	66,00	66,00	66,00
Provimi Sitovo AD	Sitovo	Bulgarie	100,00	100,00	100,00	100,00
Provimi Viand AD	Pazardjik	Bulgarie	55,14	55,14	55,14	55,14
Provimi Zootrofiki	Athènes	Grèce	100,00	100,00	100,00	100,00
Reemon Ltd	Hong Kong	Chine	100,00	100,00	100,00	100,00
Ryblotprom ZAO	Kaliningrad	Russie	93,3	86,67	93,3	86,67
SanoGold GmbH	Aalen	Allemagne	100,00	100,00	100,00	100,00
SCA Iberica SA	Mequinenza	Espagne	100,00	100,00	100,00	100,00
Sodial SA	St Aignan s/Roe	France	100,00	100,00	100,00	100,00
Soya Progress TOV	Ungvar	Ukraine	100,00	100,00	100,00	100,00
Tetragon Chemie Limited	Bangalore	Inde	90,00	71,00	90,00	71,00
Viand AD	Sofia	Bulgarie	50,00	50,00	50,00	50,00
Vipromax srl	Craiova	Roumanie	100,00	100,00	100,00	100,00

✦ Sociétés consolidées par mise en équivalence

Sociétés	Siège social	Pays	% droits de vote	% intérêt
Alitec Pargua SA	Santiago	Chili	50,00	50,00
Provimi Zara AD	Stara Zagora	Bulgarie	25,00	25,00

20.1.6. Rapport des Commissaires aux Comptes

✦ Comptes Consolidés - Exercice clos le 31 décembre 2007

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Provimi relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 3.1 aux états financiers qui expose le changement de méthode comptable intervenu au cours de la période et relatif à la comptabilisation des acquisitions ou cessions par la société Provimi d'intérêts minoritaires dans les entités déjà contrôlées.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs à durée de vie indéfinie et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans la note 3.12.2 aux états financiers. Nous avons examiné les modalités de mise en oeuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que la note 13 donne une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 11 avril 2008

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES	ACE AUDIT
Alan Glen	Mansour Belhiba
	Alain Auvray

20.2. Information financière pro forma

Non applicable.

20.3. Information financière - Comptes sociaux

États financiers de la société mère

Comptes sociaux de Provimi SA au 31 décembre 2007

20.3.1. Compte de résultat au 31 décembre

(en millions d'euros)	2007	2006
Chiffre d'affaires	1,2	0,9
Autres produits (note 2)	-	4,0
Total des produits d'exploitation	1,2	4,9
Total des charges d'exploitation	5,1	3,8
Résultat d'exploitation	(3,9)	1,1
Dividendes reçus	215,5	3,7
Intérêts perçus	2,5	1,8
Intérêts payés	(7,7)	(3,9)
Gain (perte) sur différence de change	(3,3)	1,2
Autres produits (charges) financiers	-	(0,1)
Résultat financier (note 3)	207,0	2,7
Résultat exceptionnel	1,8	1,3
Résultat avant impôt	204,9	5,1
Impôt sur les bénéfices (note 4)	-	0,3
Résultat net de l'exercice	204,9	5,4

Les notes annexes font partie intégrante des comptes annuels.

20.3.2. Bilan au 31 décembre**Actifs**

(en millions d'euros)	2007	2006
Actifs non courants :		
Participations dans les filiales et les entreprises associées	606,5	606,5
Créances rattachées aux participations	82,8	28,2
Total actifs non courants (note 6)	689,3	634,7
Actifs courants :		
Créances clients et comptes rattachés (note 7)	14,6	7,4
Valeurs mobilières de placement	-	0,2
Disponibilités	4,4	5,5
Total actifs courants	19,0	13,1
Écart de conversion actif (note 8)	3,8	1,3
TOTAL DE L'ACTIF	712,1	649,1

Passif

(en millions d'euros)	2007	2006
Capitaux propres :		
Capital (note 9)	26,1	26,1
Primes de fusion, d'émission et d'apport	225,8	459,5
Réserves	2,6	2,6
Report à nouveau	0,2	60,1
Résultat net de l'exercice	204,9	5,4
Total des capitaux propres (note 10)	459,6	553,7
Passifs non courants :		
Provisions pour risques et charges (note 11)	3,8	1,3
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (note 12)	174,3	60,0
Emprunts et dettes auprès des filiales (note 12)	50,5	25,7
Produits à recevoir	-	-
Total passifs non courants	228,6	87,0
Passifs courants :		
Dettes fiscales	3,5	2,1
Découverts bancaires (note 12)	13,1	2,4
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3,8	3,7
Autres Dettes	0,3	0,2
Total passifs courants	20,7	8,4
Écart de conversion passif	3,2	-
TOTAL PASSIF	712,1	649,1

Les notes annexes font partie intégrante des comptes annuels.

20.3.3. Notes aux comptes sociaux

Note 1

Règles et méthodes comptables

► Date d'arrêté des comptes

Les états financiers ont été préparés à la date de clôture du 31 décembre 2007.

► Principes généraux appliqués

Les états financiers de Provimi SA ont été établis en conformité avec les règles comptables françaises et conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

Les états financiers ont été établis selon les méthodes définies par le plan comptable général 1999 et conformément au règlement CRC 99-02.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

► Immobilisations financières

Les titres de participation et autres titres immobilisés sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.

Les frais d'acquisition non représentatifs d'une valeur vénale en sont exclus et sont comptabilisés en charges.

Les titres de participation et autres titres immobilisés sont évalués sur la base de leur coût d'acquisition, c'est-à-dire à la valeur payée.

Les titres de participation sont évalués à la plus faible des valeurs d'acquisition ou d'évaluation. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, cette dernière est dépréciée à ce niveau. Le montant d'une telle dépréciation est déterminé en se basant sur les perspectives futures du sous-groupe. Les prêts octroyés aux filiales sont comptabilisés en créances rattachées aux participations.

► Créances clients

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale

► Instruments financiers

La Société effectue des prêts en devises pour refinancer ses filiales. Ces opérations sont financées soit par le biais d'emprunts en devises, soit par le biais du spot ou de swaps actualisés. En conséquence, le risque de change supporté par la Société est minimum.

► Politique de gestion

Les risques de change sont suivis par le Service Central de Trésorerie.

► Conversion des dettes et des créances en devises étrangères

La conversion des dettes et des créances en euros est effectuée comme suit :

- conversion de l'ensemble des dettes et créances libellées en devises aux taux en vigueur au 31 décembre ;
- enregistrement des écarts par rapport aux valeurs d'origine sous le poste "Écarts de conversion" à l'actif ou au passif ;
- constitution d'une provision pour risque de change basée sur les pertes latentes en tenant compte de la compensation préalable entre les gains et les pertes latentes sur les transactions à court terme.

► Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées au plus bas du prix de revient ou de la valeur de marché.

► Charges financières

Les charges financières comprennent les charges et produits d'intérêts relatifs à la dette nette consolidée qui inclut les emprunts, dont des passifs de location financement et tous éléments assimilés à des disponibilités, parmi lesquels la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les titres de placement. Elles contiennent également des coûts relatifs aux emprunts. Les commissions bancaires sont comptabilisées en charges d'exploitation.

La partie non efficace des couvertures est incluse dans les charges financières.

Les commissions relatives à la mise en place du nouveau crédit syndiqué (PFF) sont amorties sur la durée minimum du crédit (7 ans) en rapport avec les avantages attendus de ce financement à long terme.

Le changement de contrôle du groupe Provimi (voir note 2 aux comptes consolidés) a déclenché la clause de changement d'actionnaire majoritaire prévue dans le précédent crédit syndiqué et entraîné son remboursement et la mise en place de nouveaux accords de financement.

► Provisions pour risques et charges

Des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation du groupe résultant d'événements passés dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources dans des délais et pour des montants encore incertains. Les montants sont estimés en utilisant toutes les informations internes ou externes disponibles ou en faisant appel à l'expertise de consultants extérieurs.

Note 2

Autres produits

Ce poste s'élève à 0,0 million d'euros en 2007 (2006 : 4,0 millions d'euros). En 2002, Provimi SA en tant que société mère du groupe Provimi, a conclu un contrat d'approvisionnement en matières premières pour lequel le groupe était en droit de percevoir des ristournes. Ces ristournes ont été payées par avance à Provimi SA pour un montant de 20 millions d'euros et ont été étalées sur la période 2002-2006 à laquelle elles se rattachent. Un produit y afférent de 4 millions d'euros figure dans le poste autres produits du compte de résultat en 2006.

Note 3**Produits financiers**

(en millions d'euros)	2007	2006
Dividendes perçus	215,5	3,7
Produits financiers	2,5	1,8
Charge d'intérêt	(7,7)	(3,9)
Gains (pertes) de change	(3,3)	1,2
Autres produits (charges) financiers	-	(0,1)
Résultat financier net	207,0	2,7

En 2007, des dividendes ont été perçus de Provimi Holding B.V. pour 212,2 millions d'euros et de la société Néolait SAS pour 3,3 millions d'euros (2006 : 3,7 millions d'euros).

Les produits financiers portent essentiellement sur des prêts intra-groupe et les charges financières représentent les intérêts de l'emprunt syndiqué (PFF) et d'emprunts intra-groupe en Belgique, au Royaume-Uni, en Espagne et aux Pays-Bas.

Note 6**Actifs non courants**

(en millions d'euros)	31.12.2006	Augmentations	Dépréciation	Diminutions	31.12.2007
Actifs financiers :					
Participations	606,5				606,5
Prêts aux filiales	28,2	66,6		(12,0)	82,8
TOTAL	634,7	66,6		(12,0)	689,3

(en millions d'euros)	Valeur comptable des titres										
	Capital	100 % des réserves et des reports à nouveau y.c. résultats 2007	Quote-part du capital détenu (%)	Brut	Net	Prêts et avances octroyés par la Société et non remboursés	Montant des garanties données par la Société	Ventes hors taxe en 2007	Résultat net de 2007	Dividendes perçus par la Société en 2007	Date de clôture
Néolait SAS	14,9	(2,4)	100 %	55,7	55,7			71,5	0,8	-	31/12/2007
Provimi Holding BV	149,8	130	100 %	868,7	548,7	18,4		33,3	147,7	54,3	31/12/2007
Provimi Pet Food France	2,0	1,2	100 %	2,1	2,1			17,7	(0,9)		31/12/2007
Actions auto-détenues				-	-						
TOTAL				926,5	606,5						

Note 4**Produits exceptionnels**

Les produits exceptionnels sont principalement composés de la vente d'actions autodétenues pour 1,9 million d'euros.

Note 5**Impôt**

Le déficit fiscal reportable s'élève à 3,7 millions d'euros au 31 décembre 2007 (2006 : 7,0 millions d'euros) et est reportable indéfiniment. Le déficit ne peut être utilisé en compensation du bénéfice fiscal de filiales intégrées du fait qu'il existait avant la convention d'intégration fiscale en France. Provimi SA est chef de file de l'intégration fiscale en France qui comprend les sociétés suivantes : Provimi SA, Néolait SAS et Zootech SAS, Centralys SA, Celtic Nutrition Animale SA, Nutec SA and Social SA.

Comptes consolidés 2007

À chaque fin d'exercice, la Société revoit la valeur de ses participations. Néolait SAS est une holding intermédiaire détenant les participations dans les filiales françaises. Provimi Holding BV est la holding intermédiaire située aux Pays-Bas qui détient directement ou indirectement l'ensemble des participations du groupe hors de France.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2007, les activités françaises de Provimi SA (sous-groupe Néolait) ont enregistré un chiffre d'affaires en France de 192,6 millions d'euros et un résultat d'exploitation de 12,9 millions d'euros.

Au cours de l'exercice, les sociétés du groupe Provimi, détenues directement ou indirectement par Provimi Holding BV, ont réalisé 1 725,9 millions d'euros de chiffre d'affaires pour un résultat d'exploitation de 56,5 millions d'euros.

La Société a passé en revue la valeur de ses participations et considère que leur valeur comptable au 31 décembre 2007 est adéquate.

Note 7**Créances clients et comptes associés**

(en millions d'euros)	Brut	Moins d'un an	Plus d'un an
Créances d'exploitation	11,2	11,2	-
Charges différées	3,4	0,5	2,9
TOTAL	14,6	11,7	2,9

Note 10**Variation des capitaux propres**

(en millions d'euros)	31.12.2006	Résultat 31.12.2006	Résultat 31.12.2007	Dividendes	31.12.2007
Capital	26,1				26,1
Primes de fusion, d'émission, d'apport	459,5			(233,7)	225,8
Réserves	2,6				2,6
Report à nouveau	60,1	5,4		(65,3)	0,2
Résultat de l'exercice	5,4	(5,4)	204,9		204,9
Capitaux propres à la clôture	553,7	0	204,9	(299,0)	459,6

En 2007, deux dividendes extraordinaires, respectivement de 9,11 euros par action (237,7 millions d'euros) et 2,00 euros par action (52,2 millions d'euros) ont été approuvés par une AGE en plus des dividendes ordinaires de l'exercice 2006.

En 2007, le total des coûts du refinancement relatif au crédit PFF s'est élevé à 3,7 millions d'euros. Ces coûts sont amortis sur la durée minimum de ce crédit (7 ans) en rapport avec les bénéfices attendus. La charge de 2007 est de 0,3 million d'euros, ce qui laisse en charge différée un montant de 3,4 millions d'euros.

Note 8**Écart de conversion actif**

Ce poste est uniquement composé de pertes de change latentes sur des prêts et emprunts avec les filiales pour 3,8 millions d'euros (1,3 million en 2006).

Note 9**Composition du capital de la Société**

(en millions d'euros)	Nombre d'actions	Valeur nominale (euro)	Total
Au 31.12.2007	26 094 369	1,00	26,1
Au 31.12.2006	26 094 369	1,00	26,1

La valeur boursière des 14 300 actions d'autocontrôle, au dernier cours connu qui était de 18,50 euros au 31 décembre 2007, s'élève à 0,3 million d'euros. Leur valeur nominale est de 14 300 euros.

Note 11**Provisions**

(en millions d'euros)	31.12.2006	31.12.2007
Provisions pour risques et charges	1,3	3,8

La provision correspond à une provision pour perte de change.

Note 12**Dettes à la clôture**

(en millions d'euros)	2007	2006
Auprès des établissements de crédit :		
ABN-Amro, PFF	174,3	-
Rabobank	0,7	60,0
Bank Mendes Gans	12,4	2,4
Auprès des filiales	50,5	25,7
TOTAL	237,9	88,1

(en millions d'euros)	Total	1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Dettes financières :				
Auprès des établissements de crédit	174,3			174,3
Auprès des filiales (LT)	50,5	6,4	17,6	26,5
Dettes d'exploitation :				
Auprès des établissements de crédit	13,1	13,1		

Échéances à la clôture

La dette contractée par la Société est la suivante :

- le changement de contrôle du groupe Provimi au cours du premier semestre de 2007 (note 1) a entraîné l'application de la clause de changement d'actionnaire majoritaire incluse dans le précédent crédit syndiqué NFF, ce qui s'est traduit par le remboursement de celui-ci et par la mise en place de nouveaux accords de financement (PFF : Principal Financing Facility) ;

- à compter du 6 juin 2007, le principal financement du groupe Provimi "principal financing facility" ("PFF") est un nouveau crédit syndiqué. Ce crédit est disponible pour le groupe Provimi et également pour KoroFrance SAS. (note 13).

Prêts long terme aux filiales

(en millions d'euros)	Intérêt
Provimi Ltd, Royaume-Uni	Libor + ¼%
N.V. Protector SA, Belgique	Euribor + 2 ½%
SCA Iberica SA, Espagne	Euribor + 2 ½%
Provimi Holding B.V., Pays-Bas	Wibor + 2 ¼%
KoroFrance SAS, France	Euribor + 1 %
TOTAL	50,5

Note 13**Informations diverses**

► **Engagements hors bilan**

La Société et d'autres entités du groupe sont solidairement responsables du remboursement des tirages sur l'emprunt syndiqué PFF et sur les facilités financières complémentaires. Au 31 décembre 2007, ces tirages effectués par des sociétés du groupe Provimi et KoroFrance SAS qui détient une participation de 87,35 % dans Provimi SA, s'élevaient à 1 014 millions d'euros.

Des garanties ont été consenties par la société mère pour un montant total de 27,9 millions d'euros (2006 : 40,5 millions d'euros).

Au 31 décembre 2007, le financement a été utilisé par Provimi et KoroFrance de la manière suivante :

(in EUR million)	Utilisé		Non utilisé	Total
	KoroFrance	Provimi		
Tranche A				
GBP		2,7	-	2,7
USD		26,9	-	26,9
PLZ		179,6	-	179,6
EURO	4,0	43,5	-	47,5
Tranche B				
USD		107,4	-	107,4
PLZ		237,3	-	237,3
EURO	17,9	400,2	-	418,1
Emprunt de second rang				
USD		61,7	-	61,7
EURO	169,5	11,8	18,5	199,8
Facilités de caisse				
EURO	-		10,0	10,0
Crédit revolving				
PLZ		17,1	-	17,1
EURO		102,6	47,9	150,5
Investissements et acquisitions				
EURO		7,0	193,0	200,0
Total non utilisé			269,4	

Les coûts encourus par KoroFrance, actionnaire majoritaire du groupe Provimi, pour la mise en place du nouveau crédit syndiqué "PFF" au cours du premier semestre se sont élevés à 33,0 millions d'euros pour l'exercice 2007. La répartition de ces coûts entre KoroFrance et Provimi est basée sur l'utilisation attendue de ce crédit après restructuration de la dette et paiement du dividende exceptionnel de 237,7 millions d'euros le 13 septembre 2007 et de 52,2 millions d'euros le 15 novembre 2007 partant du principe que Provimi utilisera les lignes de crédit non encore mobilisées. Ces coûts ont été facturés directement à différentes entités de Provimi.

En conséquence, une quote-part de 3,7 millions d'euros a été facturée par KoroFrance à Provimi SA.

► **Transactions avec des parties liées**

Le détail des transactions entre le groupe et les parties liées est présenté ci-dessous.

Coûts liés au changement de contrôle

L'acquisition du bloc de contrôle par KoroFrance SAS (voir note 2) a déclenché la clause de changement d'actionnaire majoritaire prévue dans l'ancien crédit syndiqué entraînant son remboursement. Un nouveau financement a été mis en place et est disponible à la fois pour le groupe Provimi et KoroFrance. Provimi est à la fois emprunteur et caution de ce financement.

Si le crédit PFF devenait indisponible pour le groupe Provimi (par exemple en cas de changement d'actionnaire majoritaire), les coûts seraient comptabilisés en charge en totalité sur l'exercice de survenance de l'évènement.

Ces coûts sont amortis selon le ratio intérêts de l'année sur intérêts totaux estimés sur la durée de l'emprunt (0,3 million d'euros en 2007).

De plus, les coûts juridiques du changement d'actionnaire majoritaire, de 0,11 million d'euros, ont été facturés par KoroFrance à Provimi.

La répartition de ces coûts a été revue et approuvée par les conseils d'administration tenus les 11 septembre 2007 et 19 mars 2008.

Dividende mis en paiement le 6 juillet 2007 et restant dû à KoroFrance pour 7,9 millions d'euros

Au 31 décembre 2007, les dividendes restant dus à KoroFrance pour 5,9 millions d'euros n'ont pas été payés et font l'objet d'un contrat de prêt mis en place entre KoroFrance et Provimi.

Jetons de présence versés aux administrateurs de Provimi SA

Des jetons de présence ont été alloués aux administrateurs au titre de leurs fonctions en 2007 pour un montant de 0,2 million d'euros (2006 : 0,2 million d'euros).

Coût pour la Société de la rémunération du mandataire social

Le 28 juin 2007, un nouveau Président-directeur général a été nommé. Les rémunérations des deux mandataires sociaux et les charges afférentes se sont élevés à 2,5 millions d'euros au titre de l'exercice 2007 (0,9 million d'euros en 2006 pour l'ancien mandataire social), dont une rémunération

exceptionnelle (selon les modalités fixées par le Conseil d'administration) faisant suite à la vente de sa participation par Provimlux Investments SA.

KoroFrance SAS

La majorité du capital de Provimi SA (87,35 %) est détenue par KoroFrance SAS, filiale à 100 % de Nutrilux Sarl, société contrôlée indirectement par des fonds d'investissement conseillés ou gérés Permira Advisers LLP.

Note 14**Événements post-clôture**

Le 31 janvier 2008, un accord a été signé avec Biomar Holding A/S (Danemark) en vue de la vente des activités d'aliments pour poissons du groupe au Chili, au Danemark et en Espagne.

20.3.4. Rapport général des Commissaires aux Comptes**Comptes Annuels - Exercice clos le 31 décembre 2007**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Provimi, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 1 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation et à l'évaluation des titres de participation. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies en annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels,
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, du changement, de la cessation de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 11 avril 2008

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES	ACE AUDIT
Alan Glen	Mansour Belhiba
	Alain Auvray

21

Informations complémentaires

21.1. Capital social

21.1.1. Montant du capital social

Le montant du capital social est de 26 094 369 euros. Il est composé de 26 094 369 actions de 1 euro chacune, entièrement libérées et toutes de même catégorie.

Il n'existe pas de capital autorisé non émis.

21.1.2. Actions non représentatives du capital

Il n'existe pas d'actions non représentatives du capital.

21.1.3. Actions d'autocontrôle

Pour 2007, se reporter à la page 67, § 20.1.5 – Notes sur les comptes consolidés, note 23 et au § 26.1.17 Rapport de gestion du groupe et de la Société, page 109.

Voir également à la page 114, § 26.3 – Annexe C – Résolutions présentées à l'Assemblée générale des actionnaires du 29 mai 2008, résolutions 5 et 6.

21.1.4. Autres titres donnant accès au capital

Il n'existe pas d'obligations convertibles, échangeables, remboursables en titres donnant accès au capital.

Au 31 décembre 2007, il n'existe plus de droits donnant accès au capital sociale de la société.

Les actions de Provimi SA détenues par KoroFrance SAS sont nanties au profit des banques du financement en sûretés des prêts chez KoroFrance SAS et en sa qualité d'emprunteur et de garant.

21.1.5. Obligations sur le capital autorisé mais non émis

Non applicable.

21.1.6. Informations sur le capital de tout membre du groupe faisant l'objet d'une option

Non applicable.

21.1.7. Historique du capital social

Historique

Depuis la date de sa constitution jusqu'au 30 mars 2001, le capital de Provimi était de 2 911 000 francs. Le 30 mars 2001, l'Assemblée générale de Provimi a décidé une augmentation de capital et la conversion du capital en euros, portant le capital à 465 760 euros.

Avant la scission de la société Eridania Béghin-Say, le capital social de Provimi était composé de 465 760 actions de 1 euro de valeur nominale chacune. À la suite de l'opération de scission, 25 628 609 actions nouvelles ont été émises en rémunération des apports résultant de la scission, portant ainsi le nombre total d'actions à 26 094 369. Depuis lors, il n'y a eu aucune modification du capital de la Société.

Par effet de l'opération de scission en date du 30 juin 2001, les actions de Provimi ont été transférées aux actionnaires de Eridania Béghin-Say, société scindée, en proportion de leurs droits dans le capital de cette dernière.

Structure de l'actionariat de la Société au 31 mars 2008 et tableau de l'évolution du capital social de la Société au cours des cinq derniers exercices

Actionnaires	Titres	% du capital	Total des votes	% droits de vote
31.03.2008				
KoroFrance SAS	22 794 043	87,35	22 794 043	87,40
Actions d'autocontrôle	14 300	0,05	-	-
Public	3 286 026	12,60	3 286 026	12,60
TOTAL	26 094 369	100,00	26 080 369	100,00
31.12.2007				
KoroFrance SAS	22 794 043	87,35	22 794 043	87,40
Actions d'autocontrôle	14 300	0,05	-	-
Public	3 286 026	12,60	3 286 026	12,60
TOTAL	26 094 369	100,00	26 080 369	100,00
12.04.2007				
KoroFrance SAS	19 323 016	74,05	19 323 016	74,45
Actions d'autocontrôle	140 522	0,54	-	0,00
Public	6 630 831	25,41	6 630 831	25,55
TOTAL	26 094 369	100,00	25 953 847	100,00
31.12.2006				
Provimlux Investments SA	19 323 016	74,05	19 323 016	74,45
Actions d'autocontrôle	139 400	0,53	-	0,00
Public	6 631 953	25,42	6 631 953	25,55
TOTAL	26 094 369	100,00	25 954 969	100,00
31.12.2005				
Provimlux Investments SA	19 323 016	74,05	19 323 016	74,47
Actions d'autocontrôle	148 450	0,57	-	0,00
Public	6 622 903	25,38	6 622 903	25,53
TOTAL	26 094 369	100,00	25 945 919	100,00
31.12.2004				
Provimlux Investments SA	19 323 016	74,05	19 323 016	74,46
Actions d'autocontrôle	145 000	0,56	-	0,00
Public	6 626 353	25,39	6 626 353	25,54
TOTAL	26 094 369	100,00	25 949 369	100,00
31.12.2003				
Provimlux Investments SA	19 323 016	74,05	19 323 016	74,46
Actions d'autocontrôle	144 100	0,55	-	0,00
Public	6 627 253	25,40	6 627 253	25,54
TOTAL	26 094 369	100,00	25 950 269	100,00
31.12.2002				
Provimlux Investments SA	14 002 260	53,66	14 002 260	53,96
Provimi treasury stock	144 100	0,55	-	-
General public	11 948 009	45,79	11 948 009	46,04
TOTAL	26 094 369	100,00	25 950 269	100,00

Capital social

21.1.8. Transactions sur les actions de la Société au cours des 18 derniers mois

Marché

Les actions de la Société sont cotées sous les codes Euroclear 4458 et ISIN FR0000044588.

Elles sont admises aux négociations d'Euronext Paris, compartiment B. Le titre Provimi fait partie des indices SBF 250 et CAC Mid100.

Historique des cours et valeurs des transactions portant sur les actions de la Société en 2007 (cours ajustés)

Volume des transactions (moyenne quotidienne)

En nombre d'actions	121 766
En millions d'euros	3,686
Cours de clôture (en euros)	
31 décembre 2006	20,71
31 décembre 2007	18,50
Cours extrêmes (en euros)	
Plus haut	22,30
Plus bas	16,60

Source : Euronext Paris.

Transactions des 18 derniers mois (cours de l'action ajustés)

Mois	Plus haut (en euros)	Plus bas (en euros)	Nombre de titres échangés	Capitaux échangés (en milliers d'euros)
Octobre 2006	19,12	17,77	374 154	10 886
Novembre 2006	22,30	18,73	555 247	17 518
Décembre 2006	22,30	20,39	252 895	8 570
Janvier 2007	22,10	19,08	1 526 817	47 443
Février 2007	20,64	19,43	2 199 556	68 181
Mars 2007	20,32	19,65	495 895	15 451
Avril 2007	20,20	19,56	19 540 921	586 526
Mai 2007	22,30	21,66	3 002 250	102 170
Juin 2007	21,98	21,66	142 728	4 861
Juillet 2007	21,98	19,44	33 217	1 118
Août 2007	21,02	16,89	141 712	4 300
Septembre 2007	20,48	18,06	1 879 395	48 184
Octobre 2007	18,96	16,60	59 769	1 250
Novembre 2007	20,50	18,00	63 319	1 211
Décembre 2007	19,75	17,30	16 402	301
Janvier 2008	18,46	15,95	23 038	398
Février 2008	17,99	16,50	57 143	977
Mars 2008	17,50	16,00	126 489	2 150

Source : Euronext Paris.

Contrat de liquidité

Le 20 juin 2007, la Société a mis fin au contrat de liquidité confié à ODDO Corporate Finance. Lorsqu'il était en vigueur, ce contrat était conforme à la charte française de déontologie de l'AFEI approuvée par l'instruction de l'Autorité des marchés financiers du 22 mars 2005.

Pour la mise en œuvre de ce contrat, les moyens suivants ont été affectés au compte de liquidité : 3 600 titres ; 258 091,36 euros en espèces.

Lors de sa résiliation, le 20 juin 2007, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité : 3 100 titres à 34,00 euros et 324 451,94 euros en liquidité.

21.2. Acte constitutif et statuts**21.2.1. Objet social (article 3)**

Provimi a pour objet, directement ou indirectement, en France et à l'étranger :

- la propriété et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières, l'acquisition et la cession de participations dans toutes sociétés commerciales, industrielles, civiles, agricoles ou financières, principalement dans des sociétés ayant pour activité, d'une manière directe ou indirecte, l'achat, la fabrication, la transformation, le conditionnement et la commercialisation de tous produits liés à l'alimentation animale et/ou aux productions animales ainsi que tous produits vétérinaires ou, plus généralement, dont l'activité se rapporte directement ou indirectement à l'agriculture et/ou à l'élevage, à l'alimentation animale et/ou humaine ;
- l'étude, la recherche, le développement et l'application industrielle de tous procédés et techniques ainsi que toutes autres industries ou exploitations y afférentes ou qui pourraient y être annexées par la suite ou s'y rattacher ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, de tous droits de propriété intellectuelle ;
- la fourniture de prestations de services à toutes filiales ou sociétés affiliées ;
- et, plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, agricoles, civiles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser l'extension ou le développement et ce, réalisées sous quelque forme que ce soit.

21.2.2. Résumé des dispositions des statuts de l'émetteur, relatives aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance (articles 13 à 23)

La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus, sous réserve des dérogations prévues par la loi. Chaque administrateur doit être propriétaire d'une action pendant la durée de ses fonctions. La durée des fonctions d'un administrateur est de trois années. Nul ne peut être nommé Président du Conseil d'administration s'il est âgé de plus de 75 ans. Si le Président vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la plus prochaine réunion du Conseil d'administration. La présence effective de la moitié au moins des membres du Conseil est nécessaire pour la validité des délibérations.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés ; en cas de partage des voix celle du Président de la séance est prépondérante. La direction générale est assurée par le Président du Conseil d'administration qui occupe par conséquent la fonction de Président-Directeur général de la Société.

En complément des dispositions légales et réglementaires en vigueur et des statuts de la Société, le règlement intérieur adopté par le Conseil d'administration le 18 mars 2004 a notamment précisé les cas où la direction de la Société devait informer ou obtenir l'accord préalable du Conseil et rappelé également les droits et obligations à la charge des administrateurs de la Société.

Le Président-Directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

Les administrateurs reçoivent, en rémunération de leur activité, une somme fixée annuellement, à titre de jetons de présence, dont le montant est déterminé par l'Assemblée générale ordinaire. Le Conseil d'administration répartit librement entre ses membres le montant de ces jetons de présence.

21.2.3. Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes (article 10)

Chaque action donne droit, dans l'actif social, les bénéfices et le boni de liquidation, à une quote-part, proportionnellement à la quotité du capital qu'elle représente.

La Société a uniquement des actions ordinaires, qui n'ont pas de droits spécifiques, de privilèges et de restrictions attachés.

21.2.4. Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires

Les statuts ne comportent aucune disposition dérogatoire aux dispositions légales de droit commun en matière de modification du capital et des droits des actionnaires.

21.2.5. Assemblées générales (articles 25, 26 et 28 des statuts)

Assemblées générales

Les Assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi.

Les réunions ont lieu soit au siège social, soit dans un autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Droit d'accès - Vote par correspondance – Vote par télétransmission

Sous réserve des exclusions pouvant résulter de la loi ou des statuts, tout actionnaire a droit d'assister aux assemblées, sur simple justification de son identité.

Tout actionnaire a le droit de voter par correspondance ou par procuration dans les conditions prévues par les lois et décrets en vigueur.

Dans les conditions légales et réglementaires, les actionnaires peuvent adresser leur formule de procuration et de vote par correspondance concernant toute assemblée générale soit sous forme papier soit par télétransmission ou tout autre moyen permis par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Les titulaires d'actions nominatives inscrits en compte au 3^e jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, peuvent assister à cette Assemblée ou voter par correspondance, par procuration ou par télétransmission sans formalité préalable et ce, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

S'il existe des actions au porteur, leurs titulaires peuvent assister à l'Assemblée, voter par correspondance, par procuration ou par télétransmission, ou tout autre moyen permis par les dispositions légales et réglementaires en vigueur, à condition que leurs actions aient été inscrites en leur nom ou pour leur compte chez un intermédiaire habilité conformément à la loi au 3^e jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire.

Le conseil d'administration a la faculté d'abrèger, par voie de mesure générale, les délais prévus aux deux alinéas qui précèdent.

En cas de vote par correspondance, par procuration ou par télétransmission ou tout autre moyen permis par les dispositions légales réglementaires en vigueur, l'indisponibilité des actions doit être attestée par l'intermédiaire agréé conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables.

Le Président de l'Assemblée a toujours le droit de faire assister à la réunion les conseils de la Société de manière à leur permettre, le cas échéant, de donner tout avis de leur compétence.

Représentation actionnaire non résident - Renseignements

La représentation des actionnaires aux assemblées est assurée conformément aux lois et décrets en vigueur.

Il en est de même pour la communication des renseignements à fournir aux actionnaires pour leur permettre de porter un jugement sur la gestion et la marche de la Société.

Dans les conditions légales, tout intermédiaire peut être inscrit pour le compte d'un actionnaire qui n'a pas son domicile sur le territoire français. Cet intermédiaire, dans la mesure où il satisfait aux obligations légales, peut transmettre pour une assemblée le vote ou le pouvoir de l'actionnaire qu'il représente.

Droits de vote

Dans toutes les assemblées, et sous réserves des restrictions résultant des lois et décrets en vigueur, chaque membre de l'Assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions sans limitation.

Lorsque les actions sont grevées d'usufruit, le droit de vote attaché à ces actions appartient aux usufruitiers dans les Assemblées générales ordinaires et aux nue-propriétaires dans les Assemblées générales extraordinaires.

Sous réserve du respect des conditions légales et réglementaires, sont réputés présents, pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'Assemblée par visioconférence ou tout autre moyen de télécommunication permettant leur identification et dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par les dispositions légales et réglementaires applicables.

21.2.6. Disposition concernant un changement de contrôle

Conformément aux dispositions de la loi n° 2006-387 du 31 mars 2006, la Société indique qu'aucun des éléments mentionnés à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce n'est susceptible d'avoir une incidence en cas d'offre publique sur les actions de la Société.

21.2.7. Déclaration de franchissement de seuil (article 11 des statuts)

En complément des seuils stipulés à l'article 233-7 du Code de commerce, toute personne physique ou morale qui vient à posséder un nombre d'actions représentant plus de 2 % du capital informe la Société du nombre total d'actions qu'elle possède dans les conditions fixées à l'article ci-dessus mentionné dans un délai de 5 jours de Bourse à compter du franchissement de ce seuil par lettre recommandée avec avis de réception.

À défaut d'avoir été déclarées, les actions excédant la fraction qui aurait du être déclarée seront privées de droit de vote dans les Assemblées d'actionnaires dans les conditions prévues par la loi.

Toute personne est également tenue d'informer la Société dans les formes et délais prévus ci-dessus lorsque sa participation directe ou indirecte devient inférieure au seuil mentionné ci-dessus.

21.2.8. Conditions restrictives dans le cadre d'un changement de capital

Non applicable.

22 Contrats importants

L'information figure au § 6.4.

23 Information provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts

Non applicable.

24

Documents accessibles au public

24.1. Relations investisseurs et information financière

► Responsable de l'information financière

Frank Sonnemans, Directeur financier

► Relations investisseurs

Olivier Leduc, Directeur de la communication institutionnelle et financière

► Calendrier des annonces financières

Certaines dates sont données à titre prévisionnel ; une mise à jour pourra en être faite sur le site du groupe (<http://www.provimi.com>).

Résultats annuels 2007 :

Mercredi 19 mars 2008, après clôture du marché.

Résultats semestriels 2008 :

Mercredi 27 août 2008, après clôture du marché.

Information financière :

1^{er} trimestre 2008 : mardi 6 mai 2008

3^e trimestre 2008 : mercredi 5 novembre 2008

Publication des chiffres d'affaires au BALO :

CA annuel 2007 : mercredi 13 février 2008 ⁽¹⁾

CA 1^{er} trimestre 2008 : mercredi 7 mai 2008

CA semestriel 2008 : vendredi 8 août 2008

CA 9 mois 2008 : mercredi 12 novembre 2008

(1) *Communiqué de presse la veille de la parution*

24.2. Consultations des documents juridiques relatifs à la Société

Les statuts, procès-verbaux des Assemblées générales des actionnaires et autres documents sociaux peuvent être consultés au siège social de la Société situé 9-11, avenue Arago, 78190 Trappes, France.

Pour tout autre document, se référer à la page 124, § 26.6 – Annexe F – Document annuel d'information.

25

Information sur les participations

Se reporter au § 20.1.5 – Annexe aux comptes consolidés, page 82.

26.1. Annexe A

Rapport de gestion groupe et de la Société et autres rapports du Conseil d'administration

26.1.1. Résultats consolidés du groupe

Les ventes se sont accrues de 16,6% à 1 918,5 millions d'euros largement du fait des prix de vente plus élevés résultant de la hausse du coût des matières premières. Sur une base comparable, les ventes ont augmenté de 14,5% et dans la plupart des régions. Les taux de change moins favorables ont eu un effet négatif de 13,3 millions d'euros, principalement du fait de la dépréciation du dollar américain.

Le résultat opérationnel avant autres produits et charges s'est élevé à 91,1 millions d'euros, en baisse de 15,3% en comparaison avec l'année précédente. Les taux de change ont eu un effet négatif de 1,5 million d'euros. Sur une base comparable, le résultat opérationnel a reculé de 10,1% sur la période.

Les autres produits et charges se sont élevés à 21,7 millions d'euros (8,3 millions d'euros en 2006). Ils sont relatifs à l'intégration des activités d'aliments pour animaux de compagnie en Europe (11,3 millions d'euros), à la réorganisation des activités d'aliments complets principalement en Europe centrale et orientale (3,8 millions d'euros) et aux coûts induits par le changement d'actionnaire du groupe Provimi (5 millions d'euros) ainsi qu'à la revue stratégique des activités du groupe qui a été organisée et lancée par la suite (1,6 million d'euros).

Les charges financières nettes ont augmenté à 43,4 millions d'euros (19,7 millions d'euros en 2006), principalement du fait de la hausse de la dette nette due au paiement de dividendes exceptionnels, de l'acquisition de parts de minoritaires en Pologne et en Inde, de taux d'intérêt plus élevés et de la comptabilisation en charges des coûts capitalisés de l'ancien crédit syndiqué.

Le taux effectif d'impôt du groupe a augmenté à 57% (28% en 2006). La hausse est due à l'impôt payé sur un dividende exceptionnel reçu dans l'année et au fait que des actifs d'impôts différés n'ont pas été pris en compte pour certaines pertes en 2007.

En conséquence, le résultat net, part du groupe a baissé à 10,5 millions d'euros (54,8 millions d'euros en 2006).

Ces données ne comprennent pas l'activité cédée d'alimentation pour poissons qui avait en 2007 un chiffre d'affaires et un résultat opérationnel respectivement de 155,8 et 7,2 millions d'euros (177,6 et 4,9 millions d'euros en 2006).

26.1.2. Evolution de la dette consolidée du groupe

La dette nette s'est accrue à 793,6 millions d'euros, contre 406,9 millions d'euros en 2006. La hausse est principalement due au versement de dividendes exceptionnels (289,9 millions d'euros) et à l'acquisition de la part des minoritaires en Pologne, en Inde et en Russie (63 millions d'euros).

Le changement d'actionnaire majoritaire du groupe Provimi intervenu le 12 avril 2007 a déclenché l'application de la clause de changement de contrôle prévue dans l'ancien crédit syndiqué et a entraîné son remboursement et la mise en place d'un nouveau crédit syndiqué (Principal Financing Facility : PFF) s'élevant à 1 290 millions d'euros. Le PFF est disponible pour le groupe Provimi et pour KoroFrance SAS. La partie non encore utilisée du PFF s'élevait à 269,4 millions d'euros au 31 décembre 2007.

26.1.3. Activités du groupe

Un rapport complet des activités du groupe figure au § 9.2.1 de ce Document de référence.

26.1.4. Faits marquants du groupe en 2007

Les faits marquants sont détaillés au § 5.1.5. du Document de référence.

26.1.5. Recherche et développement

Provimi consacre environ 15 millions d'euros par an à la recherche et compte plus de 600 personnes qui concourent aux efforts en matière de recherche appliquée, souvent en collaboration avec des instituts extérieurs et des universités, ou avec des clients. Le Centre de Recherche et d'Innovation de Bruxelles assure la coordination des laboratoires de recherche implantés dans 12 pays. Le chapitre 11 du Document de référence est consacré à la recherche du groupe.

26.1.6. Comptes de la Société

Le chiffre d'affaires de Provimi SA pour l'exercice 2007 s'est élevé à 1,2 million d'euros (0,9 million d'euros en 2006). Le résultat avant impôt

s'est élevé à 204,9 millions d'euros (5,1 millions d'euros en 2006) et le résultat net après impôt à 204,9 millions d'euros (5,4 millions d'euros en 2006) du fait des dividendes exceptionnels perçus.

26.1.7. Activité de la Société

Provimi SA est la holding de tête du groupe Provimi. Elle n'exerce aucune activité industrielle et n'a pas de salarié.

26.1.8. Chapitre social et environnemental

► Achat de matières premières

Les éléments clefs de stratégie d'achats et de décision ont été très perturbés tout au long de l'année 2007. C'est le début d'une nouvelle ère.

Tous les ingrédients stratégiques (principalement les matières premières agricoles mais pas seulement) ont été sous la pression d'une demande mondiale extrêmement forte et d'une offre limitée due à des besoins exceptionnels de la part des pays à forte croissance ainsi qu'à des utilisations de ressources végétales pour la production de bioénergie.

Les ressources minérales, dont les phosphates en particulier, ont été déstabilisées du fait d'ingrédients intermédiaires clefs monopolisés pour des utilisations autres à forte valeur ajoutée.

Enfin la demande globale de vitamines atteignant le niveau de production global, les prix se sont inscrits dans un mouvement haussier permanent.

En dépit de toutes ces turbulences et grâce à l'organisation globale des achats "3PO" totalement opérationnelle depuis 2 ans, Provimi était très bien préparé à affronter ces changements fondamentaux inattendus dans leur ampleur.

Nos acheteurs globaux ont été en mesure, dans ces contextes perturbés, de continuer à générer des économies significatives par rapport au marché et à maintenir, en tant qu'obligation impérieuse, le haut niveau de qualité qui est le standard proposé de manière permanente à nos clients⁽¹⁾ (voir ci-dessous).

Ces résultats positifs ont pu être atteints grâce à la démarche développée par Provimi depuis 2005 consistant à assurer une connaissance optimale des marchés, des meilleures pratiques et des prix d'achat les plus performants ainsi qu'une assurance qualité sans faille. Ceci renforce notre conviction que seuls des professionnels hautement qualifiés et formés de manière permanente sont capables de travailler efficacement dans le cadre de marchés de plus en plus volatiles et changeants.

L'engagement du groupe Provimi par rapport à ses clients et partenaires financiers est de continuer à améliorer constamment sa démarche établie pour assurer sa croissance.

(1) *Éléments clés concernant la traçabilité et la sécurité alimentaire :*

- *élaboration de spécifications standardisées pour chaque ingrédient ;*
- *sélection des origines de matières premières selon le cahier des charges du groupe ;*
- *élaboration de contrats d'approvisionnement (régissant les obligations fournisseur) ;*

- *mise en œuvre d'un questionnaire fournisseur (questionnaire d'évaluation informatisé) ;*
- *audits fournisseurs menés par une équipe interne spécialisée et formée ;*
- *système d'alerte centralisé (détection de produits non conformes sur le marché) ;*
- *sélection de fournisseurs stratégiques (réduction du nombre d'interlocuteurs lors des négociations) ;*
- *achats locaux ou centralisés selon le type de marché ;*
- *recherche des circuits d'approvisionnement les plus courts (réduction des coûts et traçabilité maximum sont les priorités).*

► Sécurité alimentaire et normes de qualité du groupe

Attention portée à la qualité et la sécurité

Provimi connaît l'importance de son rôle dans la chaîne alimentaire. C'est la raison pour laquelle Provimi accorde une grande importance à fabriquer des produits de nutrition animale qui soient bons pour les animaux, respectueux de l'environnement tout en satisfaisant le consommateur.

Le groupe actualise sans cesse ses connaissances et les technologies utilisées grâce aux nouvelles données. Ces technologies sont mises en œuvre dans les sites de production en conformité avec les systèmes GMP. Les usines de Provimi répondent aux normes de qualité telles que ISO 9001, GMP, HACCP, etc., afin d'assurer la continuité du niveau de qualité de leurs produits.

La plupart des sites de Provimi dans le monde répondent ou sont sur le point de remplir les conditions requises par ces standards et sont également certifiés par des tiers. Grâce au bon fonctionnement des contrôles internes mis en place, Provimi va au-delà de certaines exigences réglementaires. Le groupe a mis au point un système de traçabilité afin de pouvoir identifier toute anomalie potentielle dans le produit final.

Toutes les sociétés du secteur de la nutrition animale de l'Union européenne doivent se conformer, en vertu de la réglementation applicable, à la norme HACCP. Suivant les cas, cela se traduit par une certification HACCP, une certification FAMI-QS (la Certification de fabricants de prémélanges et additifs pour fourrages pour animaux) ou une certification ISO 22000 ou autres qui comprend l'HACCP.

Les autorités compétentes néerlandaises, britanniques, belges et allemandes travaillent en commun de façon plus étroite. Provimi est en faveur de telles initiatives afin que soit mise en place une réglementation européenne et des standards identiques pour l'ensemble des pays et pour offrir une garantie maximale aux clients et aux consommateurs finaux.

L'approche de Provimi

Provimi s'est largement investi par le passé et continue de poursuivre ses efforts afin que toutes ses usines soient conformes aux standards requis et obtiennent les certifications là où cela était utile. Les systèmes internes de qualité sont par conséquent complétés par l'extension de ses exigences auprès de ses fournisseurs et autres producteurs. La réduction du nombre de fournisseurs et du recours au trading contribuent donc au renforcement de l'assurance qualité. Un nombre réduit de fournisseurs signifie un contrôle plus aisé, même si ces derniers sont basés dans le monde entier. Provimi

procède depuis de nombreuses années à des audits structurels auprès de ses fournisseurs. Si une attention toute particulière était consacrée aux fournisseurs à plus fort risque, les fournisseurs à faible risque sont également concernés par ces audits. Plusieurs auditeurs ont été formés à cet effet et de nouveaux auditeurs vont l'être.

Le FAMIS-QS, le standard de l'industrie européenne des fabricants de prémélanges et additifs pour fourrages, est de plus en plus répandu à travers le monde. Provimi, parmi d'autres, encourage fortement ses fournisseurs hors Union européenne, à se conformer à ce standard dans la mesure où il recouvre également la méthode HACCP. Les fournisseurs sont en mesure de comprendre son importance au regard de la sécurité pour les aliments pour animaux et de la sécurité alimentaire.

Qualité et sécurité des produits Provimi

Provimi accorde une grande importance à fabriquer des produits de nutrition animale qui soient bons pour les animaux, respectueux de l'environnement tout en satisfaisant le consommateur final. Les systèmes de gestion qualité sont considérés comme l'un des principaux leviers dans l'atteinte de ces objectifs. Ils comprennent les investissements en équipement, en systèmes d'information, en contrôles internes et externes et en formation des collaborateurs dans le monde entier. La responsabilité première de la mise en œuvre des normes de qualité est confiée à chaque filiale. Provimi Holding organise pour sa part des audits qualité et une assistance au profit de toutes les sociétés du groupe. Les échanges d'informations sont renforcés par des rencontres régulières au niveau international entre les personnes responsables de la production, de la qualité, des achats et les nutritionnistes. Plusieurs experts de diverses disciplines et du monde entier unissent leurs efforts pour promouvoir au sein du groupe des normes toujours plus élevées. Un système de communication interne, des forums, des bases de données et autres systèmes sont utilisés pour permettre les échanges d'informations.

Provimi est en mesure d'assurer la traçabilité de tout ingrédient utilisé dans le processus de production, depuis le fournisseur jusqu'à l'éleveur et, à l'inverse, depuis le produit fini jusqu'aux ingrédients et leurs fournisseurs.

Audit qualité

L'objectif de Provimi est de faire pratiquer des audits réguliers par le service central d'assurance qualité dans l'ensemble des sites de production. De plus, chaque société conduit ses propres audits et est soumise aux contrôles menés par des auditeurs externes d'organismes spécialisés dans le cadre de la certification.

► Provimi et l'environnement

Étendue de l'étude environnementale

L'étude environnementale 2007 de Provimi reflète les activités de 17 sociétés, représentant ainsi 39 sites de production sur un total de 100 dans le groupe au 31 décembre 2007.

Ces 17 sociétés représentent en 2007, comme en 2006, environ 70 % du chiffre d'affaires et du tonnage du groupe et toute la gamme des produits : prémix, aliments complets, spécialités, aliments pour poissons et aliments pour animaux de compagnie (secs et humides). La couverture géographique englobe l'Amérique du Nord (États-Unis), l'Amérique du Sud (Brésil et Chili), l'Europe (toutes les sociétés situées aux Pays-Bas, en Hongrie, au Portugal,

au Royaume-Uni, en France, deux des trois sociétés en Espagne, et la majorité des sites de production en Pologne).

Comme l'année dernière, les indicateurs retenus sont ceux couramment admis pour les activités industrielles, à savoir : consommation et rejet d'eau, consommation énergétique, émissions dans l'atmosphère et déchets solides. Cette section s'intéresse davantage à l'impact potentiel des activités à l'extérieur plutôt qu'à l'intérieur des sites. Les questions d'hygiène et de sécurité en sont exclues.

Consommation d'eau

Enjeu écologique

Un excès de consommation d'eau est généralement considéré comme responsable de l'appauvrissement des ressources en eau, notamment des nappes aquifères. L'eau a été étudiée sous toutes ses formes : eaux de surface, eaux souterraines et eaux du réseau.

Provimi aujourd'hui

La consommation en eau des 39 sites de production, faible en général, a légèrement diminué par rapport à l'année dernière (305 000 m³ vs 360 000 m³ en 2006), revenant à ses niveaux de 2005. La production de prémix fait appel à un procédé par voie sèche et la production d'aliments complets requiert une quantité limitée d'eau. Les productions d'aliments pour poissons et d'aliments pour animaux de compagnie sont plus consommatrices en eau en raison du pressage et de l'extrusion qui utilisent de la vapeur, tandis que la production d'aliments humides pour animaux de compagnie requiert également plus d'eau du fait du process. La quasi-totalité de l'eau consommée provient du réseau.

Objectif

La consommation d'eau est déjà limitée. Les efforts déployés pour réduire encore cette consommation seront poursuivis.

Rejets d'eaux usées

Enjeu écologique

Bien que les eaux usées industrielles du groupe Provimi soient en grande partie organiques et biodégradables, elles peuvent être préjudiciables pour l'environnement si elles sont mal gérées. En règle générale, il s'agit d'eaux de lavage (issues du nettoyage et de la maintenance des machines) ou de refroidissement.

Les indicateurs retenus sont les suivants :

- rejet d'eaux usées brutes ;
- rejet d'eaux usées traitées ou prétraitées ;
- rejet d'eaux usées appelées à subir un traitement externe (assainissement urbain principalement).

Provimi aujourd'hui

En 2007, la quantité de rejets d'eaux usées des opérations industrielles des 39 usines a suivi la même tendance que la consommation d'eau, et a retrouvé ses niveaux de 2005 : 94 000 m³ en 2007 contre 107 000 m³ en 2006. Ces eaux résiduaires s'apparentent aux eaux usées domestiques. L'industrie de la nutrition animale produit peu d'eaux usées industrielles, les procédés à sec étant les plus fréquemment employés.

Objectif

Les rejets d'eaux résiduaires sont déjà limités. Les efforts déployés pour les réduire encore davantage seront poursuivis.

Consommation énergétique**Enjeux écologiques**

Si l'énergie est indispensable au fonctionnement industriel, certaines formes d'énergie sont moins nocives que d'autres pour l'environnement.

L'utilisation de combustibles fossiles (gaz naturel, fioul, charbon), directement ou non, provoque l'épuisement de ces ressources non renouvelables ainsi que l'émission de gaz à effet de serre et d'autres gaz responsables de l'acidification et de l'eutrophisation.

Si le gaz naturel est la forme d'énergie la plus propre de tous les combustibles fossiles, l'électricité, elle, influe indirectement sur l'environnement, mais son impact diffère selon la manière dont elle est produite.

Indicateurs retenus :

- consommation de gaz naturel (le GPL inclus) ;
- consommation de fioul domestique ;
- consommation de charbon (origine minérale) ;
- consommation d'électricité.

Provimi aujourd'hui

La consommation énergétique annuelle totale des 39 sites de production est, comme l'année dernière, d'environ 1 million GJ (Giga Joules).

La consommation de l'ensemble des 39 sites se présente de la façon suivante : gaz naturel 36,5 % (35,5 % en 2006), électricité 40,8 % (37,5 %), fioul domestique 22,7 % (26,6 % en 2006), le solde provenant d'autres sources d'énergies. Si l'on considère uniquement les sources d'énergies primaires (ce qui exclut la consommation d'électricité), le gaz naturel représente 62 % des sources d'énergie et le fioul domestique 38 %.

Objectifs

Provimi a pour objectif :

- de poursuivre ses efforts de réduction de la consommation, en améliorant le rendement énergétique des segments les plus consommateurs en énergie (aliments pour animaux de compagnie et aliments pour poissons).

Émissions atmosphériques**Enjeux écologiques**

L'effet de serre est un phénomène naturel provoquant le réchauffement de la planète. Il est artificiellement très amplifié par les activités humaines, notamment en raison de la combustion de carburants d'origine fossile, qui provoquent un réchauffement supplémentaire de l'atmosphère.

Indicateurs utilisés pour les besoins de l'étude :

- émissions de dioxyde de carbone (CO₂) ;
- émissions d'oxydes de soufre (SO_x) ;

- émissions d'oxydes d'azote (NO_x) ;
- émissions de particules solides issues d'opérations de combustion ;
- traitement des rejets de poussières industrielles.

Provimi aujourd'hui**Émissions liées à la combustion**

Les émissions dans l'atmosphère des sites de production Provimi sont peu significatives et bien en deçà des seuils réglementaires. Ceci s'explique par les sources d'énergie utilisées, principalement le gaz naturel (36,5 % de l'ensemble des ressources énergétiques) et l'électricité (40,8 %), comme indiqué précédemment.

Poussières industrielles

Les autorités locales requièrent généralement que les émissions de poussières liées au processus de fabrication soient inférieures à un certain plafond afin d'éviter les nuisances auprès du voisinage. Provimi, dans ce contexte, utilise des équipements spécialisés (cyclones et filtres, notamment) pour épurer les émissions industrielles.

Objectifs

Poursuivre les efforts dans le but de réduire les rejets de particules industrielles en utilisant au maximum les unités de filtrage et d'autres techniques, au besoin.

Production de déchets**Enjeu écologique**

Une production élevée de déchets peut signifier une utilisation inefficace des matières premières et entraîner l'épuisement des ressources naturelles et une pollution.

Provimi aujourd'hui

Provimi continue d'analyser ses déchets banaux et spéciaux ainsi que les filières d'élimination des déchets en distinguant incinération, recyclage et mise en décharge.

En 2007, les 39 sites ont engendré environ 16 500 tonnes de déchets banaux (contre 24 000 tonnes en 2006) et 168 tonnes de déchets spéciaux (contre 462 tonnes en 2006).

Sur la base de ces résultats, la production de déchets reste un sujet d'attention.

De plus, matières premières et produits finis sont traditionnellement l'objet d'un bon nombre d'analyses chimiques (réalisées en interne ou à l'extérieur), pour les besoins desquelles diverses substances sont employées. Aujourd'hui, des technologies modernes comme le proche infrarouge se substituent avantageusement à ces dernières, réduisant ainsi les déchets.

Objectifs

- Réduire encore les déchets d'emballage, en privilégiant les achats en grande quantité ou en sacs grande contenance.
- Recourir davantage au système proche infrarouge.

Nuisances olfactives

Enjeu écologique

Si la pollution olfactive générée par un site de production n'est pas nocive, elle peut être désagréable pour ceux qui travaillent ou résident à proximité.

Provimi aujourd'hui

L'odeur des fumées industrielles est filtrée au moyen d'équipements ultra-performants, à chaque fois que cela est possible.

Conclusion générale pour l'ensemble du groupe

De par leur nature, les procédés de fabrication de Provimi n'ont, en règle générale, qu'une incidence limitée sur l'environnement.

Bien que certains indicateurs, telles la consommation ou les rejets d'eau ne revêtent pas une importance cruciale, Provimi continuera de les mentionner dans ses rapports ultérieurs.

La consommation énergétique et les déchets solides, pour leur part, continueront de faire l'objet d'une attention plus soutenue au moyen de nouveaux indicateurs par type d'activité.

Résumé des indicateurs - Exercice 2007

	Consommation d'eau (m ³)	Rejets d'eau (m ³)	Consommation énergétique				Déchets banaux (tonnes)	Déchets spéciaux (tonnes)	
			Gaz naturel	Fioul domestique	Charbon et autres	Électricité			Total (GJ)
2006	Moins de 360 000	Moins de 107 000	35,5 %	26,6 %	0,4 %	37,5 %	Environ 1 million GJ	Moins de 24 000	Moins de 470
2007	Moins de 305 000	Moins de 94 000	36,5 %	22,7 %	0,1 %	40,8 %	Environ 1 million GJ	Moins de 16 500	Moins de 200

Ressources humaines

Ressources humaines et organisation

La stratégie "One Provimi" a un grand impact sur les ressources humaines de Provimi. Tout d'abord au cours de l'année 2007, la structure du management de la société a été changée. Une plus forte coopération à l'intérieur du groupe Provimi et une ambition de croissance renforcée, appellent une organisation différente.

De ce fait, le nombre de Directeurs généraux reportant au Président du groupe a été réduit, grâce à la création de "clusters". Il s'agit du regroupement cohérent de centres de profits au sein d'un plus grand ensemble dirigé par un Management dédié. Cela crée davantage de synergies et assure une mise en œuvre plus rapide des nouvelles stratégies. Cette approche a permis de réduire le nombre de centres de profits de 30 à 17 en 2007. Ces entités existent toujours, mais sont désormais des unités opérationnelles à l'intérieur d'un "cluster", rapportant au dirigeant du cluster.

Le Comité de direction exécutif (EMC) pilote le Comité de direction opérationnel nouvellement créé (OMC). L'EMC détermine la stratégie de la société et comprend le Président, le Directeur financier, le Directeur du développement et les trois Vice-Présidents groupe. Les Vice-Présidents groupe sont responsables d'une combinaison de zones géographiques, "clusters" et unités opérationnelles.

L'OMC est responsable de la mise en œuvre de la nouvelle stratégie. L'OMC comprend les membres de l'EMC, les Directeurs généraux des principaux "clusters" et les principaux experts fonctionnels tels que le Directeur de l'innovation, le Directeur des achats et le Directeur des ressources humaines. Ce Comité se réunit tous les deux mois pour planifier et suivre la mise en œuvre des stratégies adoptées.

"One Provimi" implique également le développement de pratiques de management structurées et gérées par la direction du groupe. Il est essentiel que Provimi attire, retienne et fasse progresser les meilleurs éléments

aux postes-clés. En 2007, les bases de cette attention accrue pour le développement du management furent posées et rendues transparentes par, entre autres, la mise en place du programme Capital Humain pour les dirigeants.

Effectif total

L'effectif interne a diminué de 142 salariés ; ceci est en principe dû à l'attention continue portée à l'efficacité dans toutes les activités, et particulièrement dans les activités de nutrition animale en Pologne, en Hongrie, et d'aliments pour animaux de compagnie en Espagne. La croissance externe des effectifs, qui en comparaison avec les années précédentes a été relativement faible, est due à l'activité en Ukraine qui a contribué à hauteur de 67 salariés. L'effectif global a de ce fait diminué de 75 personnes (0,9 %), de 8 683 à 8 608 personnes.

Effectif au 31 décembre

2004	8 170
2005	8 905
2006	8 683
2007	8 608

Variations de l'effectif

31.12.2006	8 683
Acquisitions	67
Autres variations	(142)
Variation nette	(75)
31.12.2007	8 608

Répartition géographique des effectifs

	2007	2006
France	8 %	8 %
Pologne	19 %	20 %
Reste de l'Europe	43 %	43 %
Amérique du Nord	7 %	7 %
Reste du monde	22 %	21 %
Holding	1 %	1 %

Programmes de formation

La direction des ressources humaines apporte un soutien décisif en édictant des valeurs communes et en donnant des orientations qui sont à la base de la performance du groupe et de son évaluation. Un certain nombre de programmes regroupés dans le cadre du développement des ressources humaines est destiné à harmoniser les objectifs du groupe avec ceux des collaborateurs, dans l'intérêt du groupe dans son ensemble.

Formation professionnelle et programmes de formation constituent sans nul doute l'un des fondements de la capacité du groupe à conserver sa position de leader sur le marché. Grâce à l'esprit proactif et entrepreneurial du groupe, plus de 50 % des collaborateurs de Provimi ont bénéficié des multiples possibilités offertes dans le cadre de formations liées, directement ou non, à leur fonction pour progresser et continuer ainsi à développer leurs compétences et leur qualification.

Provimi a poursuivi le programme de haut niveau en coopération avec une école de commerce de renommée internationale basée en France. Les cadres sélectionnés acquièrent ainsi, au cours d'une formation longue et intensive, une vision, des outils, des connaissances approfondies, des compétences professionnelles et managériales de nature à fournir des bases solides pour continuer à bâtir le groupe et à le diriger dans les années à venir. En 2008, cette formation sera à nouveau proposée à un nouveau groupe de cadres clés.

Provimi a offert à 35 cadres à haut potentiel venant du monde entier, une formation sur mesure de 6 jours, hors du lieu de travail et loin des exigences du travail quotidien. Dispensée par les meilleurs enseignants d'écoles de commerce renommées, cette formation se concentre sur le développement des compétences requises pour la gestion d'une entreprise, telles que la maîtrise du bilan, du fonds de roulement et du compte de résultat. Pendant cette formation les dirigeants de Provimi Holding ont rencontré et échangé avec les participants à propos de la stratégie du groupe, sa politique financière, sa politique en matière de R&D ainsi que ses points forts.

Les programmes mentionnés ci-dessus contribuent non seulement à consolider l'avantage concurrentiel du groupe sur le plan des compétences des collaborateurs, mais aussi à renforcer ses valeurs, sa culture et la cohésion des équipes à travers le monde.

Communication et esprit de groupe

Comme mentionné plus haut, Provimi est organisé sur un modèle décentralisé. Son succès repose donc sur une forte cohésion interne.

Nos programmes de formation sont une façon de contribuer à la formation et à la cohésion de la communauté interne, de sa culture et de son environnement. Une autre voie est celle du dialogue qui permet de maintenir la motivation des collaborateurs. La communication interne du groupe Provimi est précisément orientée vers cet objectif. Des groupes opérationnels tels celui des experts produits, des Directeurs financiers,

commerciaux et marketing, des ingénieurs, des Directeurs informatique se rencontrent plusieurs fois par an pour échanger et s'informer sur les nouvelles opportunités existantes. Il en résulte une communauté interne et une culture de groupe fortes, éléments essentiels du succès du groupe.

26.1.9. Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Au 19 mars 2008, la Société et le groupe n'ont pas enregistré d'événements significatifs depuis la clôture de l'exercice autres que ceux mentionnés au § 12.1 du Document de référence et à la note 35 aux comptes consolidés.

26.1.10. Perspectives 2008

Les perspectives à court et moyen termes sont présentées au § 12.2 du Document de référence, page 29.

26.1.11. Acquisitions de participations importantes dans des entreprises ayant leur siège en France

Aucune.

26.1.12. Mandats ou fonctions exercées par les mandataires sociaux au cours de l'exercice 2007

La liste des mandats ou fonctions exercées en 2007 par les mandataires sociaux dans toute société durant l'exercice écoulé figure au § 14.1 du Document de référence, page 30.

26.1.13. Délégations de pouvoirs en cours de validité accordées par l'Assemblée des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital

Néant.

26.1.14. Opérations réalisées par les sociétés contrôlées majoritairement par la Société au travers de titre d'options d'achat ou souscription d'actions, ou au titre d'actions gratuites

Néant.

26.1.15. Rémunération des mandataires sociaux, des administrateurs et des membres du Comité exécutif de la Société

a) Rémunération de Monsieur Troost, Président-Directeur général du 1^{er} janvier au 28 juin 2007, versée par la Société et les filiales du groupe

(en euros)	Rémunération du Président au titre de 2007	
	Paiement en 2007	Paiement en 2008
Partie fixe de la rémunération	200 000	-
Partie variable de la rémunération (voir ci-dessous pour les détails)	Bonus concernant 2006 : 234 000	
Bonus exceptionnel (*)	900 000	-
Jetons de présence (en qualité de Président du Conseil d'administration de Provimi SA)	Concernant l'exercice 2006 : 41 753	Concernant l'exercice 2007 : 32 852
Rémunération en nature (voiture)	15 816	-
TOTAL	1 391 569	

(*) En 2006, le Conseil d'administration avait décidé de procéder, en cas de changement de contrôle de la Société suite à l'étude stratégique qui avait été lancée, au versement, sous certaines conditions, d'une rémunération exceptionnelle au Président du Conseil d'administration et à certains cadres dirigeants en raison de l'activité exceptionnelle générée par ladite étude. En conséquence de la cession par Provimlux Investments SA de sa participation dans la Société le 12 avril 2007 dans les conditions qui avaient été fixées par le Conseil d'administration, le Président du Conseil d'administration a bénéficié en 2007 d'une rémunération exceptionnelle d'un montant de 900 000 euros.

La rémunération mentionnée ci-dessus correspond à la rémunération brute, aux avantages en nature et versements de toutes natures sur la période.

En 2007, le coût total pour les sociétés du groupe, en excluant le montant des jetons de présence, s'élève à 1 382 668 euros (montant variable concernant l'exercice 2006 versé en 2007, montant exceptionnel, contributions sociales et retraite incluses) contre 919 279 euros en 2006.

La totalité de la rémunération ci-dessus mentionnée, à l'exception des jetons de présence, a été versée à Monsieur Troost par les filiales du groupe Provimi au titre de ses fonctions dans le groupe.

Les critères et calculs de la part variable de la rémunération sont les suivants :

1. 45 % liés au résultat opérationnel ;
2. 20 % liés aux objectifs de cash flow ;
3. 35 % part discrétionnaire.

Il n'existe aucun engagement dû par la société ou le groupe Provimi envers le Président en cas de départ de la Société ou du groupe.

b) Rémunération de Monsieur van der Laan, Président-Directeur général à compter du 29 juin 2007, versée par la Société et les filiales du groupe

(en euros)	Rémunération du Président au titre de 2007	
	Paiement en 2007	Paiement en 2008
Partie fixe de la rémunération	200 000	-
Partie variable de la rémunération (voir ci-dessous pour les détails)		Bonus concernant 2007 : 45 500
Jetons de présence (en qualité de Président du Conseil d'administration de Provimi SA)		Concernant l'exercice 2007 : 23 552
Rémunération en nature (voiture)	12 942	-
TOTAL	212 942	

La rémunération mentionnée ci-dessus correspond à la rémunération brute, aux avantages en nature et versements de toutes natures sur la période.

Rapport de gestion groupe et de la Société et autres rapports du Conseil d'administration

En 2007, le coût total pour les sociétés du groupe, en excluant le montant des jetons de présence, s'élève à 399 162 euros (montant variable concernant l'exercice 2006 versé en 2007, montant exceptionnel, contributions sociales et retraite incluses).

La totalité de la rémunération ci-dessus mentionnée, à l'exception des jetons de présence, a été versée à M. van der Laan par les filiales du groupe Provimi au titre de ses fonctions dans le groupe.

Les critères et calculs de la part variable de la rémunération sont les suivants :

1. 45 % liés au résultat opérationnel ;
2. 20 % liés aux objectifs de cash flow ;
3. 35 % part discrétionnaire.

Il n'existe aucun engagement dû par la société ou le groupe Provimi envers le Président en cas de départ de la Société ou du groupe.

c) Rémunération des administrateurs de la Société

Administrateurs de Provimi au cours de l'exercice 2007	Fonction	Rémunération versée du 1 ^{er} janvier 2007 au 31 mars 2008 (en euros)	Jetons de présence 2007 (en euros)
Ton van der Laan	Président du Conseil d'administration à partir du 28 juin 2007	Rémunération fixe : 200 000 Rémunération variable : 45 500	23 552
Hugo van Berckel	Administrateur jusqu'au 12 avril 2007	-	13 163
Michel Bon	Administrateur à partir du 12 avril 2007		24 911
CVC Provimlux SA représenté par Henri Rieux	Administrateur jusqu'au 12 avril 2007	-	7 853
KoroFrance SAS, représenté par Wim Troost	Administrateur à partir du 11 septembre 2007		5 182
Bertrand Meunier	Administrateur jusqu'au 12 avril 2007	-	10 368
Philip Muelder	Administrateur à partir du 12 avril 2007		-
Yves René Nanot	Administrateur	-	39 779
Patrick Ricard	Administrateur jusqu'au 12 avril 2007	-	10 089
Philippe Robert	Administrateur à partir du 12 avril 2007		-
Frédéric Stévenin	Administrateur jusqu'au 12 avril 2007	-	9 949
Wim Troost	Président du Conseil d'administration jusqu'au 28 juin 2007	Rémunération fixe : 200 000 Rémunération variable : 234 000 Bonus exceptionnel : 900 000	32 852

d) Rémunération du Comité exécutif

La rémunération totale des membres du Comité exécutif s'est élevée à 3,9 millions d'euros (3,4 millions d'euros en 2006).

En 2007, le Conseil d'administration avait décidé de procéder, en cas de changement de contrôle de la Société suite à l'étude stratégique qui avait été lancée, au versement, sous certaines conditions, d'une rémunération exceptionnelle au Président du Conseil d'administration et à certains cadres dirigeants en raison de l'activité exceptionnelle générée par ladite étude. En conséquence de la cession par Provimlux Investments SA de sa participation dans la Société le 12 avril 2007 dans les conditions qui avaient été fixées par le Conseil d'administration, certains membres du Comité exécutif (hors Président du Conseil d'administration) ont bénéficié en 2007 d'une rémunération exceptionnelle d'un montant global de 1 100 000 euros.

26.1.16. Risques courus en cas de variation des taux d'intérêt, des taux de change ou des cours de Bourse et les risques économiques et politiques

Ces risques et les motivations qui ont conduit la Société à intervenir sur tel ou tel marché, les procédures de fixation et de contrôle périodique des limites d'exposition aux risques du marché qu'elle s'est fixés, les indicateurs de sensibilité à ces risques qu'elle a retenus sont présentés dans les notes 26 et 27 de l'annexe aux comptes consolidés, les risques économiques et politiques étant évalués à l'annexe E du Document de référence.

26.1.17. Capital social et actionnariat de la Société au 31 décembre 2007

Au 31 décembre 2007 :

Actionnaires	Titres	% du capital	Total des droits de vote	% des droits de vote
KoroFrance SAS	22 794 043	87,35 %	22 794 043	87,40 %
Actions d'autocontrôle	14 300	0,05 %	-	-
Public	3 286 026	12,60 %	3 286 026	12,60 %
TOTAL	26 094 369	100,00 %	26 080 069	100,00 %

Au 31 décembre 2007, les cadres et salariés du groupe détenaient indirectement 11,86 % du capital de la Société au travers de la société KoroFrance SAS.

26.1.18. Mention des options d'achat d'actions, des schémas d'intéressement du personnel

Options d'achat d'actions

Ces informations font l'objet du rapport spécial du Conseil sur les options d'achat d'actions au § 26.1.26.

Accords de participation

Conformément à la législation en vigueur, les sociétés du groupe situées en France employant plus de 50 salariés et qui réalisent des bénéfices, versent une réserve de participation à leurs salariés. La société Celtic a signé un accord de participation le 26 janvier 1987 et modifié le 20 octobre 2005, la société Néolait le 7 mars 1991 et la société Centralys le 22 mars 1996, renouvelé pour 3 ans le 26 juin 2007. Les sommes versées dans la réserve spéciale de participation sont affectées à plusieurs fonds communs de placement d'entreprise gérés par des banques.

Les sommes versées globalement par l'ensemble de ces sociétés en 2007 se sont élevées à 862 417 euros.

Accord d'intéressement

Les sociétés Néolait, Celtic et Centralys ont chacune signé un accord d'intéressement respectivement les 29 juin 2001 (modifié le 24 juin 2005), le 28 juin 2002 et le 28 juin 2004 (modifié en mai 2006). Les sommes versées et à verser globalement par ces sociétés concernant l'exercice 2007 s'élèvent à 136 181 euros.

26.1.19. Dividendes versés au cours des trois derniers exercices

Au titre des trois exercices précédents, la Société a versé les dividendes suivants :

(en euros par action)	En 2007 (sur l'exercice 2006)	En 2006 (sur l'exercice 2005)	En 2005 (sur l'exercice 2004)
Dividende (Assemblée générale du 28 juin 2007)	0,35	0,35	0,21
Dividende extraordinaire (Assemblée générale du 11 septembre 2007)	9,11	-	-
Dividende extraordinaire (Assemblée générale du 13 novembre 2007)	2,00	-	-

26.1.20. Évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société au regard de sa situation d'endettement, du volume et de la complexité des affaires (art. L. 225-100 alinéa 3 du Code de commerce)

Se référer aux chapitres 26.1.1 à 26.1.3 ci-dessus.

26.1.21. Compte rendu du programme de rachat d'actions

En application de (i) l'autorisation accordée au Conseil d'administration par l'Assemblée des actionnaires du 31 mai 2006 et (ii) dans le cadre de son programme de rachat d'actions, la Société a continué son contrat de liquidité jusqu'au 20 juin 2007. Ce contrat avait été confié à la société ODDO en qualité de prestataire de service d'investissement.

En application des dispositions de l'article 225-221 alinéa 2 du Code de commerce, les informations concernant l'usage de l'autorisation ci-dessus mentionnée sont les suivantes :

Nombre d'actions achetées et vendues en 2007	63 974 et 62 352
Cours moyen des achats et des ventes	31,87 euros et 31,92 euros
Montant des frais de négociation	Néant
Nombre d'actions détenues par la Société en fin d'exercice	14 300
Prix d'achat	Ces 14 300 actions sont le reliquat des 134 900 actions détenues au 31 décembre 2006 et qui avaient été reçues lors de la scission du groupe Eridania BéghinSay en 2001. Elles sont comptabilisées au coût historique pour 18 633 euros.
Valeur nominale	1 euro
Motif des acquisitions effectuées	Reliquat de 14 300 actions dans le cadre du programme d'options de souscription ou d'achat d'actions décidé par le Conseil d'administration du 10 septembre 2001
Fraction du capital social	0,05 %

26.1.22. Transactions éventuelles sur les actions de la Société effectuées par les mandataires sociaux de la Société et des personnes qui leur sont liées

En application de l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier, la Société est en mesure d'indiquer que, sur la base des déclarations qui lui ont été faites, aucun de ses mandataires sociaux et des personnes qui leur sont étroitement liées n'a effectué d'autre transaction sur son titre au cours de l'exercice 2007, à l'exception de la mention dans le rapport spécial du Conseil sur les stock-options.

26.1.23. Présentation des résolutions

Nous vous avons réunis en Assemblée générale à l'effet de vous rendre compte de l'activité de votre Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007 et de soumettre à votre approbation les comptes sociaux, les comptes consolidés et sur proposition du Conseil d'administration, d'affecter le résultat de l'exercice se traduisant par un bénéfice de 204 887 122 euros en totalité au compte report à nouveau.

Nous vous proposerons en outre :

- d'approuver les conventions visées à l'article 225-38 et suivants du Code de commerce (4^e résolution) ;
- d'autoriser votre Conseil à racheter des actions propres de la Société dans le cadre des objectifs autorisés par la loi. L'autorisation demandée concerne au maximum 10% des actions de la Société pour un prix maximal de 35 euros l'action.
Les objectifs de ce programme de rachat d'actions sont présentés par la 5^{ème} résolution.
Cette autorisation est sollicitée pour une durée de dix-huit mois à compter du 29 mai 2008, soit jusqu'au 29 novembre 2009 ou jusqu'à la date de son renouvellement par une Assemblée générale ordinaire intervenant avant cette date.
- de donner pouvoir pour les formalités.

La présentation des résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires figure dans le Rapport du Conseil d'administration spécialement préparé à cet effet, conformément à la loi, au chapitre 26.1.25.

26.1.24. Résultats financiers de la Société au cours des cinq derniers exercices

Établi conformément à l'article 14.8 du décret du 23 mars 1967, le tableau illustre les résultats de la Société pour les cinq derniers exercices.

(en millions d'euros)	2007	2006	2005	2004	2003
Capital à la clôture de l'exercice					
Capital social	26,1	26,1	26,1	26,1	26,1
Nombre d'actions ordinaires	26 094 369	26 094 369	26 094 369	26 094 369	26 094 369
Résultat des opérations					
Chiffre d'affaires net	1,2	0,9	1,6	1,9	1,8
Bénéfice avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et aux provisions	205,2	3,7	9,5	1,3	66,7
Impôts sur les bénéfices	-	0,3	0,0	0,3	0,1
Dotations aux amortissements et aux provisions	0,3	1,4	(0,2)	(319,8)	(0,4)
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et aux provisions	204,9	5,4	9,3	(318,1)	66,4
Résultat par action (euros)	7,85	0,21	0,36	(12,19)	2,54
Effectif	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

26.1.25. Rapport du Conseil d'administration concernant la présentation de la résolution relevant de la compétence de l'Assemblée générale extraordinaire du 29 mai 2008

Le présent rapport a pour objet de vous exposer les motifs de la résolution soumise à votre approbation lors de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui doit se réunir le 29 mai 2008.

- Délégation à donner au Conseil d'administration à l'effet d'annuler les actions acquises dans le cadre du rachat de ses propres actions par la Société (6^{ème} résolution)

Il vous est proposé d'autoriser votre Conseil d'annuler en une ou plusieurs fois tout ou partie des actions acquises par la Société dans le cadre du programme de rachat d'actions présenté à la 5^{ème} résolution, à hauteur de 10 % du capital social, pour une durée de 24 mois et par conséquent, de réduire d'un montant correspondant le capital social et d'imputer la différence entre le prix de rachat des actions annulées et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles de son choix.

La présente autorisation est sollicitée pour une période de 24 mois à compter de la présente Assemblée générale et remplacerait l'autorisation de même nature accordée par la 15^{ème} résolution adoptée par l'Assemblée générale des actionnaires du 28 juin 2007.

26.1.26. Rapport spécial du Conseil d'administration sur les options d'achat d'actions

(Article L. 225-211 al. 2 du Code de commerce)

Mettant en œuvre l'autorisation reçue de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 30 juin 2001, le Conseil d'administration, lors de sa séance du 10 septembre 2001, avait attribué des options donnant droit à l'achat de 144 100 actions de Provimi SA à 73 dirigeants et salariés de sociétés liées au groupe, au prix de 17,15 euros l'action.

Au 31 décembre 2007, tous les bénéficiaires de ce programme d'options d'achat d'actions ont exercé leurs droits.

Date d'Assemblée générale	30.06.01
Date du Conseil d'administration	10.09.01
Nombre d'options consenties	144 100
Nombre d'options restant à exercer au 31 décembre 2007	14 300
Nombre de mandataires sociaux concernés	0
Nombre d'employés en droit d'exercer leurs droits au 31 décembre 2007	0
Nombre d'options attribuées aux 10 salariés les mieux rémunérés et qui ont toutes été exercées au 31 décembre 2007	83 000
Date d'ouverture d'exercice des options	29.11.02
Date d'expiration des options	10.09.11
Prix d'achat (euros)	17,15

Au-delà des 10 salariés les mieux rémunérés, cinq autres personnes s'étaient vues attribuer des options sur le même nombre d'actions.

26.1.27. Rapport spécial du Conseil d'administration sur les actions gratuites

Aucune action gratuite n'a été émise par la Société.

Par conséquent, aucune opération n'a été réalisée par les sociétés contrôlées majoritairement directement ou indirectement par la Société, au titre d'éventuelles actions gratuites.

26.1.28. Rapport spécial du Conseil d'administration sur les rachats d'actions

(Article L. 225-209 al. 2 du Code de commerce)

Date de cessation du contrat de liquidité : 20 juin 2007	
Du 2 janvier 2007 au 20 juin 2007 :	
Nombre d'actions acquises :	63 974
Nombre d'actions cédées	62 352
Prix des actions acquises	31,87 euros par action
Éventuelles réallocations	néant

Il a été mis fin au contrat de liquidité le 20 juin 2007. En conséquence, 324 451,94 euros et 3 100 actions vendues à 34 euros par titre ont été transférés à Provimi SA.

26.2. Annexe B

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions conclues entre la Société et l'un de ses administrateurs ou actionnaires disposant de plus de 10 % des droits de vote

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

Exercice clos le 31 décembre 2007

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Convention relative à la renégociation du refinancement de Provimi SA

Suite au changement de contrôle de la société, Provimi SA a renégocié son refinancement. La société est devenue à la fois « emprunteur additionnel » et « garant additionnel » aux contrats suivants :

- Le contrat de crédit senior intitulé « Senior Facilities Agreement » d'un montant global maximum en principal de 1 175 000 000 euros ;
- Le contrat de crédit mezzanine d'un montant de 115 000 000 euros.

Ces contrats ont été conclus par KoroFrance en qualité d'emprunteur initial, avec :

- ABN Amro Bank NV, JP Morgan plc, Crédit Suisse International en tant qu'arrangeurs principaux ;
- ABN Amro NV en tant qu'agent, de security trustee et d'original liquidity provider et d'issuing bank ;
- JP Morgan Europe Limited, ABN Amro Bank NV et Crédit Suisse International en tant que prêteurs initiaux ;
- Crédit Suisse en tant que banque présentatrice et garante.

Dans ce cadre, Provimi SA a soumis à l'autorisation de son Conseil d'administration une lettre d'accession à la « Convention Inter-créanciers » au titre de laquelle Provimi SA souhaitait accéder en qualité de débiteur à la « Convention inter-créancier », intitulée « Intercreditor Agreement », en date du 11 avril 2007 et conclue par KoroFrance, avec notamment Nutrilux Sarl (société mère), ABN Amro Bank NV (security agent, agent senior, agent mezzanine, prêteur senior et prêteur mezzanine), JP Morgan Europe Ltd et Credit Suisse International (prêteur senior et prêteur mezzanine) et Credit Suisse en qualité de Banque présentatrice et garante, et Pronutri Sarl en qualité de prêteur subordonné.

Selon les termes du contrat de crédits sénior, la société peut être appelée à garantir solidairement les obligations des autres emprunteurs dans les termes et limites stipulés à l'article 25 « Guarantee and Indemnity » du contrat de crédits sénior.

Les parties concernées sont KoroFrance SAS, Nutrilux, Provimi SA et les filiales du groupe PROVIMI accédant aux dits financement.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 29 mai 2007.

Convention relative à l'allocation des coûts intervenus lors du changement de contrôle

a) Les coûts relatifs au refinancement

Les coûts liés au refinancement du groupe s'élèvent à 28,1 millions d'euros et se décomposent comme suit :

- des « arrangement fees », constitués de plusieurs tranches d'un montant total de 26,85 millions d'euros ;
- d'autres « fees », d'un montant total de 1,25 millions d'euros.

L'allocation de ces coûts entre, d'une part, le groupe Provimi, qui a tiré sur l'essentiel des lignes de crédit et, d'autre part son actionnaire majoritaire KoroFrance SAS, qui a contracté à l'origine lesdits prêts bancaires au nom et pour le compte du groupe Provimi, a été fixée à 85 % pour Provimi SA et ses filiales et à 15 % pour KoroFrance.

Pour apprécier ces pourcentages, il a été tenu compte des tirages réalisés après versement des dividendes exceptionnels. Par ailleurs, il a été pris en compte que la part non encore utilisée des financements le serait exclusivement par la société Provimi SA et ses filiales.

La société KoroFrance SAS, qui a supporté l'ensemble des coûts de refinancement, a donc refacturé 85 % de ces coûts au groupe Provimi, à l'exception de la quote part des coûts de refinancement relatifs aux filiales du groupe cédées en novembre 2007 (filiales chilienne « Groupe Alitec », danoise « Danafeed » et espagnole « Proaqua » appartenant au secteur Aliments pour poissons) qu'elle a conservée. Ces derniers s'élèvent à 0,9 million d'euros. En conséquence, la quote part de Provimi SA et de ses filiales dans ses charges s'élève en définitive à 82,1 %.

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions conclues entre la Société et l'un de ses administrateurs ou actionnaires disposant de plus de 10 % des droits de vote

Le montant refacturé, en décembre 2007, par KoroFrance à Provimi SA et ses filiales s'élève ainsi à 22,24 millions d'euros dont 3,09 millions d'euros à Provimi SA, et se décompose comme suit :

- arrangement fees : 22,05 millions d'euros
- autres fees : 0,19 million d'euros

b) Les honoraires de conseils externes

Dans le cadre de l'acquisition et du refinancement, différents prestataires ont facturé des honoraires de conseil à KoroFrance.

La part des honoraires affectable aux prestations liées au refinancement du groupe a été refacturée par KoroFrance au groupe Provimi, et ce à hauteur de la même quote part de 82,1 % que celle évoquée au a) ci-dessus.

Le montant facturé par KoroFrance à Provimi SA et ses filiales dans ce cadre s'est élevé à 4,67 millions d'euros, dont 0,65 million d'euros à Provimi SA.

Les parties concernées sont KoroFrance SAS, Wim Troost en sa qualité de président, ainsi que Monsieur Philip Muelder, administrateur d'une société contrôlant la société KoroFrance SAS.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 11 septembre 2007.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 11 avril 2008

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte & Associés	Ace Audit
Alan Glen Mansour Belhiba	Alain Auvray

26.3. Annexe C

Résolutions présentées à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 29 mai 2008

1^{ère} résolution

Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2007

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes sur l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007 et sur les comptes sociaux dudit exercice, approuve les comptes sociaux annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2007, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports. L'Assemblée des actionnaires constate que l'exercice 2007 n'a donné lieu à aucune dépense non déductible (article 39-4 du Code général des impôts).

En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

2^{ème} résolution

Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes sur l'activité du groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007 et sur les comptes consolidés dudit exercice, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

3^{ème} résolution

Affectation du résultat et paiement du dividende

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, décide, sur proposition du Conseil d'administration, d'affecter le résultat de l'exercice, se traduisant par un bénéfice de 204 887 122 euros en totalité au compte report à nouveau.

L'Assemblée générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividende au titre des exercices 2004, 2005 et 2006, se sont respectivement élevées à 0,21, 0,35 et 0,35 euro par action. Par ailleurs, l'Assemblée générale prend acte que deux dividendes extraordinaires, respectivement d'un montant de 9,11 euros et de 2 euros par action, ont été distribués au cours de l'exercice 2007, conformément aux décisions des Assemblées générales réunies les 11 septembre 2007 et 13 novembre 2007.

4^{ème} résolution

Approbation des conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, approuve les termes de ce rapport spécial et les conventions qui s'y trouvent visées.

5^{ème} résolution

Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, ayant pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, autorise le Conseil d'administration, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, aux dispositions du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003 et aux articles 241-1 et suivants du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers, pour une période de dix-huit (18) mois à compter de la présente Assemblée, à acheter ou à vendre des actions de la Société dans le cadre de la mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions.

Cette autorisation est destinée à permettre à la Société de poursuivre les objectifs suivants, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires applicables :

- (i) annuler les titres rachetés par voie de réduction du capital, sous réserve de l'adoption de la sixième résolution ci-dessous ;
- (ii) attribuer les titres rachetés aux salariés et/ou mandataires sociaux de la Société ou de son groupe, (i) dans le cadre des dispositions des articles L. 225-179 et suivants du Code de commerce, (ii) au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou dans le cadre d'un plan d'actionnariat ou d'un plan d'épargne entreprise, ou (iii) en application des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
- (iii) remettre les actions de la Société, à la suite de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital social de la Société, aux porteurs desdites valeurs mobilières ;
- (iv) conserver les actions de la Société qui auront été achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ; et
- (v) animer le marché secondaire des titres de la Société et procéder à la régularisation du cours de Bourse par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Association Française des Entreprises d'Investissement.

Le nombre maximum d'actions susceptibles d'être rachetées par la Société dans le cadre de la présente délégation ne pourra excéder la limite de 10 % des actions composant le capital social ; ce pourcentage devant être apprécié à la date à laquelle les rachats seront effectués, il s'appliquera au capital ajusté, le cas échéant, en fonction des opérations l'ayant affecté postérieurement à la présente Assemblée générale. Le nombre maximum d'actions que la Société détiendra à quelque moment que ce soit ne pourra excéder 10 % des actions composant le capital social.

L'Assemblée générale décide que le prix maximum d'achat par la Société de ses propres actions ne devra pas être supérieur à 35 euros par action. À titre indicatif, la Société détenant, au 31 mars 2008, 14 300 actions en auto-détention, le nombre maximal d'actions que la Société serait susceptible d'acheter s'élève à 2 595 136 et le montant maximal qu'elle serait amenée à déboursier pour acquérir ces actions s'élève à 90 829 760 euros. Dans le cas où il serait fait usage des facultés offertes par le quatrième alinéa de l'article L. 225-209 du Code de commerce, les règles relatives au prix de vente seront fixées par les dispositions légales en vigueur.

Ces opérations d'achat, de cession, d'échange ou de transfert pourront être effectuées par tous moyens, c'est-à-dire sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs de titres, ou encore par le recours à des instruments financiers, notamment des instruments financiers dérivés négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré, tels des options d'achat ou de vente ou toutes combinaisons de celles-ci, et ce, dans les conditions autorisées par les autorités de marché compétentes et aux époques que le Conseil d'administration de la Société appréciera. La part maximale du capital social acquise ou transférée sous forme de blocs de titres pourra atteindre la totalité du programme.

Ces opérations pourront intervenir à tout moment, dans le respect de la réglementation en vigueur, y compris en période d'offre publique initiée par la Société ou visant les titres de celle-ci, sous réserve des dispositions légales et réglementaires applicables en pareille matière.

L'Assemblée générale délègue au Conseil d'administration, en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement d'actions, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement ou de réduction de capital ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, le pouvoir d'ajuster les prix d'achat et de vente susvisés afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.

L'Assemblée générale prend acte que les actionnaires seront informés, dans le cadre de la prochaine Assemblée générale annuelle, de l'affectation précise des actions acquises aux différents objectifs poursuivis pour l'ensemble des rachats effectués.

L'Assemblée générale confère donc tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, pour décider et effectuer la mise en œuvre de la présente autorisation, pour en préciser, si nécessaire, les termes et en arrêter les modalités, notamment pour passer tous ordres en Bourse, conclure tous accords, effectuer toutes formalités et déclarations auprès de tous organismes, en particulier l'Autorité des marchés financiers, et d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire aux fins de réalisation des opérations effectuées en application de la présente autorisation.

Cette autorisation annule et remplace toute délégation antérieure de même nature, et en particulier, celle consentie dans la quatorzième résolution de l'Assemblée générale de la Société du 28 juin 2007.

Résolution Extraordinaire

Sixième Résolution

Autorisation à donner au Conseil d'administration d'annuler les actions acquises dans le cadre du rachat de ses propres actions par la Société

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, et conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, autorise le Conseil d'administration :

- à annuler, en une ou plusieurs fois, sur ses seules décisions, tout ou partie des actions acquises par la Société en vertu de l'autorisation de rachat par la Société de ses propres actions faisant l'objet de la cinquième résolution dans la limite, par période de vingt-quatre (24) mois, de 10 % du nombre total d'actions composant le capital social de la Société existant à la date de l'opération ; et
- à réduire corrélativement le capital social, et à imputer la différence entre le prix de rachat des actions annulées et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles de son choix.

La présente autorisation est valable pour une période maximale de vingt-quatre (24) mois à compter de la date de la présente Assemblée.

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration, pour procéder à cette ou ces opérations d'annulation et de réduction de capital, notamment arrêter le montant définitif de la réduction de capital, en fixer les modalités, en constater la réalisation, procéder à la modification corrélative des statuts, effectuer toutes formalités, toutes démarches et déclarations auprès de tous organismes, et en particulier auprès de l'Autorité des marchés financiers, et d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.

Cette autorisation annule et remplace toute délégation antérieure de même nature, et en particulier, celle consentie dans la quinzième résolution de l'Assemblée générale de la Société du 28 juin 2007.

Résolution ordinaire

Septième Résolution

Pouvoirs pour formalités

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité légale ou toute autre formalité nécessaire.

26.4. Annexe D

Honoraires des Commissaires aux Comptes

AUDIT (en millions d'euros)	ACE/Hoche audit				Deloitte				Autres			
	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006
<i>Commissariat aux comptes</i>												
<i>Certification, examen des comptes individuels et consolidés</i>												
Emetteur	0,081	0,051	100%	100%	0,055	0,055	2%	2%			0%	0%
Filiales consolidées					2,038	1,824	77%	65%	0,300	0,108	99%	96%
<i>Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux Comptes</i>												
Emetteur												
Filiales intégrées globalement					0,036	0,527	1%	19%	0,002	0,004	1%	4%
SOUS TOTAL	0,081	0,051	100%	100%	2,129	2,406	80%	86%	0,302	0,112	100%	100%
<i>Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement</i>												
Juridique, fiscal, social ⁽¹⁾					0,533	0,383	20%	14%			0%	0%
Autres												
SOUS TOTAL	0,000	0,000	0%	0%	0,533	0,383	20%	14%	0,000	0,000	0%	0%
TOTAL	0,081	0,051	100%	100%	2,662	2,789	100%	100%	0,302	0,112	100%	100%

(1) Hors France

26.5. Annexe E

Rapport du Président sur le contrôle interne et rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président

Rapport du Président

Introduction

Ce rapport a été établi conformément à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Dès la scission du groupe Eridania Béghin-Say en juillet 2001 (lorsque Provimi est devenu une entité indépendante cotée au Premier Marché d'Euronext Paris), la Société a pris un certain nombre d'initiatives concernant le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne dont certaines sont exposées ci-dessous. Avant la scission, Provimi faisait partie d'un groupe coté qui avait sa propre histoire, sa propre culture du gouvernement d'entreprise et de respect des normes.

Il a toujours été dans notre intention de faire des progrès constants dans ce domaine sur la base des meilleures pratiques de notre secteur. Les normes de gouvernement d'entreprise et de contrôle interne sont en évolution perpétuelle, tout comme les techniques d'évaluation de l'application de ces normes au sein de l'entreprise. Notre politique est d'accompagner cette évolution.

Ce rapport est donc divisé en deux sections principales, l'une traitant de l'organisation et des travaux du Conseil d'administration, et l'autre traitant de sujets de contrôle interne parmi lesquels : la description des contrôles existants concernant la préparation et le traitement des informations comptables et financières et, d'autre part, les principaux risques actuels de l'activité et la manière dont ils sont gérés.

Ces deux sections sont précédées d'un court résumé de la structure juridique du groupe.

■ I – Organisation de la Société

Provimi SA est une société de droit français cotée au compartiment B d'Euronext Paris, et dont le seul objet est la détention des titres des autres sociétés holding et sociétés opérationnelles du groupe. Provimi SA n'emploie pas de personnel et ne fabrique ni ne vend aucun produit. Elle assure cependant certaines activités financières pour le compte du groupe. Elle peut aussi détenir certains actifs incorporels pour lesquels elle peut percevoir des revenus des autres sociétés du groupe, en plus d'autres services qu'elle peut organiser en central.

La Société peut recevoir des dividendes de ses filiales et, à son tour, verser des dividendes à ses actionnaires.

Jusqu'au 12 avril 2007, l'actionnaire majoritaire était Provimlux Investments SA, qui détenait 74,05 % du capital de la Société.

Depuis le 12 avril 2007, l'actionnaire majoritaire est KoroFrance SAS, dont l'unique objet social est de détenir des participations dans des sociétés et de fournir des prestations de services aux sociétés détenues et à leur groupe. KoroFrance SAS est une société privée, non cotée, et de ce fait ne publie pas d'états financiers.

Le détail de l'organisation du groupe Provimi en dessous du niveau de Provimi SA figure au § 7 du Document de référence.

Environ une centaine d'entités juridiques sont consolidées à travers le monde, la plupart d'entre elles étant des sociétés opérationnelles.

Certaines sociétés sont regroupées au sein de sociétés holding intermédiaires, l'ensemble de la structure visant l'optimisation fiscale dans le strict respect des exigences des lois et des réglementations locales. Du fait de la taille du groupe et de sa dispersion, des procédures établies de longue date et des systèmes fiables ont été mis en place pour assurer le respect des délais de reporting ainsi que l'analyse et la consolidation des données et des informations. Ceux-ci sont présentés plus loin sous la rubrique « contrôle internes au groupe Provimi ». La politique de Provimi est de simplifier ses structures juridiques partout où cela est possible.

De plus, Provimi n'exploite aucune société off-shore, pas plus qu'il n'existe de société non consolidée qui pourrait avoir une influence notable, positive ou négative, sur les résultats du groupe. Le détail complet des sociétés non consolidées est fourni dans le Document de référence en annexe aux comptes consolidés.

■ II – Conseil d'administration et pouvoirs confiés au Président

Composition et expertise

La composition du Conseil d'administration au cours de l'exercice 2007 est décrite au § 14 du Document de référence.

Le Conseil réunit des expertises diverses dans le secteur de la nutrition animale aussi bien que dans d'autres industries telles que les industries alimentaires, l'industrie des boissons, la construction, la chimie et les services financiers. Cela lui permet de donner des orientations aux sociétés très diverses qui composent le groupe Provimi.

Préparation et organisation du Conseil

Les réunions du Conseil sont tenues à chaque fois que les activités de la Société le requièrent. En 2007, il y a eu dix réunions formelles en plus de conférences téléphoniques intermédiaires.

Les dates des réunions sont fixées de façon consensuelle une année à l'avance de façon à faciliter la présence des membres.

Un projet d'ordre du jour est envoyé pour approbation quelques jours avant chaque réunion ou conférence téléphonique, accompagné de tous les documents qui peuvent s'avérer utiles. Tout administrateur peut demander de rajouter à l'ordre du jour tous les points qu'il considérerait appropriés.

Chaque membre du Conseil reçoit les résultats mensuels dès qu'ils sont disponibles. Les résultats audités du dernier exercice sont communiqués dès que possible. Le budget annuel de l'année qui débute est passé en revue par le Conseil au premier trimestre.

Rapport du Président sur le contrôle interne et rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président

L'examen et l'approbation des comptes de la Société et du groupe ainsi que les communiqués de presse ont bien évidemment été prédominants dans l'ordre du jour. Le Conseil a également passé en revue les rapports des comités spécialisés (Comité d'audit, Comité de sélection et des rémunérations, Comité stratégique). En 2007, les autres sujets incluaient l'approbation du budget, le refinancement du groupe, les décisions résultant du changement d'actionnaire de Provimi, le lancement de l'offre publique d'achat et l'examen des rapports de l'expert indépendant, la proposition de distribution de deux dividendes extraordinaires, les nouvelles acquisitions, les désinvestissements, et la stratégie du groupe.

Principes et règles de la rémunération des mandataires sociaux

Le Comité de sélection et des rémunérations est composé de trois membres choisis par le Conseil d'administration et se réunit au moins une fois par an. Il propose au Conseil d'administration la fixation et les évolutions de la rémunération et des stock-options des mandataires sociaux.

Les critères de calculs de la part variable du seul mandataire social et Président du Conseil d'administration sont les suivants :

- 45 % liés au résultat opérationnel ;
- 20 % liés aux objectifs de cash flow ;
- 35 % part discrétionnaire.

Le mode de répartition des jetons de présence au sein du Conseil d'administration est le suivant : 24 000 euros pour le Président (pris en ses qualités de Président et de membre du Conseil d'administration) et 12 000 euros par administrateur, répartis prorata temporis en fonction de la date de nomination aux mandats donnant droit aux jetons de présence ; 3 000 euros pour le Président (pris en ses qualités de Président et de membre du Conseil d'administration) et 1 500 euros par administrateur et par présence aux réunions de Conseil d'administration. De plus, les membres des comités spécialisés sont rémunérés annuellement de la façon suivante :

- Comité d'audit : 10 000 euros pour le Président et 7 500 euros par administrateur ;
- Comité de sélection et des rémunérations : 8 000 euros pour le Président et 4 000 euros par administrateur ;
- Comité stratégique : 7 500 euros pour le Président et 5 000 euros par administrateur.

La rémunération des mandataires sociaux figure dans le rapport de gestion du groupe et de la Société.

Pouvoirs délégués au Président

Le Conseil a limité les pouvoirs délégués au Président uniquement dans le domaine des cautions, avals et garanties donnés aux tiers. Cette limite s'élève à 70 millions d'euros.

III – Contrôles internes au groupe Provimi

Présentation

Nous avons adopté la définition des contrôles internes établie par le COSO (Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission), groupe d'experts américains, à savoir : méthodes et moyens que le Conseil

d'administration, les cadres et le personnel de la Société utilisent de façon à fournir à l'ensemble des partenaires une assurance raisonnable en matière de :

- fiabilité de l'information financière ;
- sauvegarde des actifs du groupe ;
- mesure de l'atteinte des objectifs de la Société ;
- conformité à l'ensemble des lois et des réglementations en vigueur.

De ce fait, le contrôle interne a comme objet de vérifier dans quelle mesure l'activité de l'ensemble des employés est conforme aux procédures établies et aux politiques définies aussi bien par les autorités au niveau local et européen que par les normes internes de la Société. Il a aussi comme objectif de vérifier dans quelle mesure toute information qu'elle soit comptable, financière ou opérationnelle, communiquée à l'extérieur ou de façon interne, reflète fidèlement l'état réel de la Société. Le contrôle interne est un processus piloté en permanence par des cadres responsabilisés.

Il convient de noter toutefois que les contrôles décrits ci-dessus ne donnent pas la certitude que les objectifs ont été atteints du fait du caractère intrinsèquement limité de toute procédure.

Les contrôles internes menés au sein de Provimi incluent, sans y être limités :

- la compétence du personnel ;
- la délégation clairement définie des responsabilités ;
- la séparation des tâches, autant que faire se peut, compte tenu de la taille limitée de certaines sociétés ;
- les normes écrites de management ;
- les contrôles automatiques ou intégrés dans les systèmes ;
- les rapports et le suivi à intervalles appropriés.

Tous ces points sont sujets à des audits réguliers de la part du département d'audit interne du groupe et de la part d'auditeurs externes.

Procédures de contrôle interne concernant la préparation et le traitement de l'information comptable et financière

Ce chapitre aborde les principales procédures qui ont été mises en place pour s'assurer de l'obtention d'une image réelle et sincère.

Procédure de reporting

Le service consolidation et contrôle de gestion basé au siège administratif de Rotterdam, est garant du suivi des procédures de reporting décrites dans le manuel des procédures comptables de la Société (CAM : Companies Accounting Manual) partout dans le groupe. Ces procédures comprennent les formats de reporting adaptés à l'ensemble des centres de profit, ainsi que les règles du groupe en ce qui concerne la comptabilité, la définition et la classification des actifs, des éléments de passif, des produits et des charges.

Un reporting financier est établi chaque mois par tous les centres de profit avec comparaison par rapport au budget (également mensualisé) et comparaison par rapport à la même période de l'année précédente. Sont inclus dans ce reporting, en plus des comptes de résultat, bilans et tableaux des flux de trésorerie, des données sur la marche de l'activité, l'évolution des volumes et des marges, les coûts, la dette, le besoin en fonds de roulement et le suivi des covenants.

Principaux contrôles concernant l'établissement des comptes

Les résultats consolidés sont établis par le service consolidation sur la base des informations transmises par les Directeurs administratifs et financiers des centres de profit. Ils sont assistés dans cette tâche par des spécialistes comptables du siège, qui se déplacent dans l'ensemble des centres de profit au cours de l'année pour fournir une assistance technique et une assistance système, là où le besoin s'en fait sentir.

Le système comptable et le système de reporting sont très automatisés et comportent des vérifications et contrôles internes qui assurent l'exhaustivité et la justesse de l'information. Le groupe utilise trois logiciels différents, reconnus au plan international, et adaptés aux besoins de Provimi (IT2, Hyperion, Navision). Le choix du logiciel utilisé par les centres de profit dépend de leur taille et de leur complexité. Les sociétés nouvellement acquises sont tenues d'adopter immédiatement les normes comptables du groupe et reçoivent l'assistance d'une équipe post-acquisition. L'adoption de l'un ou l'autre des logiciels précités suit normalement dans les douze mois.

Toute information clé émanant de tout centre de profit est comparée à un budget et à l'information comparable de l'année précédente. Les contrôleurs de gestion analysent immédiatement toute anomalie qui est expliquée ou, éventuellement, corrigée. Certaines informations sensibles, telles que celles relatives au contrôle du crédit client, aux créances clients et aux créances échues font l'objet d'une attention particulière de la part du Directeur du crédit client décrit plus loin.

Les visites de suivi et les formations régulières sur les sujets touchant au reporting et à la comptabilité font partie du processus de contrôle.

Les sociétés du groupe font l'objet d'audits externes au moins une fois par an, les sociétés représentant au total plus des 2/3 du chiffre d'affaires faisant l'objet d'un audit semestriel supplémentaire. Les recommandations qui font suite à ces audits, particulièrement celles relatives à la fiabilité des résultats publiés, sont étudiées attentivement. Là où cela semble approprié, les procédures ou les systèmes de tel ou tel centre de profit peuvent être modifiés. De plus, la procédure de consolidation fait également l'objet d'un audit de la part des auditeurs externes du groupe et fait l'objet d'un suivi similaire.

Au moins deux fois par an, le Comité d'audit du Conseil d'administration prend connaissance des rapports des auditeurs externes et internes sur la fiabilité des résultats publiés du groupe et sur tout autre point relatif aux méthodes de préparation utilisées.

Autres initiatives prises dans le cadre de l'application de la LSF

Les risques "bruts" encourus par Provimi à l'échelle du groupe dans son environnement ont été identifiés. La plupart de ces risques avaient déjà été identifiés dans les précédents rapports annuels. Ces risques ont été passés en revue par l'audit interne pour complément éventuel. Des interviews avec une sélection d'experts, une vingtaine en tout, ont été menées pour déterminer le degré de protection contre ces risques, leur réduction, leur partage ou leur acceptation. L'importance du risque "net" en termes de survenance et de gravité de son incidence sur les objectifs du groupe a été déterminée et documentée. Le résultat de l'ensemble de la démarche, particulièrement pour les risques les plus importants, a été examiné par le Comité exécutif.

L'identification des risques bruts a été exhaustive et peut être considérée comme se rapportant aux catégories suivantes :

- stratégique (relative à l'atteinte des objectifs long terme) ;
- opérationnelle (relative à l'efficacité des opérations, en y incluant la performance et la rentabilité) ;
- financière et relative au reporting (relative à l'efficacité et la fiabilité du reporting de l'information financière et non financière, externe ou interne) ;
- conformité (à l'ensemble des lois et réglementations en vigueur).

Les huit risques considérés comme les plus importants ainsi que leur contrôle et les mesures de limitation sont commentés dans ce rapport. Ces risques sont régulièrement réévalués par le Comité exécutif et le Comité opérationnel.

Un programme d'autocontrôle a été initié de façon à identifier les risques majeurs au niveau des centres de profit du groupe. En 2007, la plupart de ces centres de profit ont été soumis à ce type d'auto-évaluation et les risques ont été appréciés en fonction des conditions de marché. Des actions de suivi des auto-évaluations et des plans d'actions font partie des activités récurrentes du Département d'audit interne du groupe.

Principaux risques identifiés, appréciation de leur importance et mesure de contrôle

Gestion du crédit client

L'attribution d'un crédit aux clients est considérée comme l'un des risques les plus importants que le groupe ait à gérer. Comme il est normal dans notre activité, il y a des encours clients significatifs, en regard du résultat opérationnel. Toutefois les provisions existantes pour créances douteuses sont considérées comme étant adéquates. Compte tenu de leur taille, il est quelque fois difficile pour nos clients d'obtenir un crédit de leur banque. Aussi, de façon à réduire au maximum les risques d'impayés, Provimi a mis en place un certain nombre de contrôles. Ils incluent des normes strictes concernant la politique de crédit au niveau local ainsi que les montants sujets à autorisation centrale préalable, et un rapport mensuel des encours et des créances échues à un comité central du crédit s'accompagnant de mesures de suivi appropriées en fonction des montants concernés. Une Responsable du crédit client groupe a été spécifiquement engagée au niveau central pour renforcer davantage de contrôle du crédit et la gestion des encours. D'autres mesures peuvent inclure la souscription d'assurance-crédit et/ou la mise en place de garanties parallèles de la part du client. Trimestriellement, la Société réexamine l'adéquation du niveau de ses provisions pour créances douteuses au vu des conditions du marché.

Baisse brutale du prix de marché des animaux

Une baisse brutale du prix de marché des animaux pour lesquels le groupe fournit des aliments peut avoir un impact négatif sur ses marges, même si Provimi ne possède pas d'animaux. En général, la cyclicité du prix de marché des animaux est assez bien comprise par Provimi et les cycles sont plus courts que par le passé. Face à ce risque, le groupe s'est diversifié sur différentes espèces et, parmi elles, il a sélectionné les producteurs les plus importants et les plus efficaces qui sont le plus en mesure de supporter ces cycles sur le plan économique. Parmi d'autres initiatives figure la pénétration du marché des spécialités. Le groupe a également acquis, grâce à ses efforts

de R&D, une flexibilité dans ses formulations de façon à pouvoir réduire, si cela s'avère nécessaire dans les périodes difficiles, les coûts de production et le taux de performance de ses produits.

Provimi a également mené des négociations avec ses fournisseurs afin de réduire ses coûts. La fluctuation du prix des animaux demeurera, malgré toutes ces mesures, une caractéristique typique de l'activité du groupe qui doit être acceptée. L'expérience des années passées a montré que la triple diversification, produits, espèces et géographique, constitue un bon amortisseur de ses effets.

Maladies affectant les animaux

Une épidémie soudaine touchant les animaux peut désorganiser les ventes sur le marché domestique, les exportations, la production et la logistique. Les marges sont alors affectées par l'impact négatif du changement obligé de la formulation des produits, la réduction des volumes, les coûts supplémentaires de transport et l'embargo sur les exportations. Bien que ce type de risque ne soit pas sous le contrôle du groupe, l'impact global de tels événements peut être atténué par la triple diversification mentionnée plus haut. De plus, Provimi, du fait de sa taille et de son savoir-faire, peut mettre rapidement en place des contrôles sanitaires stricts quand cela est nécessaire, réunir des cellules de crise pour réorienter la production vers d'autres pays où le groupe est producteur et adapter les formulations, si besoin est. Ceci donne au groupe un avantage compétitif vis-à-vis des producteurs locaux de plus petite taille. Néanmoins une épidémie touchant les animaux reste un risque caractéristique de cette industrie.

Variations des taux d'intérêt

Une augmentation significative des taux d'intérêt peut impacter le résultat net du groupe. La majeure partie des emprunts est à taux variable, allant du taux interbancaire offert pour les emprunts spot au taux à six mois, majorés d'une marge. Sur la base de l'endettement net au 31 décembre 2007, une variation généralisée de 1% des taux d'intérêt des principales devises d'endettement du groupe Provimi aurait un impact de 4,1 millions d'euros sur les charges financières. Cet impact est limité, y compris l'effet des options et swaps de taux en 2007.

Absence de constance dans l'innovation

Provimi doit constamment innover (nouveaux produits, nouvelles formules) pour préserver sa position de leader et pour maintenir ses marges. Pour gérer ce risque, la Société investit davantage en R&D que la moyenne de l'industrie. De plus, une nouvelle procédure pour la gestion de l'innovation a été mise en place en 2007 avec la constitution d'un Comité Innovation destiné à suivre les orientations du département Recherche & Développement, à s'assurer que ces orientations sont en phase avec les priorités commerciales de Provimi et de ses clients, qu'elles sont dotées des moyens financiers appropriés et gérés de façon optimale.

L'équipe Innovation de Provimi est constituée d'une part du Centre de Recherche & Innovation à Bruxelles qui coordonne l'effort R&D de l'ensemble du groupe et d'autre part de l'équipe "Products Champions" qui assure la mise en œuvre effective des décisions à travers le groupe. Bien qu'il soit difficile de quantifier ce type de risque, par nature stratégique et à long terme, provimi pense qu'en conservant le même niveau d'investissement, celui-ci reste sous son contrôle.

Contamination des produits

Une préoccupation majeure pour l'industrie, et que le groupe doit gérer, est le risque de contamination de ses prémix, de ses aliments complets ou de ses autres produits, soit par l'utilisation accidentelle de matières premières défectueuses, soit du fait de problèmes de production. La contamination des prémix peut avoir un effet multiplicateur sur le produit final du fait qu'ils ne sont utilisés qu'en très petite quantité. La contamination des aliments complets pourrait avoir un impact indirect sur la chaîne alimentaire humaine. Le groupe a mis en place de nombreux contrôles pour réduire la probabilité de ce risque. Ces contrôles sont coordonnés à plein temps par le Responsable qualité du groupe. Les normes de qualité de Provimi requièrent que toutes les usines atteignent des niveaux de qualité spécifiques tels que ceux des normes ISO, GMP et HACCP et stipulent les matières premières autorisées ainsi que les fournisseurs qualifiés. Dans le processus de production, des systèmes de cartographie et de traçage ont été mis en place dans la plupart des sites pour assurer la traçabilité des matières utilisées pour la fabrication des produits.

Variation des taux de change

Les fluctuations des taux de change présentent trois types de risque pour le groupe :

- des risques de transaction du fait de l'absence ou de l'impossibilité de couvrir les achats ou les ventes libellés en monnaies étrangères (y compris les transactions intra-groupe) ;
- des risques de conversion lorsque la baisse d'une monnaie peut impacter négativement la valeur des actifs nets au bilan ;
- des risques économiques lorsque les marges à l'exportation sont réduites quand la devise de l'exportateur s'apprécie par rapport à celle du marché du client ou des concurrents.

La politique de Provimi est, de façon générale, de couvrir les transactions libellées en monnaies étrangères, partout où cela est possible et en l'absence de couverture de fait (par exemple achat et revente dans la même monnaie). De façon à minimiser les risques de change, la dette du groupe est, autant qu'il est possible et pour autant que la loi l'autorise, répartie entre les pays proportionnellement à leur contribution aux résultats. Si le risque économique peut être géré sur le court terme par le biais de la couverture, le risque à plus long terme ne peut être limité que par l'approvisionnement auprès des pays où les coûts sont plus bas, ce que Provimi peut faire dans bien des cas grâce à sa diversification géographique. La trésorerie centrale du groupe gère les expositions locales aux risques de change et leur niveau de couverture, tout en apportant une assistance technique aux centres de profit au niveau mondial.

Accès non autorisé aux systèmes informatiques

Les accès non autorisés aux systèmes informatiques peuvent avoir pour conséquence la perte ou la détérioration des données ou du matériel.

Le contrôle des ressources informatiques des centres de profit reste une responsabilité locale. Cependant le groupe a édicté des normes concernant les niveaux et les types de mesure de sécurité requis. Un outil d'auto-évaluation destiné aux services informatiques est utilisé par tous les centres de profit pour permettre aux responsables d'évaluer et de renforcer tant le niveau global de contrôle que les mesures de sécurité. De plus, des audits internes sont réalisés régulièrement pour vérifier la conformité et des experts externes vérifient tous les ans les accès aux réseaux du groupe.

■ Description du cadre des contrôles

Les principales instances de contrôle au sein de Provimi sont :

- le Comité d'audit qui rapporte au Conseil d'administration et est composé de trois membres du Conseil dont un administrateur indépendant. Le Comité d'audit se réunit aussi souvent que nécessaire et, en tous les cas, pas moins de deux fois par an avant la publication des résultats annuels et semestriels. Ses activités principales sont l'examen des comptes de la Société, l'audition des rapports des auditeurs externes, l'examen des rapports et des évaluations menées par les auditeurs internes ainsi que l'évaluation du programme d'audit interne pour les mois à venir. Le Comité d'audit peut donner des directives au management pour entreprendre certaines actions dans le but d'améliorer les contrôles et/ou les publications, si cela s'avère approprié ;
- le Comité exécutif de Provimi, présidé par le Président de la Société, comprend six autres Directeurs centraux et se réunit au moins une fois par mois, plus si nécessaire. Il passe en revue les rapports financiers et les rapports de gestion, y compris le cash-flow et le suivi des dépenses. Il détermine les mesures adéquates à prendre ;
- le Comité de direction opérationnel, présidé par le Président-Directeur général de la Société et comprenant les sept membres du Comité exécutif ainsi que 14 dirigeants du groupe se réunit au moins 4 fois par an pour traiter de tous les sujets concernant la stratégie et les performances du groupe ;
- la Responsable groupe du crédit client qui rapporte au Directeur financier du groupe, est en charge du renforcement du contrôle des créances clients. Des mesures supplémentaires peuvent comprendre l'assurance crédit et/ou la prise de sûretés auprès de clients, mesures de nature à toujours mieux gérer et contrôler le risque lié aux créances ;
- le Directeur des risques au niveau groupe rapporte au Directeur du contrôle de gestion et est responsable de la gestion du profil de risque du groupe avec pour objectif de le réduire par différents moyens, notamment l'assurance, l'établissement de procédures internes et la formation ;
- le Responsable assurance qualité du groupe rapporte au Vice-Président Groupe en charge du Centre de Recherche et d'innovation et est responsable de l'organisation régulière d'audits qualité dans l'ensemble des sites dans le monde, une attention particulière étant portée au respect des normes de qualité de Provimi. À intervalles réguliers, des audits qualité sont menés par des organismes d'État, par des sociétés telles que la SGS ou la Lloyds ainsi que par de grands clients pour s'assurer de la bonne conformité avec les procédures ISO, HACCP et GMP. Ces audits ont conduit au renouvellement de ces certificats ;
- le manuel des normes de gestion de Provimi décrit la politique et les procédures à suivre par l'ensemble des Responsables du groupe, quelle que soit leur localisation géographique. Ce manuel détermine les niveaux de responsabilité et, d'une façon générale, donne des directives sur la façon dont les opérations doivent être conduites au jour le jour. C'est l'une des références clé en matière de contrôle. Elle est utilisée par les auditeurs internes et par la direction centrale pour juger de la conformité de ces opérations ;
- le Département Audit interne du groupe rapporte au Président et établit également des rapports réguliers à l'attention du Comité d'Audit, comme il a été décrit plus haut. Le Département Audit interne compte cinq personnes et s'appuie sur un cabinet international pour l'assister dans ses missions locales dans le monde entier. Ce cabinet n'est chargé d'aucun travail de commissariat aux comptes pour aucune des filiales du groupe

Provimi où que ce soit dans le monde. Son rôle est particulièrement utile pour maîtriser les lois et les usages locaux et pour surmonter la barrière linguistique. Il agit toujours au nom de l'audit interne du groupe.

En plus de la mise en œuvre et des suivis des auto-évaluations, vingt-quatre missions d'audits et de suivi ont été réalisées dans le monde en 2007, parmi lesquelles des analyses de risque, des enquêtes spécifiques et des suivis de mission. Les domaines couverts ont été, notamment, le crédit client, la conformité avec les normes internes du groupe et la sécurité des systèmes d'information.

Concernant le cadre réglementaire de l'alimentation animale, les principaux règlements européens qui s'appliquent à Provimi figurent dans le règlement européen 178/2002 qui édicte les principes généraux et les obligations en matière de réglementation alimentaire, instaure l'Autorité européenne de Sécurité alimentaire et définit les procédures en matière de sécurité alimentaire ainsi que dans le règlement européen 183/2005 qui édicte les obligations en terme d'hygiène sanitaire des aliments. Les autres réglementations concernant Provimi sont les règlements 1774/2002 (règlement sanitaire sur les sous-produits d'origine animale non destinés à l'alimentation humaine), les règlements 1829 et 1830/2003 (traitant des organismes génétiquement modifiés), le règlement 1831/2003 (additifs utilisés en nutrition animale), les directives 2002/32 (produits dont l'usage est proscrit dans l'alimentation animale), directive 96/25/EC (circulation des produits d'alimentation), directive 95/69 (approbation et enregistrement des établissements et intermédiaires opérant dans le secteur de la nutrition animale) et directive 79/373/EEC (circulation des produits d'alimentation complète).

- Provimi est tenu de respecter les différentes réglementations partout où il est implanté dans le monde, notamment les lois locales concernant la sécurité et la santé des salariés, la sécurité des produits et l'environnement.
- De plus, Provimi en tant que société cotée au compartiment B d'Euronext Paris est soumise aux obligations des sociétés cotées définies par l'AMF. Au nombre de celles-ci figurent les obligations normales liées à la publication d'un Document de référence donnant également des détails sur les risques ainsi que les directives sur la diffusion de l'information dans le public.

■ Évaluation et conclusions

Provimi a mis en œuvre un plan triennal pour se mettre en conformité avec les obligations de la LSF. Cela a consisté à identifier les risques "bruts" encourus au niveau du groupe et à analyser les contrôles et les contreparties existantes pour déterminer le risque "net" résiduel. Au cours de cette période, la Société a continué à entreprendre une série d'actions destinées à améliorer son gouvernement d'entreprise pour le rapprocher des recommandations du MEDEF publiées en octobre 2003. Chaque année, les risques seront réévalués pour tenir compte de l'évolution de l'environnement des activités.

Rapport des Commissaires aux Comptes établi en application de l'article L225-235 du Code de commerce sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la société Provimi pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Exercice clos le 31 décembre 2007

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Provimi et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme d'exercice professionnel applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 11 avril 2008

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte & Associés	Ace Audit
Alan Glen Mansour Belhiba	Alain Auvray

26.6. Annexe F

Document annuel d'information

Le document annuel d'information ci-dessous recense les informations publiées ou rendues publiques au cours des 12 derniers mois par Provimi pour satisfaire aux obligations législatives ou réglementaires en matière d'instruments financiers, d'émetteurs d'instruments financiers et de marchés d'instruments financiers.

26.6.1. Prospectus et notes d'opérations

Publiés sur le site de Provimi (www.provimi.com)

Dates de publication	Nature des documents
18 avril 2007	Document de référence
27 avril 2007	Note d'information en réponse à l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société Provimi initiée par la société KoroFrance SAS

26.6.2. Communiqués

Publiés sur le site de Provimi (www.provimi.com)

Date de publication	Titre du document
19 mars 2008	Résultats annuels 2007
12 février 2008	Chiffre d'affaires 2007
12 février 2008	Déclaration des transactions effectuées par les mandataires sociaux sur le titre Provimi 2 ^e semestre 2007
7 février 2008	Information mensuelle actions et droits de vote composant le capital
15 janvier 2008	Calendrier financier 1 ^{er} semestre 2008
14 janvier 2008	Information mensuelle actions et droits de vote composant le capital
5 décembre 2007	Information mensuelle actions et droits de vote composant le capital
13 novembre 2007	Chiffre d'affaires neuf mois et principaux faits marquants du troisième trimestre 2007
13 novembre 2007	Assemblée générale ordinaire du 13 novembre 2007
9 novembre 2007	Information mensuelle actions et droits de vote composant le capital
6 novembre 2007	Provimi cède l'essentiel de ses activités d'aliments pour poissons à Biomar
10 octobre 2007	Modalité de mise à disposition ou de consultation des informations relatives à l'Assemblée générale ordinaire du 13 novembre 2007
5 octobre 2007	Information mensuelle actions et droits de vote composant le capital
12 septembre 2007	Comptes consolidés résumés intermédiaires
11 septembre 2007	Assemblée générale ordinaire du 11 septembre 2007
11 septembre 2007	L'augmentation du prix des matières premières a poussé le chiffre d'affaires à la hausse mais a mis les marges sous pression
3 septembre 2007	Information mensuelle actions et droits de vote composant le capital
24 août 2007	Déclaration des transactions effectuées par les mandataires sociaux sur le titre Provimi au 1 ^{er} semestre 2007
16 août 2007	Modalité de mise à disposition ou de consultation des informations relatives à l'Assemblée générale ordinaire du 11 septembre 2007
10 août 2007	Information mensuelle actions et droits de vote composant le capital
9 août 2007	Chiffre d'affaires et faits marquants de l'activité du 1 ^{er} semestre 2007
6 juillet 2007	Information mensuelle actions et droits de vote composant le capital

Date de publication	Titre du document
28 juin 2007	Assemblée générale mixte du 28 juin 2007
26 juin 2007	Cessation du contrat de liquidité contracté avec Oddo Corporate Finance
7 juin 2007	Information mensuelle actions et droits de vote composant le capital
6 juin 2007	Modalité de mise à disposition ou de consultation des informations relatives à l'Assemblée générale mixte du 28 juin 2007
21 mai 2007	Modification des termes de l'offre publique initiée en Pologne sur les actions de Provimi-Rolimpex SA
9 mai 2007	Chiffre d'affaires du 1er trimestre en hausse de 14 %
4 mai 2007	Information mensuelle actions et droits de vote composant le capital
2 mai 2007	Offre publique d'achat simplifiée initiée par KoroFrance SAS
19 avril 2007	Document de référence et informations réglementées
18 avril 2007	Dépôt d'un projet de note en réponse au projet de note d'information de KoroFrance SAS se rapportant à l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société Provimi
18 avril 2007	Communiqué de presse de Provimi SA et de KoroFrance SAS
11 avril 2007	Information mensuelle actions et droits de vote composant le capital
21 mars 2007	Résultats 2006, hausse significative du résultat
12 mars 2007	Information mensuelle actions et droits de vote composant le capital
13 février 2007	Progression de 15 % du chiffre d'affaires en 2006
9 février 2007	Information mensuelle actions et droits de vote composant le capital
31 janvier 2007	Déclaration des transactions effectuées par les mandataires sociaux sur le titre Provimi au 2 ^e semestre 2006
31 janvier 2007	Communiqué de presse : Provimi-Rolimpex
30 janvier 2007	Communiqué de presse Provimi SA
26 janvier 2007	Communiqué de Provimlux Investments SA
17 janvier 2007	Calendrier financier 1er semestre 2007
16 janvier 2007	Bilan semestriel au 31 décembre 2006 du contrat de liquidité signé avec Oddo Corporate Finance

26.6.3. Publications effectuées au BALO (Bulletin des annonces légales obligatoires)

Date de publication	Titre du document
13 février 2008	Chiffre d'affaires 2007
14 novembre 2007	Chiffre d'affaires 9 mois 2007
24 octobre 2007	Convocation Assemblée générale du 13 novembre 2007
8 octobre 2007	Résultats semestriels 2007
8 octobre 2007	Avis de réunion Assemblée générale du 13 novembre 2007
10 août 2007	Chiffre d'affaires 1er semestre 2007
8 août 2007	Approbation des comptes consolidés et sociaux du Groupe par l'Assemblée générale du 28 juin 2007
3 août 2007	Convocation Assemblée générale du 11 septembre 2007
21 mai 2007	Convocation Assemblée générale du 28 juin 2007
14 mai 2007	Chiffre d'affaires 1er trimestre 2007
27 avril 2007	Comptes annuels 2006
14 février 2007	Chiffre d'affaires 2006

Provimi

Siège social

9-11, avenue Arago - 78190 Trappes - France
Tél. : +33 (0) 1 34 82 79 01
Fax : +33 (0) 1 34 82 79 10

Siège opérationnel

Veerlaan 17-23 - NL - 3072 AN Rotterdam
Postbus 59009 - NL - 3008 PA Rotterdam
Phone : +31 (0) 10 423 95 00
Fax : +31 (0) 10 423 96 24